

# REPUBLIQUE DE GUINEE

Comité de Pilotage de l'Initiative  
pour la Transparence des Industries Extractives

## VERSION FINALE RAPPORT DE VALIDATION

Annexe IV à compléter  
du Certificat de paiement



# REPUBLIQUE DE GUINEE

## Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

### SYNTHESE

Depuis son adhésion en 2005, le gouvernement de la République de Guinée soutient et met en œuvre l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives.

L'ITIE en Guinée a traversé trois phases distinctes :

- Une phase initiale de qualité (2005-2008)
- Une phase de suspension volontaire, induite par les troubles sociopolitiques qu'a traversés le pays (2009-2010)
- Une phase de relance du processus, initiée dès mars 2011

Malgré une mise en œuvre cyclique, les progrès réalisés par l'Initiative nationale sont indéniables, et caractérisés par :

- Une large adhésion des entreprises
- Une participation active de la société civile
- Une activité régulière du Comité de Pilotage
- Un périmètre des rapports couvrant les principaux revenus de l'Etat issus du secteur minier
- L'élaboration de six rapports ITIE couvrant les années 2005 à 2010
- La dissémination du rapport ITIE de l'année 2005

L'Initiative nationale doit encore progresser pour atteindre la conformité, et devra notamment porter une attention particulière à :

- La mobilisation d'un financement soutenu permettant le suivi régulier des plans de travail ITIE
- La qualité du processus de réconciliation des données (exhaustivité des déclarations, attestation des données par des auditeurs indépendants)
- La mise en œuvre complète du plan de travail ITIE, notamment la dissémination des rapports ITIE

Monsieur Guillaume Curtis  
Président du Comité de Pilotage  
ITIE Guinée  
Conakry  
Guinée

Paris, le 28 août 2012

## LETTRE DE PRESENTATION

Monsieur le Président,

### *Le contexte*

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise à améliorer la transparence des revenus des activités extractives dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières.

La Guinée a adhéré à l'ITIE en 2005 et bénéficie du statut de pays Candidat depuis 2007. Pour accéder au statut de pays Conforme, la Guinée doit fournir au Conseil d'administration de l'ITIE, avant le 31 août 2012, une évaluation indépendante des progrès accomplis dans la mise en œuvre des règles de l'ITIE, édition 2011.

La période soumise à la présente Validation commence à la date d'adhésion du pays à l'ITIE et se termine au mois de juillet 2012, afin de permettre au Comité de Validation de l'ITIE de procéder à la revue complète du projet de rapport.

En notre qualité de validateur accrédité par le Conseil d'administration de l'ITIE, le cabinet CAC 75 a été sélectionné par appel d'offres, pour conduire la Validation de l'Initiative en Guinée, selon les diligences convenues avec vous et en conformité avec les Règles de l'ITIE, édition 2011.

### *Les travaux effectués*

Nous avons commencé nos travaux en juin 2012, par l'analyse des documents qui sous-tendent le processus ITIE. Nous avons notamment analysé les plans d'actions de la période allant de 2007 à 2013, les décrets et arrêtés, les procès verbaux du Comité de Pilotage et du Conseil de Supervision, ainsi que les rapports ITIE produits. Nous avons également transmis les formulaires d'auto-évaluation aux entreprises du périmètre.

Nous avons conduit par ailleurs une série d'entretiens à Conakry avec les représentants des différentes parties prenantes, notamment avec M. Mohamed Lamine Fofana, Ministre des Mines et de la Géologie, membre du Conseil de Supervision et avec le Président du Comité de Pilotage, M. Guillaume Curtis, Secrétaire Général du Ministre des Mines et de la Géologie.

La liste complète des personnes rencontrées est présentée au paragraphe 1.1.

Le projet de rapport de Validation a été présenté et discuté avec le Comité de Pilotage le 30 juillet 2012 à Conakry. La version finale du rapport de Validation a été approuvée par Comité de Pilotage le (prévu le 29 août 2012).

### *Le rapport de Validation*

Le rapport de Validation ci-joint comporte quatre parties et des annexes. La première partie présente succinctement le processus de Validation, le secteur extractif guinéen, les progrès accomplis par l'Initiative nationale, l'engagement de la société civile et des entreprises. La deuxième partie est dédiée à l'évaluation globale de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée. La troisième partie analyse dans le détail chacune des Exigences ITIE. La quatrième partie aborde l'impact, la viabilité du processus ITIE et les démarches spécifiques engagées. La cinquième et dernière partie propose des recommandations pour permettre à l'Initiative de continuer à progresser.

Les annexes présentent la liste des références utilisées, le plan de travail ITIE 2011 à 2013 et les formulaires d'auto-évaluation renseignés par les entreprises.

### *Les éléments de jugement*

Sur la base des travaux effectués, nous considérons que l'ITIE en Guinée a atteint la conformité pour les Exigences suivantes :

Exigence n°1	Exigence n°5	Exigence n°10
Exigence n°2	Exigence n°6	Exigence n°11
Exigence n°3	Exigence n°7	Exigence n°16
Exigence n°4	Exigence n°8	Exigence n°17

Nous considérons en revanche que, à la fin de la période soumise à la présente Validation, l'ITIE en Guinée n'a pas atteint la conformité pour les Exigence suivantes :

Exigence n°9	Exigence n°13	Exigence n°15
Exigence n°12	Exigence n°14	Exigence n°18

### *Les recommandations proposées*

Une attention particulière devra être portée au suivi des progrès de certaines Exigences pour lesquelles des recommandations sont proposées dans la dernière partie de ce rapport.

### *Actions et décisions récentes du groupe multipartite*

Afin de renforcer rapidement la qualité de l'Initiative nationale et sur la base des premiers enseignements de la Validation, le groupe multipartite a décidé, depuis notre dernière intervention, la mise en œuvre de certaines recommandations proposées dans la sixième partie de ce rapport.

Ces actions permettront d'améliorer significativement la qualité du processus ITIE et apporteront vraisemblablement une réponse adaptée à certains points de faiblesses identifiés.

Postérieures à notre intervention et à l'émission de notre projet de rapport de Validation, ces actions et décisions récentes sont présentées ci-après à titre informatif.

- *Les actions récentes du groupe multipartite*

Les actions récentes du groupe multipartite sont les suivantes :

- Le plan de travail ITIE 2011-2012-2013 est disponible sur le site internet de l'Initiative nationale [www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)
- Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 sont disponibles sur le site internet de l'Initiative nationale

- La "version simplifiée" des rapports ITIE 2007 à 2010 est disponible sur le site internet de l'Initiative nationale
- Les rapports ITIE 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 ont fait l'objet d'une dissémination dans les zones minières et les communautés locales en août 2012
- *Les rapports ITIE 2007 à 2010*

Le Comité de Pilotage a reçu le 2 août 2012 la version définitive (Version finale) des rapports ITIE 2007 à 2010. Les principaux constats sont identiques à la version Pré-finale du 5 juillet 2012 utilisée dans le cadre de nos travaux de Validation de l'ITIEG à l'exception des deux points suivants :

1. Les formulaires de déclaration des entreprises attestés par un auditeur externe

Le conciliateur indique au point 2 de la page 6<sup>1</sup> que "Parmi les sept (7) sociétés du secteur privé ayant soumis des formulaires de déclaration, trois (3) entités n'ont pas soumis de formulaires certifiés par un auditeur externe. Il s'agit de : 1. CBG; 2. SMD; et 3. SEMAFO."

Nous comprenons ainsi que les sociétés CBK, SAG et désormais Rio Tinto et Rusal Friguia ont transmis des formulaires de déclaration attestés par un auditeur externe pour les rapports ITIE 2007 à 2010.

2. Les formulaires de déclaration des administrations attestés par un auditeur externe

Le conciliateur indique au point 3 de la page 6<sup>2</sup> que "En ce qui concerne les entités et administrations publiques qui ont été retenues dans le référentiel ITIE :

- La CNSS a soumis une déclaration certifiées par son commissaire aux comptes ;
- La DNT et la DNPEIP ont soumis des déclarations approuvées par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le BNE a soumis une déclaration approuvée par le Ministre des Mines et de la Géologie ; et
- La DNI et la DGD ont soumis des déclarations approuvées par le Ministre délégué au Budget."

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations,

Hugues Renaux

Associé CAC 75

---

<sup>1</sup> Rapport ITIE 2010 (final), Moore Stephens (août 2012), page 6 point 2

<sup>2</sup> Rapport ITIE 2010 (final), Moore Stephens (août 2012), page 6 point 3

# SOMMAIRE

	Page
<b>SYNTHESE</b>	
<b>LETTRE DE PRESENTATION</b>	
<b>1. INTRODUCTION</b>	
1.1 Le processus de Validation	10
1.2 Le secteur extractif	13
1.3 Les progrès accomplis par l'Initiative nationale	15
1.4 L'engagement de la société civile	16
1.5 L'engagement des entreprises	17
<b>2. EVALUATION GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	
2.1 Les éléments de jugement	19
2.2 La grille de Validation	20
<b>3. EVALUATION DES EXIGENCES ITIE</b>	
Exigence n°1	22
Exigence n°2	24
Exigence n°3	27
Exigence n°4	29
Exigence n°5	34
Exigence n°6	39
Exigence n°7	42
Exigence n°8	45
Exigence n°9	48
Exigence n°10	52
Exigence n°11	54
Exigence n°12	56
Exigence n°13	59

	Exigence n°14	61
	Exigence n°15	65
	Exigence n°16	69
	Exigence n°17	73
	Exigence n°18	77
	Exigence n°19	79
	Exigence n°20	82
<b>4.</b>	<b>AUTRES CONSIDERATIONS</b>	
	4.1 L'impact de l'ITIE	84
	4.2 La viabilité du processus ITIE	84
	4.3 Au-delà de l'ITIE	85
<b>5.</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	86
	<b>ANNEXES</b>	
<b>I</b>	<b>LES REFERENCES</b>	
<b>II</b>	<b>LE PLAN DE TRAVAIL ITIE 2011, 2012, 2013</b>	
<b>III</b>	<b>LES FORMULAIRES D'AUTO-EVALUATION DES ENTREPRISES</b>	
<b>IV</b>	<b>LE CERTIFICAT DE PAIEMENT</b>	

## PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES DANS CE DOCUMENT

### Administrations

ANAIM	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BNE	Bureau Nationale d'Expertise
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DNPEIP	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés
DGD	Direction Générale des Douanes
DNI	Direction Nationale des Impôts
DNT	Direction Nationale du Trésor

### Société Civile

AGEPI	Association Guinéenne des Editeurs de la Presse Indépendante
ARDEBA	Association des Ressortissants de Baraka pour le Développement
CECIDE	Centre du Commerce International pour le Développement
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CODDH	Coordination des Organisations Guinéennes de Défense des Droits Humains
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez Guinée

### Entreprises

CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
SAG	Société Ashanti Goldfields
SEMAFO	Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest
SMD	Société Minière de Dinguiraye

### Autres

GNF	Francs Guinéens
ITIEG	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TdR	Termes de Référence
USD	US Dollars



# 1 INTRODUCTION

## 1.1 Le processus de Validation

- Les objectifs
- Le processus
- Les travaux effectués
- Les personnes rencontrées

## 1.2 Le secteur extractif

- Les réserves
- La production industrielle et artisanale
- L'exploration et le développement, centrés sur le minerai de fer

## 1.3 Les progrès accomplis par l'Initiative nationale

## 1.4 L'engagement de la société civile

## 1.5 L'engagement des entreprises

## 1.1 Le processus de Validation

### ■ Les objectifs

La Validation est une étape essentielle du processus ITIE. Elle remplit deux fonctions principales : elle favorise d'une part le dialogue et l'apprentissage à l'échelle d'un pays ; elle protège d'autre part l'appellation ITIE, en exigeant à tous les pays membres le respect de la même norme internationale.

### ■ Le processus

La Validation est un mécanisme d'évaluation indépendant, qui a pour but de fournir à toutes les parties prenantes une évaluation objective du respect des Principes et Critères de l'ITIE dans la mise en œuvre de l'Initiative dans un pays.

Les principales étapes de la Validation sont les suivantes :

- Accord du groupe multipartite pour commencer la Validation

Le groupe multipartite doit convenir d'un échéancier pour la Validation et, sur cette base, superviser l'intégralité du processus.

- Sélection d'un validateur

La Note-Directive n°2 formule les étapes et modalités du processus de sélection. Les frais de Validation sont à la charge du pays mettant en œuvre l'Initiative (cf. Note-Directive n°4).

- La Validation

Le validateur évalue le respect des Principes et Critères de l'ITIE, en appréciant la conformité du pays aux vingt Exigences de l'ITIE.

La Validation est un processus consultatif. Le validateur devra « *rencontrer le groupe multipartite, l'organisation sélectionnée pour rapprocher les chiffres divulgués par les entreprises et le gouvernement et les autres parties prenantes (y compris les entreprises et la société civile qui ne siègent pas au sein du Groupe multipartite)* ». Le validateur devra également consulter les documents disponibles, et notamment :

- Le plan de travail de l'ITIE et les autres documents de planification, tels que les budgets et les plans de communication
- Les Termes de Référence (TdR) du Groupe multipartite et les procès-verbaux des réunions du Groupe multipartite
- Les rapports ITIE et documents complémentaires, telles que les rapports de synthèse et documents de communication connexes
- Les formulaires d'auto-évaluation des entreprises

Le validateur prépare ensuite un projet de rapport de Validation à partir duquel le Groupe multipartite et le Conseil d'administration formulent leurs commentaires. A travers le Comité de Validation, le Conseil d'administration de l'ITIE examine le projet de rapport de Validation pour s'assurer qu'il est complet et qu'il fournit une base adéquate pour déterminer la conformité du pays aux Exigences de l'ITIE. Les commentaires du Comité de Validation sur le projet de rapport ITIE doivent être communiqués dans la version finale du rapport.

La version finale du rapport de Validation doit être formellement approuvée par le Groupe multipartite et par le gouvernement. Le pays publie alors le rapport final de Validation.

- La décision du Conseil d'administration de l'ITIE

Le Conseil d'administration de l'ITIE analyse le rapport de Validation et prend une décision quant au statut du pays.

## ■ Les travaux effectués

Nous avons commencé nos travaux en juin 2012, par l'analyse des documents qui sous-tendent le processus ITIE en Guinée. Nous avons notamment analysé les plans d'actions de la période allant de 2007 à 2013, les décrets et arrêtés, les procès verbaux du Comité de Pilotage et du Conseil de Supervision, ainsi que les rapports ITIE produits. Nous avons également transmis les formulaires d'auto-évaluation aux entreprises du périmètre.

Nous avons conduit par ailleurs une série d'entretiens à Conakry avec les représentants des différentes parties prenantes, notamment avec M. Mohamed Lamine Fofana, Ministre des Mines et de la Géologie, membre du Conseil de Supervision et avec le Président du Comité de Pilotage, M. Guillaume Curtis, Secrétaire Général du Ministre des Mines et de la Géologie.

La liste complète des personnes rencontrées est présentée ci-dessous.

Le projet de rapport de Validation a été présenté et discuté avec le Comité de Pilotage le 30 juillet 2012 à Conakry. La version finale du rapport de Validation a été approuvée par Comité de Pilotage le *(prévu le 29 août 2012)*.

## ■ Les personnes rencontrées

La série d'entretiens tenus à Conakry nous a notamment permis de rencontrer différents représentants des parties prenantes siégeant au Conseil de Supervision et au Comité de Pilotage. Nous nous sommes aussi, entre autres, entretenus avec M. Mamadou Diaby, Secrétaire Exécutif de l'ITIEG, M. Mamadou Alpha Diallo, Chef de projet à la GIZ et enfin M. Karim Lourimi, représentant le conciliateur responsable des rapports ITIE 2007, 2008, 2009, 2010 à la suite de la présentation officielle de ces rapports le 6 juillet 2012 à l'hôtel Novotel de Conakry.

Ces rencontres se sont déroulées à Conakry, dans un cadre protégé, permettant un dialogue construit et libre avec le validateur.

## Conseil de Supervision

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Mohamed Lamine FOFANA	Ministre	Ministère des Mines et de la Géologie
Ibrahima Sory CISSOKO	Président	Organisation Nationale Société Civile

## Comité de Pilotage

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
<i>Représentants du gouvernement</i>		
Guillaume CURTIS (Président)	Secrétaire Général	Ministère des Mines et de la Géologie
Mamadou Saïdou DIALLO	Précédent Secrétaire Général	Ministère de l'Energie et de l'Environnement
Sidiki KABA	Directeur chargé des risques	Banque Centrale de République de Guinée
Mohamed François FALCONE	Secrétaire Exécutif	Agence nationale de Lutte contre la Corruption
<i>Représentants des entreprises minières</i>		
Thierno Aliou BALDE	Directeur de la Flotte	Compagnie des Bauxites de Guinée
Ousmane BAH	Surintendant juridique	Société Ashanti Goldfields
Jean-Edouard SAGNO	Directeur des Relations extérieures et communication	Chambre des Mines
<i>Représentants de la société civile</i>		
Ibrahima Sory CISSOKO	Président	Conseil National Organisation Société Civile Guinée
Mamadou Taran DIALLO	Président	Publiez Ce Que Vous Payez
Aboubacar Akoumba DIALLO	Directeur de Publication	Presse privée - AGEPI, l'Aurore
Kabinet CISSE	Directeur Exécutif	Centre du Commerce International pour le Développement
Mamadou Bailo DIALLO		Ordre National des Ingénieurs Géologues et Mineurs

## Secrétariat Exécutif

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Mamadou DIABY	Sécretaire Exécutif	Secrétariat Exécutif
Abdoulaye SOUMAH	Responsable des Passations des Marchés	Secrétariat Exécutif
Sékou Amadou DRAME	Consultant comptable	Secrétariat Exécutif

## Partenaires techniques et financiers

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Chérif DIALLO	Consultant	Banque mondiale
Mamadou Alpha DIALLO	Country Project Manager	GIZ

## Conciliateur des Rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Karim LOURIMI	Consultant	Moore Stephens

## Autres parties prenantes

Nom	Fonction/titre	Organisation représentée
Ismael KOUROUMA	Conseiller principal Finances	Rio Tinto
Sid Mohamed NABE	Premier Secrétaire Exécutif	Secrétariat Exécutif de l'ITIE
Mamadou Lamarana DIALLO	Consultant	Indépendant

## 1.2 Le secteur extractif

### ■ Les réserves

La Guinée est un pays minier riche, encore peu exploité et dont les ressources se concentrent sur quatre principaux minerais :

- La bauxite, dont les ressources seraient de l'ordre de 30 milliards de tonnes, soient environ deux tiers des ressources mondiales connues à ce jour. Cette quantité représenterait 16 siècles d'exploitation au rythme actuel de production<sup>3</sup>. L'essentiel de ces ressources se trouve en Basse et en Moyenne Guinée<sup>4</sup>
- Le fer, dont les ressources dépasseraient 3 milliards de tonnes, et sont actuellement concentrées en Guinée Forestière<sup>2</sup>
- L'or, avec des ressources de plusieurs centaines de tonnes identifiées à ce jour, essentiellement en Haute Guinée<sup>1</sup>
- Enfin les diamants dont les ressources, exploitées à l'échelle artisanale, sont estimées à 30 millions de carats<sup>5</sup> et se trouvent essentiellement en Guinée Forestière<sup>2</sup>



*Les réserves minières*

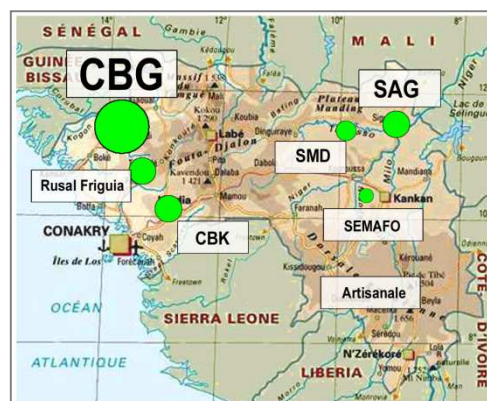
### ■ La production industrielle et artisanale

La production industrielle et artisanale des trois principaux minerais extraits en Guinée se répartit comme suit, pour l'année 2010<sup>6</sup> :

Entreprise	Bauxite (tonnes)	Or (kg)	Diamants (carats)
CBG	13 400 000		
CBK	2 944 550		
Rusal Friguia	nc		
SAG		9 054	
SMD		6 093	
SEMAFO		842	
Exploitation Artisanale		1 412*	374 000
<b>Production totale</b>	<b>16 344 550</b>	<b>17 401</b>	<b>374 000</b>

nc : non communiqué

\* Chiffre officiel disponible pour 2005 uniquement



*La production minière*

<sup>3</sup> Présentation de la République de Guinée, Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM), [www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

<sup>4</sup> Symposium Mines Guinée 2011, [www.smguinee.com](http://www.smguinee.com)

<sup>5</sup> [www.minesdeguinee.com](http://www.minesdeguinee.com)

<sup>6</sup> Statistiques minières (2001-2010), Bureau des études, Ministère des Mines et de la Géologie

## ■ L'exploration et le développement, centrés sur le minerai de fer

D'importantes compagnies minières sont entrées en phase d'exploration et de développement à compter de 2010 :

- Vale S.A., qui a acquis, en avril 2010, 51% des parts du projet d'exploitation de la mine de fer de Simandou (blocks 1 et 2). Vale prévoit un démarrage de production en 2012, pour une extraction annuelle moyenne de l'ordre de 50 millions de tonnes dès 2020. Afin d'acheminer cette production, Vale prévoit la réhabilitation d'une voie de chemin de fer<sup>7</sup>.
- Rio Tinto, qui a signé en avril 2011 un accord avec l'Etat guinéen ouvrant la voie à l'exploitation, prévue dès 2015, d'une mine de fer d'une capacité de production annuelle de 95 millions de tonnes, aussi sur le site de Simandou (blocks 3 et 4). Ce projet prévoit la construction d'un chemin de fer de 650 km et d'un port en eaux profondes au sud de Conakry<sup>8</sup>.
- Bellzone Mining plc, en exploration sur le site de Kalia. L'entreprise espère lancer la production dès 2014, à un rythme annuel de l'ordre de 20 millions de tonnes, pour atteindre 50 millions de tonnes dès 2018. Ce projet s'accompagnerait aussi de la construction d'un chemin de fer et d'un port<sup>9</sup>.



*L'exploration et le développement*

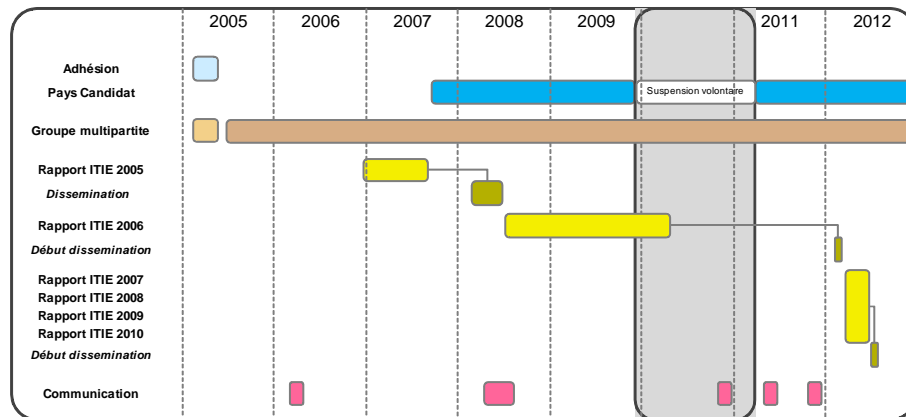
<sup>7</sup> [www.vale.com](http://www.vale.com)

<sup>8</sup> [www.riotinto.com](http://www.riotinto.com)

<sup>9</sup> [www.bellzone.com.au](http://www.bellzone.com.au)



## 1.3 Les progrès accomplis par l'Initiative nationale



*Chronogramme des réalisations de l'ITIE Guinée*

Depuis l'adhésion de la Guinée à l'ITIE en 2005, la mise en œuvre de l'Initiative se caractérise par trois phases distinctes :

- Une phase initiale de qualité (2005-2008)
- Une phase de suspension volontaire, induite par les troubles sociopolitiques qu'a traversés le pays (2009-2010)
- Une phase de relance du processus, initiée dès mars 2011

### Une phase initiale de qualité (2005-2008)

La qualité de la mise en œuvre de l'Initiative dès son lancement en 2005 semble avoir permis de respecter rapidement de nombreux Critères de l'ITIE.

Un Comité Provisoire a ainsi été constitué dès 2005 et a initié la mise en œuvre du plan de travail ITIE par des actions de sensibilisations et de renforcement de capacités. Un conciliateur a été recruté pour rédiger le premier rapport ITIE portant sur les revenus de l'année 2005. Ce rapport a été publié puis disséminé, en 2008, à travers le pays.

Sur ces bases, le pays a obtenu le statut de Pays Candidat en septembre 2007. Pour marquer son entrée dans l'Initiative, le Ministre des Finances, Madikaba Camara, a pu participer à la 5<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration tenue à Madrid le 27 mai 2008, représentant avec le Gabon les pays francophones mettant en œuvre l'ITIE.

Durant cette période, la société civile a bénéficié d'actions de formations régionales (atelier de renforcement des capacités de la société civile en Afrique occidentale et centrale en décembre 2005 à Kribi ; atelier de renforcement des capacités des pays francophones d'Afrique en juin 2007 à Libreville ; séminaire de formation à l'ITIE en décembre 2008 à Berlin) et participé à différentes rencontres internationales sur l'ITIE (3<sup>ème</sup> Conférence internationale de l'ITIE en octobre 2006 à Oslo ; 4<sup>ème</sup> Conférence internationale de l'ITIE en février 2009 à Doha) et a pris une part active dans le processus.

### Une phase de suspension volontaire, induite par les troubles sociopolitiques qu'a traversés le pays (2009-2010)

La période de troubles sociopolitiques qu'a connu la Guinée à partir de 2009 n'a pas facilité le suivi régulier des activités de l'ITIE. Le processus s'est mis en sommeil et les progrès de l'Initiative s'en sont trouvés très ralentis. La Guinée a suspendu volontairement sa participation à l'ITIE de décembre 2009 à mars 2011.

Sur cette période, et en dépit du retrait des soutiens financiers de certains partenaires techniques et financiers, le gouvernement a continué de soutenir, politiquement et financièrement, l'Initiative nationale, permettant de maintenir un rythme de réunions régulier du Comité de Pilotage, de suivre la réconciliation des données de l'année 2006 et de créer le site internet de l'ITIE Guinée (ITIEG).

### Une phase de relance du processus, initiée dès mars 2011

La levée de la suspension volontaire en mars 2011 a été matérialisée par la participation d'une délégation guinéenne, conduite par le Ministre des Mines et de la Géologie M. Mohamed Lamine Fofana, à la 5<sup>ème</sup> Conférence de l'ITIE, tenue à Paris en mars 2011. L'Initiative nationale a alors été activement relancée par le nouveau gouvernement avec l'appui du Secrétariat international de l'ITIE. La participation de Peter Eigen, alors président du Conseil d'administration de l'ITIE, au Symposium Mines Guinée en mai 2011 à Conakry a donné un signal fort au retour du pays dans l'Initiative.

Un nouveau plan d'actions a été approuvé et une stratégie de communication a été définie. Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 ont été réalisés dans des délais réduits à partir d'avril 2012 et ont été présentés officiellement aux autorités guinéennes le 6 juillet 2012.

Des ateliers régionaux de sensibilisations et d'échanges entre membres de la société civile notamment se sont tenus en mai 2011 (Kinshasa) et en juin 2012 (Dakar).

## 1.4 L'engagement de la société civile

La société civile bénéficie d'un environnement institutionnel propice à une participation active dans l'ITIEG. Ainsi, elle dispose de :

- Un siège au Conseil de Supervision, occupé par le Président des Organisations de la Société Civile
- Dix sièges au Comité de Pilotage, occupés par des représentants d'organismes variés (syndicats, presse, Ordre national des experts comptables...) et reconnus

Les procès verbaux des Comité de Pilotage permettent par ailleurs de constater une participation régulière aux réunions, où « *les décisions sont prises à la majorité absolue des votants* », à la « *majorité relative* » faute d'accord au premier tour de scrutin. Les entretiens menés avec les représentants de la société civile permettent de constater une expression libre des représentants de la société civile aux débats tenus en séance.

Notons enfin que la société civile membre des instances de l'ITIEG est particulièrement engagée dans la promotion de l'Initiative à travers le pays et à l'international, ainsi que dans des actions de communication sur les enjeux de transparence du secteur minier en Guinée, comme le montrent les exemples suivants :

- Participation, fin 2011, à la Caravane « Communiquer ITIE » issue de la stratégie de communication du Comité de Pilotage ou encore diffusion, courant 2008, du Rapport ITIE 2005 à travers le pays, aux côtés de représentants des entreprises minières
- Contributions à différents ateliers sur la mise en œuvre de l'ITIEG, à l'instar des ateliers sur « Le code minier et l'ITIE », organisés courant 2011
- Déclarations publiques, disponibles sur internet, pour dénoncer certaines situations jugées critiques dans le secteur des industries extractives en Guinée ou sur les craintes relatives aux délais impartis pour la Validation de l'ITIEG
- Participation de certains membres de la coalition PCQVP à plusieurs rencontres internationales, comme les rencontres francophones de la coalition PCQVP (Dakar, 2012) ou la 5<sup>ème</sup> Conférence Internationale de l'ITIE (Paris, mars 2011)

Références : se reporter à l'Exigence n°6



## 1.5 L'engagement des entreprises

Les entreprises minières bénéficient, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIEG, de :

- Un siège au Conseil de Supervision, occupé par le représentant de la Chambre des mines
- Trois sièges au Comité de Pilotage, occupés par le représentant de la Chambre des mines et par des représentants d'entreprises opérant en Guinée

Au-delà des textes régissant ces instances, le gouvernement guinéen a par ailleurs adopté deux textes marquant sa volonté d'un engagement soutenu des entreprises dans l'ITIEG :

- L'arrêté ministériel du 29 mai 2012, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG
- Le nouveau Code minier de la République de Guinée, datant de septembre 2011 et soumettant, dans ses articles 122 et 155, les entreprises minières à respecter les engagements de la Guinée à l'ITIE

De fait, les procès verbaux des Comité de Pilotage permettent de constater une participation régulière aux réunions.

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009, 2010 font par ailleurs état d'une participation de toutes les entreprises minières sélectionnées par le Comité de Pilotage au processus de réconciliation, processus alors volontaire. Elles n'ont pas fait valoir de clauses de confidentialité lors de cet exercice et ne se sont pas opposées au modèle de publication désagrégé, selon lequel le niveau de contribution fiscale annuelle de chaque entreprise est divulgué pour chaque type de revenu.

Nous constatons aussi que les entreprises minières sont actives dans la promotion de l'ITIE et dans le renforcement de la gouvernance du secteur, en témoignent différentes actions engagées seules ou aux côtés d'autres parties prenantes ITIE :

- Participation et animation du Symposium Mines Guinée, tenu en mai 2011 à Conakry, auquel ont participé entre autres des représentants des entreprises minières, des universitaires et des représentants du Conseil d'administration de l'ITIE, dont son Président Peter Eigen
- Contribution aux ateliers de diffusion du rapport ITIE 2005, organisés à travers le pays en 2008, aux côtés des représentants de la société civile

Enfin, nous soulignons que sur les sept entreprises sollicitées pour participer à l'exercice d'auto-évaluation promu par le processus de Validation (voir Exigence n°19), seules deux entreprises n'ont pas transmis de formulaire renseigné. Les différentes contributions permettent de constater une satisfaction globale sur le processus ITIE en Guinée, non exempt de critiques néanmoins. Ainsi, une « *communication renforcée* », un « *financement plus régulier* » et un « *renforcement de la qualité* » du processus déclaratif ont été évoqués comme nécessaires pour consolider la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Références : se reporter aux Exigences n°7 et 9

## **2** EVALUATION GLOBALE DE LA MISE EN ŒUVRE

### **2.1** Les éléments de jugement

### **2.2** La grille de Validation

## 2.1 Les éléments de jugement

Sur la base des travaux effectués, décrits en introduction, nous considérons que l'ITIE en Guinée a atteint la conformité pour les Exigences suivantes :

Exigence n°1	Exigence n°5	Exigence n°10
Exigence n°2	Exigence n°6	Exigence n°11
Exigence n°3	Exigence n°7	Exigence n°16
Exigence n°4	Exigence n°8	Exigence n°17

Nous considérons en revanche que, à la fin de la période soumise à la présente Validation, l'ITIE en Guinée n'a pas atteint la conformité pour les Exigences suivantes :

Exigence n°9	Exigence n°13	Exigence n°15
Exigence n°12	Exigence n°14	Exigence n°18

Une attention particulière devra être portée au suivi des progrès de certaines Exigences pour lesquelles des recommandations sont proposées dans la dernière partie de ce rapport.

## 2.2 La grille de Validation

Pour se porter Candidat à l'ITIE :	CANDIDAT à l'ITIE Avant l'expiration de la période de Candidature à l'ITIE :	CONFORME à l'ITIE Pour maintenir son statut de Conformité à l'ITIE :
<p><b>EXIGENCES EN MATIÈRE D'ADHÉSION</b></p> <p>1 ✓ Le gouvernement doit effectuer une déclaration publique, sans équivoque de son intention de mettre en œuvre l'ITIE.</p> <p>2 ✓ Le gouvernement doit s'engager à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE.</p> <p>3 ✓ Le gouvernement doit nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>4 ✓ Le gouvernement doit mettre en place un Groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>5 ✓ En consultation avec les parties prenantes clés de l'ITIE, le Groupe multipartite devra convenir et publier un plan de travail national chiffré contenant des objectifs mesurables et un échéancier de mise en œuvre, et comprenant une évaluation des contraintes de capacités.</p>	<p><b>EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÉPARATIFS</b></p> <p>6 ✓ Le gouvernement doit s'assurer que la société civile participe pleinement, effectivement et de manière active et indépendante au processus.</p> <p>7 ✓ Le gouvernement doit impliquer les entreprises dans la mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>8 ✓ Le gouvernement doit supprimer tout obstacle à la mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>9 <input type="checkbox"/> Le Groupe multipartite doit convenir de la définition de la matérialité et des formulaires de déclaration.</p> <p>10 ✓ L'organisation chargée par le Groupe multipartite de procéder au rapprochement des chiffres doit être perçue comme étant crédible, digne de confiance et compétente sur le plan technique.</p> <p>11 ✓ Le gouvernement doit s'assurer que toutes les entreprises et les entités de l'État concernées effectuent une déclaration.</p> <p>12 <input type="checkbox"/> Le gouvernement doit s'assurer que les déclarations des entreprises se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales.</p> <p>13 <input type="checkbox"/> Le gouvernement doit s'assurer que ses déclarations se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales.</p> <p><b>EXIGENCES EN MATIÈRE DE DIVULGATION</b></p> <p>14 <input type="checkbox"/> Les entreprises divulguent de façon complète tous les paiements significatifs conformément aux formulaires de déclaration convenus.</p> <p>15 <input type="checkbox"/> Le gouvernement divulgue de façon complète tous les revenus significatifs conformément aux formulaires de déclaration convenus.</p> <p>16 ✓ Le Groupe multipartite doit se déclarer satisfait du travail réalisé par l'organisation chargée de rapprocher les chiffres des entreprises et ceux du gouvernement.</p> <p>17 ✓ Le réconciliateur doit s'assurer que le rapport ITIE est complet, identifie tous les écarts, les explique si possible et formule, dans les cas où cela est nécessaire, des recommandations en matière d'actions à prendre pour y remédier.</p> <p><b>EXIGENCES EN MATIÈRE DE DIFFUSION</b></p> <p>18 <input type="checkbox"/> Le gouvernement et le Groupe multipartite doivent s'assurer que le rapport ITIE est compréhensible, et qu'il est rendu accessible au public de façon à favoriser les débats autour de ses conclusions.</p> <p><b>EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION</b></p> <p>19 <input type="checkbox"/> Les entreprises pétrolières, gazières et minières doivent soutenir la mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>20 <input type="checkbox"/> Le gouvernement et le Groupe multipartite sont invités à prendre des mesures pour tenir compte des enseignements tirés, résoudre les écarts et s'assurer de la pérennité de la mise en œuvre de l'ITIE. Les pays mettant en œuvre l'ITIE devront soumettre des rapports de Validation en respectant les délais fixés par le Conseil d'administration.</p>	<p><b>CONTINUER DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE CONFORMITÉ</b></p> <p>21 <input type="checkbox"/> Les pays Conformés doivent continuer à respecter l'ensemble des Exigences (n°1 à 20) pour conserver leur statut de pays Conforme.</p>

Exigence satisfaite

Exigence non satisfaite

# 3 EVALUATION DES EXIGENCES ITIE

	Page
Exigence n°1	22
Exigence n°2	24
Exigence n°3	27
Exigence n°4	29
Exigence n°5	34
Exigence n°6	39
Exigence n°7	42
Exigence n°8	45
Exigence n°9	48
Exigence n°10	52
Exigence n°11	54
Exigence n°12	56
Exigence n°13	59
Exigence n°14	61
Exigence n°15	65
Exigence n°16	69
Exigence n°17	73
Exigence n°18	77
Exigence n°19	79
Exigence n°20	82

## Exigence n°1

*Le gouvernement doit effectuer une déclaration publique, sans équivoque, de son intention de mettre en œuvre l'ITIE*

### ■ Constats

Le Premier Ministre guinéen a affirmé publiquement, le 27 avril 2005, à l'occasion de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE : « *Cette Initiative, à laquelle la Guinée adhère sans réserve, rejoint les priorités du gouvernement en matière d'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre la corruption* »<sup>10</sup>.

Etaients présents lors de cette intervention des membres du gouvernement et des administrations, des représentants du secteur privé, de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que des missions diplomatiques.

Cette volonté a été renouvelée le 11 novembre 2010, par courrier du Premier Ministre adressé au Président du Conseil d'administration de l'ITIE pour que soit levée la suspension volontaire de la Guinée à l'Initiative. Cette requête a été ensuite réaffirmée le 3 février 2011, par courrier du Ministre des Mines et de la Géologie au Président du Conseil d'administration de l'ITIE.

D'un point de vue institutionnel, cette volonté s'est en outre traduite par l'adoption des textes suivants :

- Arrêté ministériel du 29 mai 2012, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG
- Arrêté ministériel du 24 avril 2012, portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIEG
- Décret présidentiel du 3 février 2012 portant création, attributions et organisation de l'ITIEG
- Décret présidentiel du 7 septembre 2011 portant nomination de cadres au Ministère des Mines et de la Géologie, nommant ainsi le Secrétaire permanent de l'ITIEG
- Arrêtés ministériels du 20 juin 2005 et du 30 décembre 2005 portant création et nomination des membres du Comité de Pilotage de l'ITIEG

### ■ Références

n°	2012
2-150	Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012)
2-160	Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012)
2-165	Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)
	2011
2-245	Décret D/2011/254/PRG/SGG portant nomination de cadres au Ministère des Mines et de la Géologie, Présidence de la République (7 septembre 2011) : Nomination du Secrétaire Permanent de l'ITIEG, M. Mamadou DIABY
2-250	Courrier de confirmation de la demande de levée de la suspension volontaire de la Guinée à l'ITIE, Ministre des Mines et de la Géologie (3 février 2011)
	2010
2-355	Courrier de demande pour la levée de la suspension volontaire de la Guinée à l'ITIE, Premier Ministre

<sup>10</sup> Discours d'adhésion à l'ITIE par le Premier Ministre lors de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE, Premier Ministre (27 avril 2005), page 2

(11 novembre 2010)

2005

- 2-850** Arrêté n° XXX/MMG/SGG portant nomination des membres du Comité de Pilotage permanent sur l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (30 décembre 2005)
- 2-855** Arrêté n°2858/MMG/SGG/2005 portant création et nomination des membres du Comité permanent de Pilotage de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (20 juin 2005)
- 2-857** Discours d'adhésion à l'ITIE par le Premier Ministre lors de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE, Premier Ministre (27 avril 2005)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment l'engagement du gouvernement guinéen dans le processus ITIE. Certains représentants de la société civile souhaiteraient néanmoins une communication plus régulière de la part des plus hautes autorités de l'Etat en faveur de l'Initiative nationale.

## ■ Recommandation du validateur

**R1 - Réaffirmer régulièrement le soutien des pouvoirs publics à l'ITIE**

## ■ Conclusion

L'Exigence n°1 est satisfaite



## Exigence n°2

*Le gouvernement doit s'engager à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE*

### ■ Constats

#### Un engagement fort et continu du gouvernement pour travailler avec les représentants des entreprises et de la société civile

Le discours d'adhésion à l'ITIE prononcé par le Premier Ministre en avril 2005 fait référence à l'implication « *dans un esprit de partenariat constructif les sociétés minières elles-mêmes, la société civile, les partenaires au développement et l'administration publique* »<sup>11</sup>.

De même, la création d'un Comité Provisoire multipartite, dès le mois de mai 2005 afin de « *faire des recommandations au Ministre des Mines et au Ministre des Finances sur la composition, les profils et le mandat du Comité permanent* »<sup>12</sup> de l'ITIEG, confirme la volonté du gouvernement de s'engager dans un processus de dialogue avec les différents représentants des entreprises extractives et des organisations de la société civile.

Sur ces bases, l'adoption de textes portant création et composition des deux principales instances en charge de piloter et d'assurer la mise en œuvre de l'ITIE permet de confirmer la volonté du gouvernement de travailler de concert avec les représentants des entreprises minières et de la société civile :

- Arrêté ministériel du 29 mai 2012, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG
- Arrêté ministériel du 24 avril 2012, portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIEG

Références n° 2-160, 2-165, 2-650, 2-655, 2-855, 2-857, 2-860, 3-855

#### Un environnement propice à la participation des entreprises minières et de la société civile à l'Initiative nationale

Au-delà de ce cadre institutionnel multipartite, la Guinée s'est dotée fin 2011 d'un nouveau Code minier, qui permet de consacrer l'importance des rôles des entreprises extractives et de la société civile au renforcement de la gouvernance du secteur.

Ainsi, par son article 122, ce code soumet les opérateurs miniers à se conformer « *aux engagements internationaux pris par l'Etat et applicable à leurs activités pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur minier, notamment ceux relatifs à [...] l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)* »<sup>13</sup>.

Dans son article 155, ce même code invite « *toute personne physique ou morale possédant un titre minier, fournissant une demande pour un titre minier, négociant des droits miniers avec le Ministère des Mines ou tout autre organe du gouvernement de Guinée [...] signera avec le Ministre en charge des mines un Code de bonne conduite précisant au minimum [...] son engagement à respecter les douze principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)* »<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> Discours d'adhésion à l'ITIE par le Premier Ministre lors de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE, Premier Ministre (27 avril 2005), page 2

<sup>12</sup> Décision n°0007XX/MMG/CAB/2005 portant création d'un Comité Provisoire de réflexion sur la mise en place de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (avril 2005) : mandat et composition de ce Comité., page 2

<sup>13</sup> Code minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)

<sup>14</sup> Code minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)



Enfin, l'adoption d'un arrêté ministériel le 29 mai 2012, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG encourage la participation active des entreprises minières opérant en Guinée au processus ITIE.

Références n° 2-150, 2-240

### Une participation active et libre des entreprises et des organisations de la société civile à l'Initiative nationale et aux questions de transparence

Les procès verbaux des réunions du Comité de Pilotage confirment la participation régulière et active des représentants des entreprises minières et des organisations de la société civile à cette instance décisionnelle. Comme le précise son règlement intérieur, les décisions y « *sont prises à la majorité absolue des votants* », à la « *majorité relative* » faute d'accord au premier tour de scrutin.

De même, les comptes-rendus des différents foras organisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée et du renforcement de la gouvernance du secteur permettent de constater la participation active et l'expression libre de ces organismes. Nous notons, à titre d'exemple :

- La contribution des entreprises minières à une mission mandatée par le Comité de Pilotage en avril 2006, chargée de rencontrer les Directeurs Généraux des principales entreprises minières afin de leur présenter le processus ITIE, ses enjeux et le rôle des entreprises dans la collecte de l'information
- La participation de membres de la coalition PCQVP Guinée, en 2006, à la création de la coalition régionale PCQVP lors d'un atelier à Kribi (Cameroun)
- L'engagement de la coalition nationale PCQVP Guinée, en 2008, aux activités de dissémination du Rapport ITIE 2005 dans différentes provinces de Guinée, aux côtés des entreprises extractives qui ont pu présenter leurs activités dans la région
- L'organisation, en 2011, de trois ateliers nationaux ayant pour thème « *Le code minier et l'ITIE* »

Références : Procès verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG et n° 2-665, 3-155, 3-227, 3-330, 3-750, 5-220, 5-240, 6-100

## ■ Références

- Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG du 22 juin 2012, 5 juin 2012, 4 mai 2012, 3 mai 2012, 15 février 2012, 10 novembre 2011, 15 juillet 2011, 19 avril 2011, 17 février 2011, 16 décembre 2010, 4 novembre 2010, 4 février 2010, 26 novembre 2009, 5 novembre 2009, 29 octobre 2009, 30 juillet 2009, 7 mai 2009, 22 décembre 2008, 12 novembre 2008, 21 novembre 2007, 15 novembre 2007, 17 octobre 2007, 14 juillet 2005
- n°** [2012](#)
- 2-150** Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012)
- 2-160** Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012)
- 2-165** Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)
- 3-155** Règlement intérieur des organes de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2012)
- 6-100** Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012)
- [2011](#)
- 2-240** Code Minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)
- 3-227** Etat des lieux de la Validation du processus ITIE en Guinée (Rapport d'atelier), Boubacar Barry pour la GIZ (mai 2011)

- 5-220** Rapport de Mission de la Caravane « Communiquer ITIE » (5-11 décembre 2011), Abdoulaye Soumah, Ibrahima Ahmed Barry, Aboubacar Akoumba Diallo, Jean Edouard Sagno (décembre 2005)
- 5-240** Planning Symposium Mines Guinée, (non sourcé) (9 au 11 mai 2011)  
*2010 et antérieur*
- 2-650** Décision n°047/ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (31 décembre 2007) : réorganisation des organes de l'ITIEG et nominations des membres des Commissions opérationnelles.
- 2-655** Décision n°035/ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (18 octobre 2007) : autorisation de la publication du Rapport ITIE 2005 (KPMG)
- 2-665** Décision n°0016/ITIE/CP/SE/2007 portant désignation des membres du Comité de Pilotage dans les comités opérationnels de l'ITIEG, Comité de pilotage de l'ITIEG (28 mars 2007)
- 2-855** Arrêté n°2858/MMG/SGG/2005 portant création et nomination des membres du Comité permanent de Pilotage de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (20 juin 2005)
- 2-857** Discours d'adhésion à l'ITIE par le Premier Ministre lors de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE, Premier Ministre (27 avril 2005)
- 2-860** Décision n°0007XX/MMG/CAB/2005 portant création d'un Comité Provisoire de réflexion sur la mise en place de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (avril 2005) : mandat et composition de ce Comité
- 3-330** Synthèse de l'atelier de Validation des formulaires de déclaration et de présentation du rapport de Conciliation 2006 du Cabinet Deloitte, (non sourcé) (1er avril 2010)
- 3-750** Mission de présentation de l'ITIE aux DG des entreprises minières (10-18 avril 2006), Gilles Duruflé (avril 2006) : Sensibilisation et enjeux de communication pour l'ITIEG auprès des entreprises minières
- 3-855** Recommandation du Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG, Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG (5 mai 2005) : Recommandations sur le mandat, les profils et la composition du futur Comité de Pilotage de l'ITIEG

## ■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile, membres du Comité de Pilotage, ont indiqué leur pleine implication au processus, leur participation régulière au Comité de Pilotage et leur satisfaction de pouvoir communiquer et collaborer librement sur les questions de transparence.

## ■ Recommandation du validateur

**R2 - Veiller à ce que chaque organisation nomme son représentant au Comité de Pilotage**

## ■ Conclusion

L'Exigence n°2 est satisfaite



## Exigence n°3

*Le gouvernement doit nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'ITIE*

### ■ Constats

La présidence du Conseil de Supervision, « *instance suprême de l'ITIE-Guinée* »<sup>15</sup>, est confiée au Premier Ministre guinéen, M. Mohamed Said Fofana, comme le confirme le décret présidentiel de février 2012 portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée.

La présidence du Comité de Pilotage, « *cadre de concertation et d'échange [...] chargé de la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil de Supervision* »<sup>16</sup>, est quant à elle confiée au Secrétaire Général du Ministère des Mines et de la Géologie, respectivement :

- M. Alimou Diallo (2005-2006)
- M. Abdoul Karim Sylla (2007-2008)
- M. Dr Aboubacar Koly Kourouma (2008-2010)
- M. Guillaume Curtis (depuis 2010)

Notons que le président du Comité de Pilotage est assisté dans sa tâche par un vice-président, dont le poste a été confié au Secrétaire Général du Ministère en charge du Budget (actuellement M. Sanoussy Dabo).

Les présidents du Conseil de Supervision et du Comité de Pilotage ont les pouvoirs et la responsabilité de coordonner les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'ITIE et à la mobilisation des ressources nécessaires à cette fin.

### ■ Références

n°	2012
2-160	Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012)
2-165	Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)
	<i>2007 et antérieur</i>
2-650	Décision n°047/ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (31 décembre 2007) : réorganisation des organes de l'ITIEG et nominations des membres des Commissions opérationnelles
2-720	Arrêté A/2858/MMG/SGG/2005 du 20 juin 2005 portant création et nomination des membres du Comité permanent de Pilotage de l'ITIEG, Journal Officiel (février 2006)
2-855	Arrêté n°2858/MMG/SGG/2005 portant création et nomination des membres du Comité permanent de Pilotage de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (20 juin 2005)
2-860	Décision n°0007XX/MMG/CAB/2005 portant création d'un Comité Provisoire de réflexion sur la mise en place de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (avril 2005)

<sup>15</sup> Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012), page 3

<sup>16</sup> Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012), page 3

- **Opinion des parties prenantes**

Les parties confirment cette analyse et ne formulent pas de commentaire particulier.

- **Conclusion**

L'Exigence n°3 est satisfaite



## Exigence n°4

*Le gouvernement doit mettre en place un groupe multipartite pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE*

### ■ Constats

#### Une structure institutionnelle multipartite

La structure institutionnelle initiale de l'ITIE en Guinée se fonde sur le Comité Provisoire, composé de treize membres et constitué à la suite de la déclaration d'adhésion à l'ITIE du Premier Ministre le 27 avril 2005. La composition de ce groupe est multipartite et compte :

- Sept sièges pour l'administration publique (répartis entre les Ministères des Mines et de la Géologie, de l'Economie et des Finances, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation)
- Trois sièges pour les entreprises minières (représentées par la Chambre des Mines, la Compagnie des Bauxites de Guinée, la Société Ashanti Goldfields)
- Trois sièges pour la société civile (représentée notamment par le CECIDE)

Aujourd'hui, et conformément au décret présidentiel du 3 février 2012 portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, la structure institutionnelle de l'ITIE respecte cet esprit multipartite.

Ainsi, le Conseil de Supervision est composé, au-delà de son président le Premier Ministre, de cinq membres répartis en trois collèges :

- L'administration publique, qui compte trois sièges occupés par le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre des Mines et de la Géologie et le Secrétaire général du Ministère des mines et de la géologie, en tant que rapporteur
- Les entreprises minières, qui comptent un siège occupé par le Président de la chambre des mines
- La société civile, qui compte un siège occupé par le Président des organisations nationales de la société civile

De même, le Comité de Pilotage comprend, au-delà de son président et vice-président, vingt-deux membres répartis en quatre collèges :

- L'administration publique, qui compte cinq sièges occupés par des représentants de la Primature, de la Banque centrale, de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption, du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, enfin du Ministère de la Communication
- Les institutions républicaines, qui comptent quatre sièges occupés par des représentants de l'Assemblée nationale, du Conseil économique et social et de la Cour des comptes
- Les entreprises minières, qui comptent trois sièges occupés par des représentants de la Chambre des mines, d'une compagnie minière en phase d'exploration et d'une compagnie minière en phase de production
- La société civile, qui compte dix sièges occupés par des représentants de syndicats, de la coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez, de la presse, des organisations de promotion des jeunes, de l'Ordre national des experts comptables, de l'Ordre national des avocats, de l'Association nationale des élus locaux, du Conseil national des organisations nationales de la société civile, des organisations de promotion du droit des femmes, de l'Ordre des ingénieurs des mines et de la géologie

Notons que la coalition nationale PCQVP et le Conseil national des organisations nationales de la société civile sont les deux organisations de la société civile les plus impliqués sur les sujets de transparence dans le secteur extractif.

Le CECIDE, la CODDH, ARDEBA, en association avec Global Rights, sont quant à elles actives sur la thématique du respect des droits humains dans le secteur extractif guinéen.

Notons que, à ce jour, 2 membres de ce Comité de Pilotage n'ont pas encore été nommés par leurs institutions respectives (le représentant des Organisations de promotion des jeunes et le représentant de l'Association nationale des élus locaux).

Enfin, le Secrétariat Exécutif, « *organe d'animation, de coordination et de suivi des activités de l'ITIE Guinée* »<sup>17</sup> est constitué de quatre membres et dirigé par un représentant de l'administration.

*Références* n° 2-160, 2-165, 2-245, 2-650, 2-750, 2-850, 2-855, 2-860, 3-855

### Un groupe multipartite constitué des parties prenantes appropriées, aux profils et aux compétences adaptés

Dans ses recommandations au Ministre des Mines pour la constitution d'un Comité de Pilotage, le Comité Provisoire de mai 2005 indiquait : « *il est important que la composition du comité reflète un équilibre entre le gouvernement et les autres parties et que l'approche de travail retenue soit une approche consensuelle, dans un esprit de complémentarité et de multidisciplinarité* »<sup>18</sup>.

La composition du Conseil de Supervision et du Comité de Pilotage, telle que présentée ci-dessus, permet de constater que le gouvernement de Guinée a effectivement doté ces deux structures de représentants issus de structures appropriées au mandat de ces deux Comités (Ministère des Mines et de la Géologie, Ministère des Finances, Chambres des mines, coalition PCQVP, Ordre des experts comptables,...).

En outre, le Comité Provisoire proposait dans ses recommandations des « *profils de compétences personnelles et institutionnelles* »<sup>19</sup> de haut niveau, avec une priorité donnée aux profils économistes, financiers, fiscalistes et juridiques, « *en tenant compte également de la probité morale des personnes retenues* »<sup>20</sup>.

L'on constate que le Conseil de Supervision, d'une part, est composé de représentants de niveau ministériel et directionnel ; que le Comité de Pilotage, d'autre part, est composé de Conseillers ministériels et, pour les entreprises minières et la société civile, de représentants de niveau directionnel.

En outre, le Comité de Pilotage s'est réuni plus de trente fois depuis 2005, avec une fréquence plus soutenue depuis 2011. On note également la présence régulière de hauts responsables représentant le gouvernement.

*Références* n° 2-160, 2-165, 2-720, 2-850, 2-855, 3-855

### Une société civile membre du Comité de Pilotage indépendante du gouvernement et du secteur privé

Les différents textes fondateurs de l'architecture institutionnelle de l'ITIEG permettent de constater qu'une part importante est donnée aux voix des représentants de la société civile, qui disposent de dix sièges – sur les vingt-deux alloués aux membres – au Comité de Pilotage. Les différents procès verbaux des Comité de Pilotage permettent de penser que ces représentants s'expriment librement, sans contrainte quelconque vis-à-vis des représentants du gouvernement ou des entreprises minières.

<sup>17</sup> Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012), page 4

<sup>18</sup> Recommandation du Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG, Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG (5 mai 2005), page 3

<sup>19</sup> Recommandation du Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG, Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG (5 mai 2005), page 3

<sup>20</sup> Recommandation du Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG, Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG (5 mai 2005), page 3

Plusieurs activités spécifiques des plans de travail ITIE ont par ailleurs été confiées aux représentants de la société civile, qui a pu conduire ces activités pleinement, tout en respectant le cadre adopté du plan de travail ITIE.

*Références Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG et n° 4-150, 6-100*

### Des termes de référence appropriés

Les termes de référence des différentes instances de l'ITIEG sont décrits dans le décret présidentiel du 3 février 2012 portant création, attributions et organisation de l'ITIE en Guinée. Ce décret stipule notamment que l'ITIEG a « pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de transparence dans les industries extractives, conformément aux lois nationales et aux principes et directives de l'ITIE Internationale »<sup>21</sup>.

Il dresse par ailleurs les différentes fonctions des instances directionnelles et opérationnelles de l'ITIEG, qui ont notamment pour responsabilité de :

- « veiller à la collecte, à la réconciliation, à l'audit et à la publication de toutes les données statistiques sur les paiements effectués par les entreprises minières et les revenus perçus par les administrations publiques »
- « recruter les consultants et auditeurs pour la réconciliation des flux financiers »
- d' « élaborer une stratégie de communication et d'information sur le processus et ses effets »
- « d'assurer le renforcement des capacités de tous les acteurs »<sup>22</sup>.

Le Conseil de Supervision est responsable de "l'orientation stratégique, la revue de l'avancement des travaux, l'approbation du plan d'action et du budget et la résolution d'éventuels blocages"<sup>23</sup>.

Le Comité de Pilotage est le "cadre de concertation et d'échanges regroupant les différentes parties prenantes ... chargé de la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil de Supervision. Il est responsable du fonctionnement technique de l'ITIE-Guinée".

Ces TdR sont complétés par le règlement intérieur des organes de l'ITIEG du 7 mai 2012. Outre l'articulation des différentes structures qui composent l'ITIEG et leur fonctionnement, ce règlement intérieur prévoit la mise en œuvre du plan de travail ITIE et d'une stratégie de communication y afférant.

*Références n° 2-165, 3-155*

## ■ Références

Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG du 22 juin 2012, 5 juin 2012, 4 mai 2012, 3 mai 2012, 15 février 2012, 10 novembre 2011, 15 juillet 2011, 19 avril 2011, 17 février 2011, 16 décembre 2010, 4 novembre 2010, 4 février 2010, 26 novembre 2009, 5 novembre 2009, 29 octobre 2009, 30 juillet 2009, 7 mai 2009, 22 décembre 2008, 12 novembre 2008, 21 novembre 2007, 15 novembre 2007, 17 octobre 2007, 14 juillet 2005

n° [2012](#)

**2-160** Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012).

**2-165** Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012).

<sup>21</sup> Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012), page 2

<sup>22</sup> Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012), page 2

<sup>23</sup> Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012), page 3



- 2-245** Décret D/2011/254/PRG/SGG portant nomination de cadres au Ministère des Mines et de la Géologie, Présidence de la République (7 septembre 2011) : Nomination du Secrétaire Permanent de l'ITIEG, M. Mamadou DIABY
- 3-155** Règlement intérieur des organes de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2012).
- 4-150** Plan d'actions 2011, 2012 et 2013 de l'ITIE Guinée, Comité de Pilotage (mars 2012)
- 6-100** Synthèse des activités réalisées par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012)  
*2007 et antérieur*
- 2-650** Décision n°047/ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (31 décembre 2007) : réorganisation des organes de l'ITIEG et nominations des membres des Commissions opérationnelles.
- 2-720** Arrêté A/2858/MMG/SGG/2005 du 20 juin 2005 portant création et nomination des membres du comité permanent de pilotage de l'ITIEG, Journal Officiel (février 2006).
- 2-750** Décision n°064/ITIEG/CP/SE/06 portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (29 novembre 2006).
- 2-850** Arrêté n° XXX/MMG/SGG portant nomination des membres du Comité de Pilotage permanent sur l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (30 décembre 2005)
- 2-855** Arrêté n°2858/MMG/SGG/2005 portant création et nomination des membres du Comité permanent de Pilotage de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (20 juin 2005)
- 2-860** Décision n°0007XX/MMG/CAB/2005 portant création d'un Comité Provisoire de réflexion sur la mise en place de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (avril 2005) : mandat et composition de ce Comité
- 3-855** Recommandation du Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG, Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG (5 mai 2005) : Recommandations sur le mandat, les profils et la composition du futur Comité de Pilotage de l'ITIEG

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment l'activité régulière du Comité de Pilotage, la représentativité des différentes composantes nationales impliquées dans le secteur extractif et la conformité de leur mandat au regard de l'objectif de l'ITIE.

Les parties prenantes regrettent néanmoins une trop faible activité du Conseil de Supervision qui ne s'est tenu que deux fois en six années (2006 et 2012).

Elles déplorent par ailleurs les conditions matérielles et le manque de moyens humains et financiers mis à la disposition du Secrétariat Exécutif, ne permettant pas d'assurer toutes les tâches nécessaires au suivi opérationnel de l'Initiative.

## ■ Recommandations du validateur

**R3 - Garantir une tenue régulière du Conseil de Supervision**

**R4 - Renforcer les moyens humains, matériel et financiers du Secrétariat Exécutif**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons qu'un groupe multipartite a bien été constitué, qu'il comprend les parties prenantes appropriées et disposent de termes de référence appropriés :

- Les organes représentatifs existent depuis 2005 et ont été inscrits dans la loi par décret présidentiel le 3 février 2012



- La société civile et les entreprises minières disposent chacune d'un siège sur cinq au Conseil de Supervision
- La société civile et les entreprises minières disposent respectivement de dix sièges<sup>24</sup> et de trois sièges<sup>25</sup> sur vingt quatre au Comité de Pilotage
- Le Comité de Pilotage siège régulièrement en la présence de hauts responsables représentant le gouvernement
- Les termes de référence des différentes instances de l'ITIEG sont décrits dans le décret présidentiel du 3 février 2012 portant création, attributions et organisation de l'ITIE en Guinée. Ils permettent à l'Initiative nationale de mettre en œuvre les règles de l'ITIE.

L'Exigence n°4 est satisfaite



---

<sup>24</sup> Le retard dans la nomination au Comité de Pilotage du représentant des Organisations de promotion des jeunes et du représentant de l'Association nationale des élus locaux ne semble pas devoir remettre en cause le processus ITIE en Guinée car il est assuré par les huit autres représentants de la société civile

<sup>25</sup> Le peu de représentants des entreprises minières au Comité de Pilotage (trois représentants sur vingt-quatre membres) ne remet pas en cause leur représentativité et leur participation à l'Initiative nationale. En effet, il n'y a que peu d'entreprises minières actives en Guinée (sept entreprises selon le périmètre ITIE), deux d'entre elles siègent au Comité de Pilotage : la SAG et la SBG. Le troisième représentant, la Chambre des mines, est l'organe représentatif de toutes les entreprises minières du pays. De plus, leur représentativité au Conseil de Supervision est identique à celle de société civile (un représentant pour cinq membres)

## Exigence n°5

*En consultation avec les parties prenantes clés de l'ITIE, le Groupe multipartite devra convenir et publier un plan de travail national chiffré contenant des objectifs mesurables et un échéancier de mise en œuvre, et comprenant une évaluation des contraintes de capacités.*

### ■ Constats

Trois plans de travail ITIE détaillés, dotés d'objectifs et d'échéanciers de réalisation et de Validation ont été établis

Le Comité de Pilotage a élaboré un plan de travail ITIE pour les années 2007-2008, permettant à la Guinée d'accéder au statut de Pays Candidat. Ce plan d'actions a été complété par le plan de travail ITIE 2008-2009-2010, puis par le plan de travail ITIE 2011-2012-2013, présenté en annexe II.

Le plan de travail ITIE 2007-2008 présente 41 activités regroupées en six actions principales, réparties comme suit :

- Renforcement des capacités et communication
- Statistique et audit
- Validation du processus ITIEG
- Missions à l'étranger
- Règlement intérieur de l'ITIEG
- Manuel de procédures

Le plan de travail ITIE 2008-2009-2010, fort d'un budget de USD 1.109.851, présente 76 activités regroupées en six actions principales, réparties comme suit :

- Le renforcement de capacité et la communication, pour un montant de USD 296.550
- La collecte, la réconciliation et l'audit, pour un montant de USD 475.741
- L'amendement du règlement intérieur, pour un montant nul
- La mise à jour du manuel de procédures, pour un montant de USD 4.000
- L'audit des états financiers, pour un montant de USD 40.000
- La gestion du projet, pour un montant de USD 293.560

Le plan de travail ITIE 2011-2012-2013, doté d'un budget de USD 1.398.380, présente 43 actions regroupées en cinq objectifs, répartis comme suit :

- La Validation du processus ITIE, pour un montant de USD 125.000
- La production des rapports de réconciliation, pour un montant de USD 377.100
- La communication et la diffusion des rapports, pour un montant de USD 219.000
- Le renforcement des capacités, pour un montant de USD 225.200
- Le fonctionnement, pour un montant de USD 452.080

Ces trois plans de travail ITIE présentent en outre des objectifs mesurables.

Références n° 3-240, 4-150, 4-250, 4-350

### Certains de ces plans de travail ont été approuvés par le Comité de Pilotage et publiés

Le plan de travail ITIE 2007-2008 n'a pas, à notre connaissance, été formellement approuvé par le Comité de Pilotage. Il a en revanche été publié dans la presse.

Le plan de travail ITIE 2008-2009-2010 n'a pas, à notre connaissance, été formellement approuvé par le Comité de Pilotage. Nous ne sommes pas en mesure de confirmer qu'il a été publié.

Le plan de travail ITIE 2011-2012-2013 a été approuvé formellement lors du Comité de Pilotage du 15 février 2012. Lors de cette même réunion, une publication de ce document dans la presse a été demandée. Le plan de travail ITIE 2011-2012-2013 n'est en revanche pas disponible sur le site internet de l'Initiative nationale.

Références n° 3-170

### Ces plans de travail font apparaître certaines lacunes

Contrairement aux Règles de l'ITIE, ces trois plans de travail ne prévoient pas les éléments suivants :

- Pas d'évaluation des contraintes potentielles en matière de capacités
- Pas de définition du périmètre des rapports ITIE  
Cette question a cependant été abordée par le groupe multipartite lors des travaux de réconciliation des données ITIE.
- Pas de mesures visant à garantir la nature multipartite de l'Initiative nationale  
Notons que ces mesures pourraient avoir été écartées des différents plans de travail compte tenu de l'existence d'un cadre institutionnel solide, garantissant déjà le caractère multipartite de l'Initiative nationale.

Références n° 3-170, 4-150, 4-250

### Un financement de l'ITIEG néanmoins trop faible, à hauteur d'un quart des budgets prévus

L'Initiative nationale a perçu, en moyenne, USD 100.000<sup>26</sup> par an alors que les budgets associés aux plans de travail ITIE prévoyaient des ressources annuelles de l'ordre de USD 420.000<sup>27</sup>. L'Initiative nationale n'a ainsi perçu que le quart du financement prévu et nécessaire à la mise en œuvre satisfaisante des plans de travail adoptés.

Au total depuis 2006, ce sont environ USD 600.000<sup>28</sup> qui ont été alloués à l'ITIEG, dont l'affectation se répartit comme suit :

Ressources financières de l'ITIE-Guinée	Origine			US\$	Utilisation			
	Etat	IDA	GIZ		a	b	c	d
Année 2006	43 891			43 891	19 231		15 377	9 284
Année 2007	34 910	97 525		132 435	18 078	54 033	13 871	46 453
Année 2008	5 716	50 300		56 016	77	2 775	30 689	22 475
Année 2009	66 380	20 239	1 366	87 985	4 952	26 982	11 347	44 704
Année 2010 ( <i>suspension volontaire</i> )	53 229		5 000	58 229	5 525	9 516	6 528	36 660
Année 2011	109 662		78 633	188 295	16 346	42 595	51 372	77 982
Fin mai 2012	20 198	14 292		34 490	4 292		15 636	14 562
<b>Total</b>	<b>333 986</b>	<b>182 356</b>	<b>84 999</b>	<b>601 340</b>	<b>68 501</b>	<b>135 900</b>	<b>144 819</b>	<b>252 120</b>
%	56%	30%	14%	100%	11%	23%	24%	42%

a : Acquisition de biens immobilisés

b : Etudes et rapports ITIE

c : Formation et communication

d : Frais de fonctionnement

#### Ressources financières de l'ITIEG

<sup>26</sup> (USD 601.330 - USD 24.490)/6 = USD 96.140

<sup>27</sup> (USD 1.109.851+ USD 1.398.380)/6 = USD 418.038

<sup>28</sup> Taux de conversion de 6.500 GNF/USD

Sur l'ensemble de ces ressources perçues, la contribution de l'Etat s'est établie à 56%, celle de l'International Development Association (IDA, Banque mondiale) à hauteur de 30% et celle de la GIZ à hauteur de 14%. Si pendant la période de suspension volontaire, l'Etat et la GIZ ont continué à financer l'Initiative nationale, la contribution des autres partenaires techniques et financiers a en revanche été suspendue.

Sur ces ressources obtenues, 42% ont été consacrées à des frais de fonctionnement (USD 252.120), 24% aux formations et actions de communication (USD 144.819), 23% à la réalisation d'études et des rapports ITIE 2005 et 2006 (USD 136.900) et 11% à l'acquisition de biens immobilisés (USD 68.501).

Nous constatons que les ressources financières ont été structurellement insuffisantes, avant, pendant et après la période des troubles sociopolitiques du pays, induisant des retards significatifs dans la mise en œuvre des plans de travail ITIE.

*Références n° 4-150, 4-250, 4-350*

### Une mise en œuvre des plans de travail ITIE en conséquence partielle

Le plan de travail ITIE 2008-2009-2010 prévoyait la publication des rapports ITIE 2005, 2006, 2007 et 2008 ainsi que la conduite du processus de Validation. La période de troubles sociopolitiques qu'a connu la Guinée en 2008 et 2009 a compliqué la mise en œuvre et le suivi de ces activités. De fait, le gouvernement de Guinée s'est résolu à demander la suspension volontaire de son statut de Pays Candidat, qui a pris effet en décembre 2009.

Jusqu'à la levée de cette suspension, en mars 2011, le processus national s'est ralenti, mais nous constatons tout de même quelques activités intéressantes, parmi lesquelles :

- La présentation officielle du rapport ITIE 2006
- La création du site internet de l'Initiative
- L'approbation<sup>29</sup> du plan d'action 2011-2012-2013 par le Comité de Pilotage

Depuis la levée de la suspension, de nombreuses actions ont pu être mise en œuvre. Nous constatons ainsi que :

- L'architecture institutionnelle et la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée ont été confortées par l'adoption de nouveaux textes (décret présidentiel portant nomination de cadres au Ministère des Mines et de la Géologie, décret présidentiel portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, arrêté ministériel portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE)
- Le Comité de Pilotage s'est régulièrement réuni
- Le Secrétariat Exécutif a pu déployer un certain nombre d'activités, à un rythme régulier
- Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 ont été élaborés et remis officiellement aux autorités guinéennes
- Une stratégie de communication a été établie
- Plusieurs actions de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été réalisées

En revanche :

- De nombreuses autres actions de sensibilisation, de renforcement de capacités et de communication n'ont pu être réalisées
- Les rapports ITIE 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 n'ont pas encore été disséminés
- L'évaluation des contraintes de capacités n'a pas été réalisée

*Références : Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG et n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410, 1-420, 1-500, 1-600, 1-610, 1-620, 2-160, 2-165, 2-245, 2-455, 2-460, 3-330*

<sup>29</sup> Une seconde version sera approuvée par le Comité de Pilotage en février 2012

## ■ Références

- Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG du 22 juin 2012, 5 juin 2012, 4 mai 2012, 3 mai 2012, 15 février 2012, 10 novembre 2011, 15 juillet 2011, 19 avril 2011, 17 février 2011, 16 décembre 2010, 4 novembre 2010, 4 février 2010, 26 novembre 2009, 5 novembre 2009, 29 octobre 2009, 30 juillet 2009, 7 mai 2009, 22 décembre 2008, 12 novembre 2008, 21 novembre 2007, 15 novembre 2007, 17 octobre 2007, 14 juillet 2005
- n°** [2012](#)
- 1-110** Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010
- 1-210** Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009
- 1-310** Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410** Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007
- 1-420** Rapport ITIE 2007 (projet), Moore Stephens (mai 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 2-160** Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012)
- 2-165** Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)
- 3-170** Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 février 2012)
- 4-150** Plan d'actions 2011, 2012 et 2013 de l'ITIE Guinée, Comité de Pilotage (mars 2012)
- [2011](#)
- 2-245** Décret D/2011/254/PRG/SGG portant nomination de cadres au Ministère des Mines et de la Géologie, Présidence de la République (7 septembre 2011) : Nomination du Secrétaire Permanent de l'ITIEG, M. Mamadou DIABY
- 3-240** Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (17 février 2011)
- [2010](#)
- 3-330** Synthèse de l'atelier de Validation des formulaires de déclaration et de présentation du rapport de Conciliation 2006 du Cabinet Deloitte, (non sourcé) (1<sup>er</sup> avril 2010)
- [2009](#)
- 1-500** Rapport ITIE 2006, Deloitte (27 mars 2009) : Rapport sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2006
- 1-600** Rapport ITIE 2005 (résumé), KPMG (31 juillet 2007) : Résumé exécutif sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières, et aux revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2005
- 1-610** Rapport ITIE 2005 (recommandations), KPMG (31 juillet 2007) : Recommandations sur le processus ITIE, les procédures de reporting et réconciliation, la communication des informations ITIE
- 1-620** Rapport ITIE 2005, KPMG (31 juillet 2007) : Rapport sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières, et les revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2005
- 2-455** Confirmation de la suspension volontaire de la Guinée, Bureau du Président de l'ITIE (18 décembre 2009)
- 2-460** Prise en compte de la demande de suspension volontaire de la Guinée à l'ITIE, Bureau du Président de l'ITIE (3 décembre 2009).
- 4-250** Plan d'actions actualisé 2008-2009-2010, Comité de Pilotage de l'ITIEG (31 juillet 2009) 2007 et antérieur

4-350 Plan d'actions 2007-2008 actualisé, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 novembre 2007)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment avoir été consultées au sein du Comité de Pilotage sur l'élaboration des différents plans de travail ITIE. Elles confirment que si seul le dernier a été approuvé formellement par un procès verbal du Comité de Pilotage, les deux précédents ont également été approuvés par le groupe multipartite.

Les parties prenantes confirment que les troubles sociopolitiques sont à l'origine du ralentissement de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée sur la période allant de décembre 2009 à mars 2011. Elles regrettent que les financements prévus pour la mise en œuvre des plans de travail ITIE n'ont pu être obtenus, ne permettant ainsi qu'une mise en œuvre partielle des actions.

## ■ Recommandations du validateur

**R5 - Veiller à approuver formellement les décisions importantes du Comité de Pilotage**

**R6 - Veiller à assurer une large communication des documents constitutifs de l'Initiative**

**R7 - Assurer et pérenniser le financement de l'Initiative nationale**

**R8 - Achever la mise en œuvre complète des actions prévues au plan de travail ITIE**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que les différents plans de travail ITIE contiennent des objectifs mesurables, un échéancier de mise en œuvre et un échéancier de la Validation. Ils ont tous été discutés dans le cadre du groupe multipartite. Certains ont été approuvés formellement, d'autres ont été publiés dans la presse.

Nous notons que l'existence d'un cadre institutionnel solide garanti le caractère multipartite de l'Initiative nationale et que l'absence d'une évaluation formelle des contraintes potentielles en matière de capacités ne saurait seule remettre en cause la conformité de cette Exigence.

L'Exigence n°5 est satisfaite



## Exigence n°6

*Le gouvernement doit s'assurer que la société civile participe pleinement, effectivement et de manière active et indépendante au processus.*

### ■ Constats

#### Une structure institutionnelle qui laisse une large place aux représentants de la société civile

Les organisations de la société civile disposent d'un siège sur cinq au Conseil de Supervision et de dix sièges sur vingt deux – hors président et vice-président – au Comité de Pilotage.

Le siège au Conseil de Supervision est occupé par M. Ibrahima Sory Cissoko. Certaines institutions n'ayant pas encore transmis le nom de leurs représentants au Comité de Pilotage, tous les sièges de cette instance décisionnelle ne sont pas encore attribués. Nous notons néanmoins, sur les dix sièges alloués à la société civile :

- M. Mamadou Mansare, de CNTG, représentant les syndicats
- M. Mamadou Taran Diallo, représentant la coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez
- M. Aboubacar Akoumba Diallo, de l'AGEPI et de l'Aurore, représentant la presse
- Représentant des organisations de promotion des jeunes
- M. Bachir Toure, représentant l'Ordre national des experts comptables
- M. Mohamed Mounir, représentant l'Ordre national des avocats
- Représentant de l'Association nationale des élus locaux
- M. Ibrahima Sory Cissoko, représentant le Conseil national des organisations nationales de la société civile
- Mme Aminatou Camara, représentant les organisations de promotion du droit des femmes
- M. Mamadou Bailo Diallo, représentant de l'Ordre des ingénieurs des mines et de la géologie

Références n° 2-160, 2-165

#### Des membres du groupe multipartite représentatifs de la société civile guinéenne

Les organismes de la société civile représentés au Conseil de Supervision et au Comité de Pilotage sont des structures établies et connues en Guinée. Leurs domaines d'activités sont variés, apportant au Comité de Pilotage une palette de spécialités (parmi lesquelles presse et plaidoyer, comptabilité, syndicats, mines et géologie,...) et un apport substantiel et complémentaire de compétences.

Notons à ce titre que la coalition nationale PCQVP et le Conseil national des organisations nationales de la société civile sont les deux organisations les plus impliquées sur les sujets de transparence dans le secteur extractif. Le CECIDE, la CODDH, ARDEBA, en association avec Global Rights, sont quant à elles plutôt actives sur la thématique du respect des droits humains dans le secteur extractif guinéen.



### Une participation active et libre des membres de la société civile

Les procès verbaux des réunions du Comité de Pilotage confirment la participation régulière et active des organisations de la société civile au Comité de Pilotage. Comme le précise son règlement intérieur, les décisions y « *sont prises à la majorité absolue des votants* », à la « *majorité relative* » faute d'accord au premier tour de scrutin<sup>30</sup>.

Les représentants de la société civile membres du Comité de Pilotage et du Conseil de Supervision appartiennent à des organisations non gouvernementales, des syndicats et des associations professionnelles connues et établies. Ils sont vraisemblablement indépendants du gouvernement et des entreprises extractives et expriment leur opinion sans contrainte.

Nous constatons aussi que les membres de la société civile du Comité de Pilotage sont actifs et libres de s'exprimer, au travers d'activités diverses telles que :

- Leurs contributions à différents ateliers sur la mise en œuvre de l'ITIEG, à l'instar des ateliers sur « *Le code minier et l'ITIE* » organisés courant 2011 par la coalition PCQVP
- La participation de certains membres de la coalition PCQVP à plusieurs rencontres internationales, comme les rencontres francophones de la coalition PCQVP (Dakar, 2012) ou la 5<sup>ème</sup> Conférence Internationale de l'ITIE (Paris, mars 2011)
- Enfin, des déclarations communes aux organisations de la société civile, notamment de la coalition PCQVP, publiées sur internet pour dénoncer certaines situations jugées critiques dans le secteur des industries extractives en Guinée ou leurs craintes relatives aux délais impartis pour la validation de l'ITIEG

Nous n'avons, enfin, pas constaté ou été informés d'obstacles juridiques ou institutionnels à l'implication de la société civile dans les différentes instances ITIE.

Nous notons que le manque de ressources financières de l'ITIEG, présenté à l'Exigence 5 ci-avant, n'a pas permis de réaliser toutes les actions de formation et de renforcement de capacités des représentants de la société prévues aux plans d'actions.

Références Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG et n° 3-155, 6-100, 6-110

### Une implication continue des membres de la société civile aux actions de sensibilisation

La coalition PCQVP et ses organisations affiliées ont régulièrement mené des activités de sensibilisation à travers le pays, notamment :

- Mi-2012, la publication d'une déclaration exprimant, entre autres, les craintes de la coalition sur le respect des délais impartis pour la Validation de l'ITIEG
- Fin 2011, la participation à la *Caravane « Communiqué ITIE »*, issue de la stratégie de communication du Comité de Pilotage, qui a permis d'organiser, dans les provinces minières de Boké, Fria et Kindia, des ateliers de sensibilisation aux contributions des entreprises minières au budget de l'Etat guinéen
- Courant 2011, l'organisation de trois ateliers nationaux ayant pour thématique « *Le code minier et l'ITIE* », à destination des acteurs de la société civile
- En 2008, la diffusion du rapport ITIE 2005 via la tenue de neuf ateliers à travers le pays, destinés à des représentants de la société civile, de l'Etat et des collectivités locales. Notons la participation, à ces ateliers, de représentants des entreprises minières aux côtés des organisations de la société civile

Références n° 5-220, 6-100, 6-110

<sup>30</sup> Règlement intérieur des organes de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2012), article 13



## ■ Références

Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG du 22 juin 2012, 5 juin 2012, 4 mai 2012, 3 mai 2012, 15 février 2012, 10 novembre 2011, 15 juillet 2011, 19 avril 2011, 17 février 2011, 16 décembre 2010, 4 novembre 2010, 4 février 2010, 26 novembre 2009, 5 novembre 2009, 29 octobre 2009, 30 juillet 2009, 7 mai 2009, 22 décembre 2008, 12 novembre 2008, 21 novembre 2007, 15 novembre 2007, 17 octobre 2007, 14 juillet 2005

n° 2012

**2-160** Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012)

**2-165** Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)

**3-155** Règlement intérieur des organes de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2012)

**6-100** *Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée*, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012)

**6-110** Déclaration de la coalition PCQVPG, PCQVPG (5 juillet 2012) : expression des doutes, interrogations et inquiétudes sur la transparence en Guinée

2011

**5-220** Rapport de Mission de la Caravane « Communiquer ITIE » (5-11 décembre 2011), Abdoulaye Soumah, Ibrahima Ahmed Barry, Aboubacar Akoumba Diallo, Jean Edouard Sagnon (décembre 2005)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties confirment cette analyse. Les représentants de la société civile se sont déclarés satisfaits de l'expression de leur opinion et de leur implication dans le processus.

Certains représentants souhaiteraient néanmoins que les comptes rendus des réunions ne se limitent pas aux seules décisions mais explicitent également le contenu des débats.

## ■ Recommandation du validateur

**R9 - Enrichir les procès verbaux du Comité de Pilotage du contenu des débats**

## ■ Conclusion

L'Exigence n°6 est satisfaite



## Exigence n°7

*Le gouvernement doit impliquer les entreprises dans la mise en œuvre de l'ITIE.*

### ■ Constats

#### Sept entreprises minières majeures, intégrées dans l'ITIEG

Le secteur extractif guinéen, comme présenté au paragraphe 1.2 ci-dessus, se concentre à ce jour sur l'extraction industrielle de bauxite et d'or. L'extraction de ces minerais est assurée par six entreprises, qui ont été intégrées au périmètre des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 :

- Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)
- Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK)
- Rusal Friguia
- Société Ashanti Goldfields (SAG)
- Société Minière de Dinguiraye (SMD)
- Société d'Exploitation Minière d'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)

La société Rio Tinto a été intégrée dans le périmètre du rapport 2010, en raison de son activité d'exploration et de développement dans le secteur du fer

Références n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410

#### Une bonne représentativité des entreprises au Conseil de Supervision et au Comité de Pilotage

Les entreprises minières disposent d'un siège sur cinq du Conseil de Supervision et de trois sièges sur vingt deux – hors président et vice-président – au Comité de Pilotage.

Le siège au Conseil de Supervision est occupé par M. Mamadi Youla. Les trois sièges au Comité de Pilotage sont occupés par :

- M. Jean-Edouard Sagno, représentant la Chambre des mines
- M. Ousmane Bah, représentant SAG
- M. Thierno Aliou Balde, représentant CBG

Références n° 2-160, 2-165

#### Des décisions fortes du gouvernement pour impliquer les entreprises au processus ITIE

Au-delà des textes régissant la structure institutionnelle de l'ITIEG, le gouvernement guinéen a adopté deux textes marquant sa volonté d'impliquer les entreprises minières à l'Initiative nationale :

- L'arrêté ministériel du 29 mai 2012, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG
- Le nouveau Code minier de la République de Guinée, datant de septembre 2011 et soumettant, dans ses articles 122 et 155, les entreprises minières à respecter les engagements de la Guinée à l'ITIE

Références n° 2-150, 2-240



Arrêté ministériel du 29 mai 2012

### Une mission de sensibilisation des dirigeants des entreprises extractives

En avril 2006, une mission mandatée par le Comité de Pilotage a été chargée de rencontrer les Directeurs généraux des principales compagnies minières afin de leur présenter le processus ITIE, ses enjeux et le rôle des entreprises dans la collecte de l'information. Cette démarche de sensibilisation entreprise par entreprise est d'autant plus intéressante qu'elle est peu courante dans les pays candidats à l'Initiative.

Le rapport fourni permet de constater l'intérêt de la démarche, puisque les « *Directeurs généraux des compagnies minières n'étaient pas bien informés sur les enjeux de l'ITIE* ». Il note en outre que « *la réaction a été très positive [...] et les perspectives paraissent bonnes* »<sup>31</sup>.

Références n° 3-750

### Une participation active des entreprises minières à l'Initiative nationale

Les procès verbaux des réunions du Comité de Pilotage confirment la participation régulière et active des entreprises minières au Comité de Pilotage. Comme le précise son règlement intérieur, les décisions y « *sont prises à la majorité absolue des votants* », à la « *majorité relative* » faute d'accord au premier tour de scrutin<sup>32</sup>.

Nous constatons aussi que les entreprises minières sont par ailleurs actives dans la promotion de l'ITIE et du renforcement de la gouvernance du secteur, en témoignant différentes actions engagées seules ou aux côtés d'autres parties prenantes ITIE :

- Participation et animation du Symposium Mines Guinée, tenu en mai 2011 à Conakry, auquel ont participé entre autres des représentants des entreprises minières, des universitaires et des représentants du Conseil d'administration de l'ITIE, dont son Président Peter Eigen
- Contribution aux ateliers de diffusion du rapport ITIE 2005, organisés à travers le pays en 2008, aux côtés des représentants de la société civile

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009, 2010 font état d'une participation de toutes entreprises minières sélectionnées par le Comité de Pilotage au processus de réconciliation. Elles n'ont pas fait valoir de clauses de confidentialité lors de cet exercice et ne se sont pas opposées au modèle de publication désagrégé, selon lequel le niveau de contribution fiscale annuelle de chaque entreprise est divulgué.

Enfin, nous soulignons que sur les sept entreprises sollicitées pour participer à l'exercice d'auto-évaluation promu par le processus de Validation (voir Exigence n°19), seules deux entreprises n'ont pas transmis de formulaire renseigné. Les différentes contributions permettent de constater une expression libre de ces entreprises dans le cadre du processus.

Références Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG et n° 1-110, 3-155, 5-240, 6-100, 7-010, 7-020, 7-030, 7-040, 7-050

## ■ Références

Procès Verbaux des réunions du Comité de Pilotage de l'ITIEG du 22 juin 2012, 5 juin 2012, 4 mai 2012, 3 mai 2012, 15 février 2012, 10 novembre 2011, 15 juillet 2011, 19 avril 2011, 17 février 2011, 16 décembre 2010, 4 novembre 2010, 4 février 2010, 26 novembre 2009, 5 novembre 2009, 29 octobre 2009, 30 juillet 2009, 7 mai 2009, 22 décembre 2008, 12 novembre 2008, 21 novembre 2007, 15 novembre 2007, 17 octobre 2007, 14 juillet 2005

n° 2012

1-110 Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice

<sup>31</sup> Mission de présentation de l'ITIE aux DG des entreprises minières (10-18 avril 2006), Gilles Duruflé (avril 2006), page 1

<sup>32</sup> Règlement intérieur des organes de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2012), article 13

2010

- 1-210** Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009
- 1-310** Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410** Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007
- 2-150** Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012)
- 2-160** Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012)
- 2-165** Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)
- 3-155** Règlement intérieur des organes de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2012)
- 6-100** Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012)
- 7-010** Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBG, CBG (juillet 2012)
- 7-020** Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBK, CBK (juillet 2012)
- 7-030** Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SAG, SAG (juillet 2012)
- 7-040** Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SMD, SMD (juillet 2012)
- 7-050** Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, SEMAFO (juillet 2012)

2011

- 2-240** Code Minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)
- 5-240** Planning Symposium Mines Guinée, (non sourcé) (9 au 11 mai 2011) : Descriptif des conférences et des intervenants invités

2006

- 3-750** Mission de présentation de l'ITIE aux DG des entreprises minières (10-18 avril 2006), Gilles Duruflé (avril 2006)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment cette analyse et ne formulent pas de commentaire particulier.

Le contenu des formulaires d'auto-évaluation témoigne de la participation active des entreprises dans l'ITIEG et d'une prise de parole libre sur ses lacunes.

## ■ Conclusion

L'Exigence n°7 est satisfaite



## Exigence n°8

*Le gouvernement doit supprimer tout obstacle à la mise en œuvre de l'ITIE*

### ■ Constats

#### Une réglementation de l'Initiative nationale inscrite dans les textes de loi

La mise en œuvre de l'ITIE est régie par le Ministère des Mines et de la Géologie, sous la supervision du Premier Ministre, conformément au décret présidentiel du 3 février 2012 portant création, attributions et organisation de l'ITIEG, selon lequel l'ITIE « a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de transparence dans les industries extractives »<sup>33</sup>.

Références n° 2-165

#### Une réglementation du secteur minier favorable à l'ITIE, renforcée par le nouveau Code minier 2011

La réglementation applicable aux entreprises minières présentes en Guinée est portée par le nouveau Code minier de la République de Guinée, adopté en septembre 2011

Par son article 122, ce Code soumet les opérateurs miniers à se conformer « aux engagements internationaux pris par l'Etat et applicable à leurs activités pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur minier, notamment ceux relatifs à [...] l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) »<sup>34</sup>.

Dans son article 155, ce même Code invite « toute personne physique ou morale possédant un titre minier, fournissant une demande pour un titre minier, négociant des droits miniers avec le Ministère des Mines ou tout autre organe du gouvernement de Guinée [...] signera avec le Ministre en charge des mines un Code de bonne conduite précisant au minimum [...] son engagement à respecter les douze principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) »<sup>35</sup>.

Références n° 2-240

#### Une contribution des entreprises, initialement volontaire, rendue obligatoire depuis mai 2012

Le gouvernement a adopté un arrêté ministériel le 29 mai 2012, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG. Selon ce dernier, les entreprises minières sont désormais « tenues de déclarer trimestriellement sur le formulaire conçu à cet effet tous les paiements effectués à l'Etat à divers titres » et de « faciliter au conciliateur les travaux de collecte, de réconciliation et d'audit en vue de la production du rapport annuel de l'ITIE-Guinée »<sup>36</sup>.

Références n° 2-150, 2-165

<sup>33</sup> Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012), page 2

<sup>34</sup> Code minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)

<sup>35</sup> Code minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)

<sup>36</sup> Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012), article 1er et article 5

### Un financement de l'Initiative nationale soutenu, mais très inférieur aux budgets prévus

L'Initiative nationale a perçu, en moyenne depuis 2006, un financement de l'ordre de USD 100.000 par an<sup>37</sup> alors que les budgets associés aux plans de travail ITIE prévoyaient des ressources annuelles de l'ordre de USD 420.000 par an<sup>38</sup>.

Nous comprenons que la contribution de l'Etat, sur cette période, s'est établie à 56%, contre 30% pour l'International Development Association (IDA, Banque mondiale) et 14% pour la GIZ. Contrairement aux partenaires techniques et financiers, hormis la GIZ, l'Etat a continué à financer l'Initiative nationale pendant la période de suspension volontaire (2008-2009).

*Références n° 4-150, 4-250, 4-350*

## ■ Références

*n° 2012*

**2-150** Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012)

**2-165** Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)

*2011*

**2-240** Code Minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)

**4-150** Plan d'actions 2011, 2012 et 2013 de l'ITIE Guinée, Comité de Pilotage (mars 2012)

*2009 et antérieur*

**4-250** Plan d'actions actualisé 2008-2009-2010, Comité de Pilotage de l'ITIEG (31 juillet 2009)

**4-350** *Plan d'actions 2007-2008 actualisé*, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 novembre 2007)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les représentants de la société civile apprécient que le gouvernement ait inscrit l'Initiative nationale dans la loi et rendu la participation des entreprises à l'ITIEG obligatoire.

Les parties prenantes considèrent en revanche que les ressources financières de l'Initiative nationale ont été très insuffisantes et souhaitent que le gouvernement puisse veiller au financement des budgets prévus dans les plans de travail ITIE.

Elles regrettent également les conditions matérielles et le manque de moyens humains et financiers mis à la disposition du Secrétariat Exécutif, ne permettant pas d'assurer toutes les tâches nécessaires au suivi opérationnel de l'Initiative.

## ■ Recommandations du validateur

**R4 - Renforcer les moyens humains et financiers du Secrétariat Exécutif**

**R7 - Assurer et pérenniser le financement de l'Initiative nationale**

<sup>37</sup> Se référer à l'Exigence n°5

<sup>38</sup> Se référer à l'Exigence n°5

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que le gouvernement a pris des décisions fortes pour permettre la mise en œuvre et la pérennisation de l'ITIE :

- La réglementation de l'Initiative nationale est inscrite dans les textes de loi (décret présidentiel du 3 février 2012)
- La mise en œuvre de l'ITIE est renforcée par le nouveau Code minier de 2011 (par ses articles 122 et 155)
- La participation des entreprises est rendue obligatoire par un arrêté ministériel le 29 mai 2012

Nous notons que si le financement de l'Initiative nationale a été très inférieur aux budgets prévus, le gouvernement est cependant le premier contributeur (56% du financement de l'Initiative nationale dépend du budget de l'Etat).

L'Exigence n°8 est satisfaite





## Exigence n°9

*Le Groupe multipartite doit convenir de la définition de la matérialité et des formulaires de déclaration*

### ■ Constats

Des termes de référence des rapports ITIE discutés mais non approuvés formellement par le Comité de Pilotage

Les TdR pour la réconciliation des données des années 2007, 2008, 2009 et 2010 ont été discutés dans le cadre de plusieurs Comité de Pilotage. Ils n'ont cependant pas été approuvés formellement par ce dernier<sup>39</sup>.

Au-delà de la période couverte par les rapports, ces TdR précisent :

- Les entreprises du périmètre (CBG, CBK, Rusal Friguia, SAG, SMD, SEMAFO et Rio Tinto<sup>40</sup>)
- Les administrations concernées par la collecte des données (BNE, BCRG, CNSS, DGD, DNI, DNPEIP, DNT)
- Les flux de revenus à prendre en compte dans la collecte des données

Réf	Nomenclature des flux
	<b>Paiements directs</b>
1	Avances et Prêts
2	Loyer sur les infrastructures
3	Impôt sur les bénéfices
4	Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)
5	TVA
6	Taxes minière (Bauxite & Alumine)
7	Dividendes de l'Etat
8	Taxe à l'exportation (Or & Diamant)
9	Droits de Douane
10	Taxes d'enregistrement sur les importations
11	Cotisations CNSS
	<b>Sous-total des paiements directs</b>
	<b>Autres contributions</b>
12	Contribution au développement local
13	Taxes sur le Chiffre d'Affaires - TCA (0.4%)
14	Impôts locaux (Patente, CFU, Redevance superficière)
15	Projets sociaux
16	Autres contributions volontaires
	<b>Sous-total des autres contributions</b>
	<b>Total Général</b>

*Flux de paiements retenus pour la réconciliation des données 2007 à 2010*

*Rapport ITIE 2010, page 53*

- Le seuil de matérialité en termes de « *marge d'erreur acceptable* », tant pour les paiements en USD que pour les paiements en Francs guinéens

Les TdR ne précisent en revanche pas le degré d'agrégation ou de désagrégation des données des rapports ITIE.

Notons que l'analyse du périmètre et du seuil de matérialité retenus pour ces rapports a été complétée, a posteriori, par une étude menée par la Commission de travail du Comité de Pilotage en juin 2012. Cette Commission :

- Confirme de ne pas retenir les paiements déclarés par les sociétés en exploration pour les rapports 2007, 2008, 2009 et 2010, compte tenu des montants très faibles de ces contributions sur les années concernées

<sup>39</sup> L'analyse est identique pour les rapports ITIE 2005 et 2006

<sup>40</sup> Rio Tinto uniquement en 2010



- Suggère d'intégrer dans les prochains rapports des sociétés « *d'importance mondiale* », en l'occurrence Rio Tinto, Vale et Bellzone

Références n° 1-130, 3-140

### Des formulaires de déclarations désagrégés, préparés par le Comité de Pilotage et complétés par le conciliateur

Des formulaires de déclarations ont été préparés par le Comité de Pilotage pour les rapports 2007, 2008, 2009 et 2010<sup>41</sup>. Ces formulaires de déclarations ont été revus et complétés par le conciliateur. Ils proposent un processus de déclaration désagrégée par date et par paiement, afin de permettre une réconciliation de détail. Ces formulaires n'ont cependant pas été approuvés formellement par le Comité de Pilotage.

Références n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410

### L'exhaustivité du périmètre des entreprises et des flux intégrés dans les rapports ITIE ne semble pas garantie

L'exhaustivité du périmètre des entreprises utilisé pour les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 n'est pas totalement démontrée.

Ainsi, si sept entreprises ont été retenues pour ces rapports (six entreprises en phase de production et une entreprise en phase d'exploration/développement, pour 2010 uniquement), rien ne démontre que toutes les entreprises ayant versé ou pu verser des paiements significatifs au budget de l'Etat ont été considérées.

L'étude produite par la Commission de travail du Comité de Pilotage n'est que partielle. Pour garantir l'exhaustivité de ce périmètre, il aurait sans doute été nécessaire de démontrer qu'il n'existe pas d'autre entreprise en production par rapprochement avec le cadastre minier<sup>42</sup> et qu'aucune entreprise en phase d'exploration ou de développement n'a versé de bonus de signature<sup>43</sup> sur la période de 2007 à 2010.

L'exhaustivité du périmètre des flux, quant à elle, ne semble pas garantie non plus.

La sélection des flux de revenus présentée dans les TdR des rapports ITIE 2007, 2008, 2009, 2010 aurait sans doute mérité une mise en perspective plus claire avec le code minier et le code général des impôts. En l'état, nous ne sommes pas assurés que toutes les taxes du code minier ont effectivement été intégrées au périmètre des flux de revenus de ces rapports ITIE.

A ce titre, le conciliateur des rapports ITIE 2007 à 2010 indique que " certains flux entrant dans le cadre de la fiscalité du secteur extractif n'ont pas été pris en compte dans le référentiel ITIE (RAS/revenus non salariaux et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières)"<sup>44</sup>.

En outre, le recensement des opérations dites de « contrats de troc » a été envisagé dans le procès verbal des Comités de Pilotage du 15 février 2012 et du 4 mai 2012. Ce type de flux n'a cependant pas été retenu pour la réconciliation des données des années 2007, 2008, 2009 et 2010, sans qu'une justification claire n'ait été présentée ni que cette décision ait été approuvée par le groupe multipartite.

Le Comité de Pilotage a néanmoins, lors de sa réunion du 5 juin 2012, « recommande que la Commission [...] réexamine ce problème de troc et fasse un compte rendu au Comité de Pilotage »<sup>45</sup>. Sans suite à ce jour.

<sup>41</sup> L'analyse est identique pour les rapports ITIE 2005 et 2006

<sup>42</sup> Ou document équivalent

<sup>43</sup> Ou taxe équivalente

<sup>44</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 36, point 2

<sup>45</sup> Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (5 juin 2012), page 4

Références n° 1-110, 1-130, 1-210, 1-310, 1-410, 3-150, 3-160, 3-170

### Un seuil de matérialité choisi qui semble imprécis

Le seuil de matérialité est défini dans les TdR comme « *la marge d'erreur acceptable recommandée* ». Il a été fixé à « *USD 100.000 pour les paiements réalisés en dollars et de MFG 100<sup>46</sup> pour les paiements faits en francs guinéens* »<sup>47</sup>.

Aucun document ne permet de comprendre comment ce seuil a été défini, ni de justifier les montants choisis. La distinction entre la recherche d'exhaustivité du périmètre de couverture des rapports ITIE (identification des entreprises et des flux à intégrer pour couvrir les contributions les plus significatives du secteur extractif au budget de l'Etat) et la matérialité des données présentées par le rapport lui-même (identification des erreurs et des écarts significatifs dans le processus de réconciliation) n'est pas clair.

En l'état, l'exhaustivité de l'exercice de réconciliation conduit pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010 ne peut donc être garantie.

En outre, il n'est fait aucune référence à la matérialité des écarts, qui aurait pourtant permis de déterminer un seuil au dessus duquel les écarts entre déclarations des entreprises et de l'Etat guinéen auraient été jugés significatifs.

Références n° 1-110, 1-130, 1-210, 1-310, 1-410, 3-140

## ■ Références

n° 2012

- 1-110** Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010
- 1-210** Instructions du conciliateur pour la préparation des formulaires de déclarations, Moore Stephens (5 avril 2012)
- 1-310** Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410** Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007
- 3-140** Le périmètre et le seuil de matérialité ITIE pour les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010, Commission de Travail (juin 2012)
- 3-150** Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (5 juin 2012)
- 3-160** Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (4 mai 2012)
- 3-170** Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 février 2012)

2011 et antérieur

- 1-130** TdR pour la collecte, la réconciliation et l'audit de l'ITIE Guinée (exercices 2007, 2008, 2009 et 2010), Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment que la définition des périmètres et des formulaires de déclaration a bien été discuté librement dans le cadre du groupe multipartite. Elles confirment

<sup>46</sup> MGF 100 équivalent à environ USD 15.000

<sup>47</sup> TdR pour la collecte, la réconciliation et l'audit de l'ITIE Guinée (exercices 2007, 2008, 2009 et 2010), Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté), page 4

que l'analyse du seuil de matérialité a été abordée tardivement, en juin 2012, dans le cadre d'une Commission de Travail<sup>48</sup>, sans pour autant apporter de justification claire. Elles confirment également que la question d'agrégation ou de désagrégation des données n'a pas été abordée.

Les représentants de la société civile regrettent que les opérations dites de "contrats de troc" n'aient pas été intégrées dans le périmètre retenu des rapports ITIE 2007, 2008, 2009, 2010.

Elles confirment la nécessité de faire réaliser une étude sur la définition des seuils de matérialité et des différents périmètres (entreprises, administrations et flux de paiements).

## ■ Recommandations du validateur

**R9 - Enrichir les procès verbaux du Comité de Pilotage du contenu des débats**

**R10 - Réaliser une étude pour justifier du (des) seuil(s) de matérialité des futures réconciliations**

**R11 - Réaliser une étude pour justifier du périmètre des entreprises et des flux**

**R12 - Ajouter une ligne "Autres paiements significatifs" dans les formulaires de déclarations des futurs rapports de conciliation**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons pour les processus de réconciliation des données que :

- La justification de la fixation du seuil de matérialité n'est pas démontrée (pas de lien avec le total des revenus perçus par le secteur)
- L'exhaustivité du périmètre aux flux significatifs n'est pas démontrée (pas de lien avec le code minier et le code général des impôts, pas de justification de l'exclusion des "contrats de troc", pas de ligne "Autres paiements significatifs" dans les formulaires de déclaration)
- L'exhaustivité du périmètre des entreprises n'est pas démontrée (pas de lien avec le cadastre minier, pas de justification d'absence de paiement de bonus<sup>49</sup> de signatures sur la période considérée)
- Le degré d'agrégation ou de désagrégation des données des rapports ITIE n'est pas précisé
- Les termes de références n'ont pas été approuvés formellement
- La version finale des formulaires de déclaration n'a pas été approuvée formellement

L'Exigence n°9 n'est pas satisfaite



<sup>48</sup> Le périmètre et le seuil de matérialité ITIE pour les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010, Commission de Travail (juin 2012)

<sup>49</sup> Ou taxe équivalente

## Exigence n°10

*L'organisation chargée par le Groupe multipartite de procéder au rapprochement des chiffres doit être perçue comme étant crédible, digne de confiance et compétente sur le plan technique*

### ■ Constats

Le recrutement du conciliateur du rapport ITIE portant sur les années 2007, 2008, 2009 et 2010 a été conduit par le Comité de Pilotage, qui a lancé le 22 septembre 2011 une sollicitation de manifestation d'intérêt publiée dans la presse nationale et sur le site de la Banque mondiale.

Les quatorze propositions obtenues ont été analysées par la Commission de passation des marchés constituée d'un membre du Comité de Pilotage et de trois membres du Secrétariat Exécutif. Les six cabinets retenus ont reçu l'avis de non-objection de la Banque mondiale le 2 décembre 2011.

Cinq cabinets ont transmis une offre technique et une offre financière. Seuls quatre cabinets ont obtenu une note technique supérieure à 75 points. L'analyse des offres techniques a reçu l'avis de non objection de la Banque mondiale le 20 février 2012.

L'ouverture des offres financières a été réalisée le 22 février 2012, en présence de trois représentants des cabinets et d'un Comité d'évaluation constitué d'un représentant des marchés public du Ministère de l'Economie et des Finances, d'un membre du Comité de Pilotage et trois membres du Secrétariat Exécutif.

Au terme de cet appel d'offres, le cabinet Moore Stephens, ayant obtenu la meilleure note, a été sélectionné. Il est à noter que ce choix n'a pas été approuvé formellement par un procès verbal du Comité de Pilotage.

### ■ Références

n°

- 1-121 Procès verbal de négociation du contrat pour la mission de conciliation 2007-2010, Comité de négociation (9 mars 2012)
- 1-122 Formulaire IVA - Evaluation financière pour la mission de conciliation 2007-2010, Comité d'évaluation (non daté)
- 1-123 Avis de non objection de la Banque mondiale sur l'évaluation des offres techniques pour la mission de conciliation 2007-2010, M. Boubacar Bocoum, Chargé de Projet (20 février 2012)
- 1-124 E-mail, avis de non objection de la Banque mondiale de la liste restreinte pour la mission de conciliation 2007-2010, M. Boubacar Bocoum (2 décembre 2011)
- 1-125 Procès verbal de sélection de la liste restreinte pour la mission de conciliation 2007-2010, Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté)

### ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes attestent de la qualité du processus de sélection du conciliateur. Elles confirment qu'il y a bien eu consensus sur le choix final du conciliateur, même si cette décision ne ressort pas d'un procès verbal du Comité de Pilotage.

- **Recommandation du validateur**

**R5 - Veiller à approuver formellement les décisions importantes du Comité de Pilotage**

- **Conclusion**

L'Exigence n°10 est satisfaite



## Exigence n°11

*Le gouvernement doit s'assurer que toutes les entreprises et les entités de l'État concernées effectuent une déclaration*

### ■ Constats

#### Une contribution des entreprises, initialement volontaire, rendue obligatoire depuis mai 2012

En avril 2006, une mission mandatée par le Comité de Pilotage a été chargée de rencontrer les directeurs généraux des principales compagnies minières afin de leur présenter le processus ITIE, ses enjeux et le rôle des entreprises dans la collecte de l'information.

Le rapport fourni permet de constater l'intérêt de la démarche, puisque les « *Directeurs généraux des compagnies minières n'étaient pas bien informés sur les enjeux de l'ITIE* ». Il note en outre que « *la réaction a été très positive [...] et les perspectives paraissent bonnes* »<sup>50</sup>.

Le gouvernement guinéen a, depuis, choisi de rendre obligatoire la participation des entreprises minières au processus ITIE, en inscrivant le processus de déclarations dans les textes de loi. Ainsi :

- Le code minier, adopté en septembre 2011, soumet, par ses articles 122 et 155, les opérateurs miniers à se conformer aux engagements pris par le gouvernement guinéens dans le cadre de l'ITIE
- L'arrêté ministériel le 29 mai 2012 oblige toutes les entreprises minières à déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG.

Références n° 2-150, 2-165, 2-240, 3-750

#### Une participation obligatoire des administrations à l'ITIE et effective pour les administrations sollicitées

La législation guinéenne soumet les entités de l'Etat à l'autorité du gouvernement et doivent communiquer leurs chiffres selon les instructions reçues.

Si les déclarations des administrations sont parfois incomplètes<sup>51</sup>, l'analyse des rapports ITIE 2007-2010 montre que les entités du gouvernement qui perçoivent des revenus significatifs et qui ont été sollicitées ont participé au processus de déclaration.

### ■ Références

*n° 2012*

**2-150** Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012)

**2-165** Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012)

*2011 et antérieur*

**2-240** Code Minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)

**3-750** Mission de présentation de l'ITIE aux DG des entreprises minières (10-18 avril 2006), Gilles Duruflé (avril 2006)

<sup>50</sup> Mission de présentation de l'ITIE aux DG des entreprises minières (10-18 avril 2006), Gilles Duruflé (avril 2006), page 1

<sup>51</sup> Se référer à l'analyse de l'Exigence n°15

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment cette analyse ainsi que la bonne volonté des entreprises et des administrations pour produire dans des délais réduits les informations demandées.

## ■ Recommandation du validateur

**R13 - Continuer à sensibiliser les entreprises et les administrations**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons :

- Une contribution des entreprises, initialement volontaire, rendue obligatoire depuis l'arrêté ministériel du 29 mai 2012
- Une participation obligatoire des administrations à l'ITIE (soumises à l'autorité du gouvernement) et une participation effective des administrations sollicitées<sup>52</sup>

L'Exigence n°11 est satisfaite



<sup>52</sup> Les limites constatées sur les déclarations des administrations sont présentées à l'Exigence n°15

## Exigence n°12

*Le gouvernement doit s'assurer que les déclarations des entreprises se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales*

### ■ Constats

#### Une participation essentiellement volontaire des entreprises

La réconciliation des données des années 2005 à 2010 a été réalisée selon une démarche essentiellement volontaire des entreprises, sur la base des discussions menées dans le cadre du groupe multipartite.

#### Une législation récente appelant les entreprises à la production régulière de comptes audités

Le Code minier de 2011, par son article 187, stipule : « *le titulaire d'un titre minier ou de carrière doit tenir, en République de Guinée, une comptabilité conformément au SYSCOA, faire certifier pour chaque exercice par un commissaire aux comptes agréé en Guinée son bilan et ses comptes d'exploitation et communiquer ses états financiers à chaque fin d'exercice au Ministre en charge des Mines et au Ministre en charge des finances au plus tard le 30 avril de l'exercice suivant* »<sup>53</sup>.

L'arrêté ministériel du 29 mai 2012, portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'ITIEG indique pour sa part, dans son article 4 : « *au terme de chaque exercice comptable, les entreprises minières sont tenues de faire parvenir au Secrétariat Exécutif de l'ITIEG une copie de leurs états financiers certifiés par leurs commissaires aux comptes* »<sup>54</sup>.

Les formulaires d'auto-évaluation des entreprises confirment ce point.

Références n° 2-150, 2-240

#### Des instructions pour la réconciliation requérant l'attestations des formulaires de déclarations ITIE

Dans le cadre d'un processus de réconciliation ITIE, au-delà des comptes des entreprises, ce sont les formulaires de déclarations qui doivent être audités et attestés<sup>55</sup> par les auditeurs externes des entreprises. En effet, les formulaires de déclaration peuvent être mal renseignés alors que les états financiers sont fiables. Les instructions pour la réconciliation des années 2007, 2008, 2009 et 2010 sont de fait très claires sur ce point : « *chaque formulaire de déclaration doit être certifié par un auditeur externe* »<sup>56</sup>.

<sup>53</sup> Code minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)

<sup>54</sup> Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012), article 4

<sup>55</sup> Action préconisée n°18 du Livre source

<sup>56</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 53



<b>Certification d'audit</b>	
Je soussigné, auditeur externe, certifie avoir examiné la présente déclaration de l'entité déclarante et je confirme que j'ai vérifié la fiabilité et l'exactitude des données de paiements/recettes incluses dans la présente déclaration et atteste qu'elles sont conformes aux données comptables de l'entité.	
Sur la base de cet examen nous certifions que nous n'avons pas relevé d'anomalies pouvant remettre en cause la fiabilité et l'exactitude des informations divulguées dans la présente déclaration.	
<b>Nom</b> _____	<b>Adresse</b> _____
<b>Position</b> _____	_____
<b>Nom du cabinet / structure d'audit</b> _____	<b>Signature et cachet</b> _____

*Extrait des instructions pour la réconciliation des données  
ITIE 2007, 2008, 2009, 2010*

### Des formulaires de déclarations néanmoins non attestés par la plupart des entreprises

Selon les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 transmis à ce jour, sur les sept entreprises choisies pour participer à l'exercice de réconciliation, « *uniquement la société CBK a soumis une déclaration certifiée par un auditeur externe* »<sup>57</sup>. Notons que la société SAG a transmis une attestation signée par leur auditeur externe après remise des rapports ITIE.

Références n° 1-110, 1-120, 1-210, 1-310, 1-410

## ■ Références

- n°**      **2012**
- 1-110**    Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010
- 1-120**    Instructions du conciliateur pour la préparation des formulaires de déclarations, Moore Stephens (5 avril 2012)
- 1-210**    Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009
- 1-310**    Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410**    Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007
- 2-150**    Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012)
- 2011**
- 2-240**    Code Minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les représentants des entreprises ont précisé ne pas être opposés à faire auditer les formulaires de déclaration ITIE par leur auditeur externe et à produire l'attestation

<sup>57</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 37 point 5

correspondante. Cependant, la plupart des entreprises n'ont pas pu procéder à ce travail en raison de la difficulté de produire des données sur quatre exercices et non un seul, considérant le délai offert comme trop limité, à une période très chargée de clôture des comptes annuels.

Le groupe multipartite considère que l'obtention de données attestées est un gage important pour la fiabilité du processus et une crédibilité de l'Initiative nationale.

## ■ Recommandations du validateur

**R14 - Veiller à obtenir des formulaires de déclarations des entreprises attestés par les auditeurs externes lors des futures réconciliations**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que les rapports ITIE ont été réalisés sur la base de déclarations des entreprises qui ne sont pas attestées par un auditeur externe (seules deux entreprises ont fourni des données attestées par un auditeur externe pour les rapports ITIE 2007-2010) alors que cela était prévu dans les instructions<sup>58</sup>.

L'Exigence n°12 n'est pas satisfaite



<sup>58</sup> Et recommandé par l'Action préconisée n°18 du Livre source

## Exigence n°13

*Le gouvernement doit s'assurer que ses déclarations se fondent sur des comptes audités conformément aux normes internationales*

### ■ Constats

#### Un organe de contrôle des comptes de l'Etat non opérationnel

En Guinée la législation confère à la Chambre des comptes l'autorité de contrôler les comptes des administrations.

Néanmoins, selon le procès verbal du Comité de Pilotage du 5 juin 2012, « *le représentant du président de la Chambre des comptes à la Cour Suprême, a évoqué les difficultés énormes rencontrées par son institution. Il n'y a pas eu de dépôt des comptes administratifs et des comptes de gestion des années qui ont suivi 2004* »<sup>59</sup>.

Références n° 3-150

#### Des instructions pour la réconciliation requérant l'attestation des formulaires de déclarations ITIE

Les instructions pour la réconciliation des années 2007, 2008, 2009 et 2010 précisent clairement que « *chaque formulaire de déclaration doit être certifié par un auditeur externe* », et complète « *pour les administrations publiques, cet auditeur peut être une autorité/entité publique capable de certifier les chiffres de l'administration* »<sup>60</sup>.

Références n°1-120

#### Des formulaires de déclarations non attestés

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 indiquent clairement qu'« *aucune administration de l'Etat n'a pu soumettre cette attestation* »<sup>61</sup>.

Le compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 5 juin indique : « *Les débats ont porté sur la possibilité de faire approuver les recettes minières déclarées par les services de l'administration [...] le Ministère des Finances ou le Ministère Délégué au Budget* »<sup>62</sup>. A notre connaissance, le Comité de Pilotage n'a pas encore adopté de position claire sur ce sujet.

Références n°1-110, 1-210, 1-310, 1-410, 3-150

### ■ Références

n° 2012

1-110 Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010

1-120 Instructions du conciliateur pour la préparation des formulaires de déclarations, Moore Stephens (5 avril 2012)

1-210 Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice

<sup>59</sup> Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (5 juin 2012), page 3

<sup>60</sup> Instructions du conciliateur pour la préparation des formulaires de déclarations, Moore Stephens (5 avril 2012), page 5

<sup>61</sup> ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 5 point 3

<sup>62</sup> Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (5 juin 2012), page 3

- 2009
- 1-310** Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410** Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007
- 3-150** Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (5 juin 2012)

## ■ Opinion des parties prenantes

Le groupe multipartite confirme cette analyse et la difficulté pour y répondre favorablement.

Les membres du Comité de Pilotage indiquent que des actions sont actuellement menées pour faire attester dès que possible les données des administrations des années 2007 à 2010 par une ou plusieurs autorités de tutelle : Ministère des Finances, Ministère délégué au Budget et Ministère des Mines et de la Géologie.

## ■ Recommandation du validateur

**R15 - Veiller à obtenir des formulaires de déclarations des administrations attestés par des auditeurs indépendants lors des futures réconciliations**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que les rapports ITIE ont été réalisés sur la base de déclarations des administrations qui ne sont pas attestées par un auditeur externe alors que cela était prévu dans les instructions<sup>63</sup>.

L'Exigence n°13 n'est pas satisfaite



<sup>63</sup> Et recommandé par l'Action préconisée n°18 du Livre source

## Exigence n°14

*Les entreprises divulguent de façon complète tous les paiements significatifs conformément aux formulaires de déclaration convenus*

### ■ Constats

Les réserves sur l'exhaustivité du périmètre des entreprises et des flux tel que défini dans les termes de référence des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 sont présentées à l'Exigence n° 9. Sur la base de ces constats, les commentaires relatifs à l'exhaustivité des déclarations des paiements significatifs sont présentés ci-après.

#### §

Les sept entreprises du périmètre des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 ont toutes transmis leurs formulaires de déclaration ; le rapprochement avec les déclarations des administrations a révélé les écarts significatifs<sup>64</sup> suivants :

<b>Résultats des travaux</b>				
<b>Détail par société de l'écart résiduel (en K GNF)</b>				
Société	2007	2008	2009	2010
CBG	15 617 191	(909 983)	52 178 525	1 985 653
CBK	(44 237)	97	3 683 656	836 055
Rusal Friguia	(6 654 932)	(10 887 605)	(948 431)	(2 126 594)
SAG	(4 731 661)	(2 541 701)	(24 295 860)	(1 731 944)
SMD	6 543 541	16 161 254	14 254 549	(3 120 215)
SEMAFO	(813 960)	(900 414)	4 468 396	8 131 721
Rio Tinto	na	na	na	8 387 530
BNE	(6 993 825)	(9 979 042)	(2 795 093)	(3 458 545)
BCRG	(2 600 084)	(2 186 156)	(1 936 731)	(4 593 525)
<b>Total</b>	<b>322 034</b>	<b>(11 243 550)</b>	<b>44 609 012</b>	<b>338 830</b>

*Écarts entre les paiements déclarés par les entreprises et les revenus déclarés par l'Etat*

*Synthèse des rapports ITIE 2007-2010, page 11*

*Références n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410*

### Des déclarations incomplètes de la part de certaines entreprises

Si les sept entreprises du périmètre des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 ont participé à l'exercice de réconciliation, certaines de leurs déclarations sont incomplètes.

Ainsi, selon le rapport ITIE 2010<sup>65</sup>, « des flux de paiements [sont] reportés par l'Etat mais non confirmés par [...] la SAG et la SMD ». Ces omissions se chiffrent à GNF 10.067.295.621 (environ USD 1.744.000<sup>66</sup>), détaillées comme suit :

<sup>64</sup> Nettement supérieur au seuil retenu par le Comité de Pilotage de 100.00 USD

<sup>65</sup> Rapport ITIE 2010, page 31 note b

<sup>66</sup> Taux de change utilisé pour les déclarations de 2010 : 1 USD = 5.773 GNF, identique à celui du rapport ITIE 2010

Flux de paiement	Société	Date	Montant (GNF)	Références reportés par l'Etat
Droits de Douane	SMD	-	(2 633 705 486)	Plusieurs Quittance
Taxe à l'exportation (Or & Diamant)	SMD	-	(986 714 396)	Plusieurs Quittances
Impôt sur les bénéfices	SMD	20/07/2010	(111 430 275)	Quittance: 200810831
Droits de Douane	SAG	-	(57 713 521)	Plusieurs quittances
Dividendes de l'ETAT	SAG	24/12/2010	(4 552 275 225)	Avis 25003601
Droits de Douane	SAG	-	(1 725 456 718)	Plusieurs quittances
<b>TOTAL</b>			<b>(10 067 295 621)</b>	

Paiements non déclarés par les sociétés extractives  
Rapport ITIE 2010, page 31

Selon le rapport ITIE 2009, les montants non déclarés ne concernent que la SAG et s'élèvent à GNF 27.064.085.050<sup>67</sup> (soient environ USD 5.671.000<sup>68</sup>).

Références n° 1-110

### Des entités prévues dans les TdR mais non intégrées dans le processus de collecte des données

Contrairement aux termes de référence<sup>69</sup> du Comité de Pilotage, les Comptoirs d'achat du diamant et les Bureaux agréés d'exportation d'or n'ont pas été intégrés au périmètre des rapports 2007, 2008, 2009 et 2010.

Aussi, ces acteurs n'ont pas déclaré de paiements à l'Etat<sup>70</sup>, qui fait pourtant état de revenus perçus de ces deux entités, respectivement pour 2010 :

- De l'ordre de GNF 4.593.525.413 (soient environ USD 707.000) pour le diamant
- De l'ordre de GNF 3.458.544.775 (soient environ USD 532.000) pour l'or

Références n° 1-110, 1-130, 1-210

### Des déclarations agrégées empêchant une réconciliation des données

Selon les « Limitations aux travaux de réconciliation » du rapport ITIE 2010 :

- « Les paiements effectués par certaines sociétés minières à la DGD ont été reportés sur la base des liquidations et non par déclaration ou quittance comme prévu dans les instructions de reporting »<sup>71</sup>. L'absence de détail des déclarations n'a donc pas permis la réconciliation des données déclarées par SEMAFO, CBG et CBK, pour un montant de GNF 3.349.514.579<sup>72</sup> (soient environ USD 580.173).
- « Deux sociétés du secteur privé Rusal Friguia et Rio Tinto ont soumis des formulaires de déclaration. Toutefois, ces formulaires ne contiennent pas le détail des paiements déclarés conformément aux instructions de reporting. L'absence de détail des paiements ne nous a pas permis de réconcilier lesdits paiements et d'analyser les écarts »<sup>73</sup>. Les montants concernés

<sup>67</sup> Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 31 note b

<sup>68</sup> Taux de change utilisé pour les déclarations de 2009 : 1 USD = 4.772 GNF, identique à celui du rapport ITIE 2009

<sup>69</sup> TdR pour la collecte, la réconciliation et l'audit de l'ITIE Guinée (exercices 2007, 2008, 2009 et 2010), Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté), page 4 paragraphe 3.2

<sup>70</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 31 note e

<sup>71</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 4 (i)

<sup>72</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 30 note a

<sup>73</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 4 (iii)

s'élèvent pour Rusal Friguia à GNF 25.874.463.980<sup>74</sup> (soient environ USD 4.000.000) et pour Rio Tinto à GNF 22.532.201.394<sup>75</sup> (soient environ USD 3.500.000).

Références n° 1-110

### Questionnement sur l'exhaustivité des déclarations des entreprises

Selon le Rapport ITIE 2010, page 5 (vii), « Nous avons relevé lors des travaux de réconciliation des paiements de la société Rio Tinto l'existence d'écarts entre les paiements déclarés au sein du formulaire soumis par la dite société et qui s'élèvent à l'équivalent de 4 millions de USD et les paiements déclarés en 2010 tel qu'il ressort du rapport intitulé « Taxes paid in 2010 » publié sur le site web du Groupe, soit 38 millions de USD. Nous avons demandé des explications concernant le dit écart. Toutefois, nous n'avons reçu aucune réponse de la part de la Direction de la société. Cette situation ne nous permet pas de s'assurer de l'exhaustivité des informations communiquées dans le formulaire de déclaration de la dite société »<sup>76</sup>.

Références n° 1-110, 1-120, 1-210, 1-310, 1-410

## ■ Références

n° 2012

- 1-110 Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010
- 1-120 Instructions du conciliateur pour la préparation des formulaires de déclarations, Moore Stephens (5 avril 2012)
- 1-130 TdR pour la collecte, la réconciliation et l'audit de l'ITIE Guinée (exercices 2007, 2008, 2009 et 2010), Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté)
- 1-210 Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009
- 1-310 Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410 Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007

## ■ Opinion des parties prenantes

Le groupe multipartite confirme cette analyse mais considère que ces points résultent pour l'essentiel d'un délai trop limité laissé au processus de réconciliation, afin de respecter les contraintes de la Validation. Il a cependant décidé de se réunir prochainement pour envisager des actions correctrices à mettre en place lors des prochains exercices de réconciliation.

Les parties prenantes indiquent en outre que depuis la présentation des rapports, les sociétés Rusal Friguia et Rio Tinto ont transmis le détail de leurs déclarations au conciliateur et la société SAG a transmis une attestation signée par l'auditeur externe de l'entreprise.

<sup>74</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 46

<sup>75</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 52

<sup>76</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 5 (vii)



■ **Recommandation du validateur**

**R16 - Veiller à prévoir le temps nécessaire aux processus de réconciliation**

■ **Conclusion**

Sur la base des documents obtenus, des discussions avec le représentant du dernier conciliateur et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que les entreprises n'ont pas divulgué tous les paiements significatifs<sup>77</sup> lors de la préparation des rapports ITIE 2007-2010 :

- Certaines déclarations sont incomplètes (par ex. absence de déclaration de SAG en 2009 pour environ USD 5.671.000<sup>78</sup>)
- Plusieurs entités prévues au périmètre des termes de référence n'ont pas été intégrées dans le processus de collecte des données (par ex. pour l'année 2010 ; les Comptoirs d'achat du diamant pour environ USD 707.000<sup>79</sup> et les Bureaux agréés d'exportation d'or pour environ USD 532.000<sup>80</sup>)
- Certaines déclarations n'étaient pas détaillées empêchant toute réconciliation des données (par ex. pour l'année 2010 ; SEMAFO, CBG et CBK, pour environ USD 580.173<sup>81</sup>, Rusal Friguia pour environ USD 4.000.000<sup>82</sup> et Rio Tinto pour environ USD 3.500.000<sup>83</sup>)

L'Exigence n°14 n'est pas satisfaite



<sup>77</sup> Nettement supérieur au seuil retenu par le Comité de Pilotage de 100.00 USD

<sup>78</sup> Taux de change utilisé pour les déclarations de 2009 : 1 USD = 4.772 GNF, identique à celui du rapport ITIE 2009

<sup>79</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 31 note e

<sup>80</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 31 note e

<sup>81</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 30 note a

<sup>82</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 46

<sup>83</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 52



## Exigence n°15

*Le gouvernement divulgue de façon complète tous les revenus significatifs conformément aux formulaires de déclaration convenus*

### ■ Constats

Les réserves sur l'exhaustivité du périmètre tel que défini dans les termes de référence pour la réconciliation des données des années 2007, 2008, 2009 et 2010 sont présentées à l'Exigence n°9. Sur la base de ces termes de référence, les commentaires relatifs à l'exhaustivité des déclarations des revenus significatifs des administrations sont les suivants.

§

La réconciliation des données 2007, 2008, 2009 et 2010 transmises par les administrations avec celles déclarées par les entreprises a révélé les écarts significatifs<sup>84</sup> suivants :

<b>Résultats des travaux</b>				
<b>Détail par société de l'écart résiduel (en K GNF)</b>				
Société	2007	2008	2009	2010
CBG	15 617 191	(909 983)	52 178 525	1 985 653
CBK	(44 237)	97	3 683 656	836 055
Rusal Friguia	(6 654 932)	(10 887 605)	(948 431)	(2 126 594)
SAG	(4 731 661)	(2 541 701)	(24 295 860)	(1 731 944)
SMD	6 543 541	16 161 254	14 254 549	(3 120 215)
SEMAFO	(813 960)	(900 414)	4 468 396	8 131 721
Rio Tinto	na	na	na	8 387 530
BNE	(6 993 825)	(9 979 042)	(2 795 093)	(3 458 545)
BCRG	(2 600 084)	(2 186 156)	(1 936 731)	(4 593 525)
<b>Total</b>	<b>322 034</b>	<b>(11 243 550)</b>	<b>44 609 012</b>	<b>338 830</b>

*Écarts entre les paiements déclarés par les entreprises et les revenus déclarés par l'Etat*

*Synthèse des rapports ITIE 2007-2010, page 11*

*Références n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410*

### Des déclarations incomplètes de certaines administrations

Selon le conciliateur, l'Etat n'a pas déclaré certains flux pourtant déclarés versés par les entreprises.

En 2010, l'entreprise SEMAFO a ainsi déclaré des paiements de TVA de GNF 8.353.890.244<sup>85</sup> (soient environ USD 1.447.000), qui n'ont pas été déclarés par l'Etat.

<sup>84</sup> Nettement supérieur au seuil retenu par le Comité de Pilotage de 100.00 USD

<sup>85</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 30 note d

En 2009<sup>86</sup>, ce sont plusieurs entreprises qui déclarent des paiements d'Impôt sur les bénéfices, de retenues sur salaires et de TVA que l'Etat n'a pas déclaré percevoir, pour un montant total de GNF 58.487.689.790 (soient environ USD 12.256.000), selon la répartition suivante :

(d) Flux de paiements non reportés par l'Etat

Il s'agit de flux de paiements reportés par les sociétés et non confirmés par les Administrations concernées par ces paiements. Les flux de paiement non confirmés concernent principalement la CBG, CBK et Semafo dont les montants les plus importants se présentent dans le tableau ci-après:

Flux de paiement	Société	Date	Montant (GNF)	Montant (USD)
Impôt sur les bénéfices	CBG	10/06/2009	14 156 600 703	3 000 000
Impôt sur les bénéfices	CBG	10/07/2009	37 821 282 415	8 000 000
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	CBK	N/A	298 014 199	N/A
Retenues sur salaires (RTS, VF & TA)	CBK	N/A	1 737 867 504	N/A
TVA	SEMAFO	N/A	4 473 924 969	N/A
<b>TOTAL</b>			<b>58 487 689 790</b>	

*Paiements non déclarés par l'Etat  
Rapport ITIE 2009, page 32*

Références n° 1-110, 1-130, 1-210

### Des entités non intégrées dans le processus de collecte des données

Contrairement aux TdR<sup>87</sup> du Comité de Pilotage, les « Services décentralisés (gouvernorats, préfectures, communes et CRD) » ainsi que l'ANAIM n'ont pas été intégrés au périmètre des rapports 2007, 2008, 2009 et 2010.

En effet, le rapport ITIE 2010 constate<sup>88</sup>, « Les formulaires de déclaration préparés par la DNI n'ont pas inclus les paiements manuels encaissés au niveau des recettes des communes. Cette situation a engendré des écarts par rapport aux paiements déclarés par les sociétés et ne nous a pas permis de réconcilier lesdits paiements et d'analyser les écarts ».

Le même rapport rajoute<sup>89</sup> : « Il s'agit de la « taxe sur le chiffres d'affaires » et des « impôts locaux » reportés par les sociétés extractives comme étant versés aux communes et aux localités. Ces dernières n'ayant pas été sollicitées dans le cadre de l'exercice de réconciliation, il a été impossible d'avoir une approche contradictoire sur ces flux qui n'ont pas fait l'objet de réconciliation ».

En 2010, les montants non déclarés par les communes sont estimés à GNF 7.563.763.202<sup>90</sup> (soient environ USD 1.310.000).

Références n° 1-110, 1-120, 1-130, 1-210

<sup>86</sup> Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 32 note d

<sup>87</sup> TdR pour la collecte, la réconciliation et l'audit de l'ITIE Guinée (exercices 2007, 2008, 2009 et 2010), Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté), page 4 paragraphe 3.3

<sup>88</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 4 note ii

<sup>89</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 31 note c

<sup>90</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 30, note c

### Questionnement sur l'exhaustivité des déclarations des administrations

Nous avons pu constater dans le cadre de l'Exigence n°14 que l'exhaustivité des déclarations des entreprises n'était pas garantie. Ce constat soulève, en conséquence, une incertitude quant à l'exhaustivité des déclarations des administrations telles qu'elles ont pu être exploitées dans le cadre de l'exercice de conciliation.

Références n°1-110

## ■ Références

n°	2012
1-110	Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010
1-120	Instructions du conciliateur pour la préparation des formulaires de déclarations, Moore Stephens (5 avril 2012)
1-130	TdR pour la collecte, la réconciliation et l'audit de l'ITIE Guinée (exercices 2007, 2008, 2009 et 2010), Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté)
1-210	Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009
1-310	Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
1-410	Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007

## ■ Opinion des parties prenantes

Le groupe multipartite confirme cette analyse mais considère que ces points résultent pour l'essentiel d'un délai trop limité laissé au processus de réconciliation, afin de respecter les contraintes de la Validation. Il a cependant décidé de se réunir prochainement pour envisager des actions correctrices à mettre en place lors des prochains exercices de réconciliation.

## ■ Recommandation du validateur

### R16 - Veiller à prévoir le temps nécessaires aux processus de réconciliation

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus, des discussions avec le représentant du dernier conciliateur et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que les administrations n'ont pas divulgué tous les revenus significatifs<sup>91</sup> lors de la préparation des rapports ITIE 2007-2010 :

- Certaines déclarations sont incomplètes (par ex. en 2009 ; absence de déclaration de la DNI pour environ USD 12.256.000<sup>92</sup> vis-à-vis de CBG, SBK et SEMAFO et en 2010 ; d'environ USD 1.447.000<sup>93</sup> vis-à-vis de SEMAFO)
- Plusieurs entités prévues au périmètre des termes de référence n'ont pas été intégrées dans le processus de collecte des données (par ex. pour l'année 2010 ; les communes pour environ USD 1.310.000<sup>94</sup> et l'ANAIM)

L'Exigence n°15 n'est pas satisfaite



<sup>91</sup> Nettement supérieur au seuil retenu par le Comité de Pilotage de 100.00 USD

<sup>92</sup> Rapport ITIE 2009, page 32 note d

<sup>93</sup> Rapport ITIE 2010, page 30 note d

<sup>94</sup> Rapport ITIE 2010, page 30, note c

## Exigence n°16

*Le groupe multipartite doit se déclarer satisfait du travail réalisé par l'organisation chargée de rapprocher les chiffres des entreprises et ceux du gouvernement*

### ■ Constats

#### La production de rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 dans des délais réduits

Le processus de réconciliation des données des années 2007, 2008, 2009 et 2010 a débuté le 2 avril 2012.

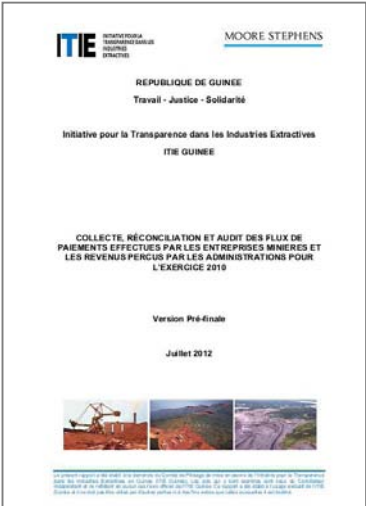
Le conciliateur précise, dans ses « constatations et recommandations »<sup>95</sup>, que « le déclenchement du processus de réalisation de la mission de réconciliation des flux des paiements pour les années 2007 à 2010 a accusé un retard conséquent par rapport aux échéances de publication préconisées par le Secrétariat International de l'ITIE ».

Il rajoute par ailleurs : « Cette situation a eu pour conséquence :

- Des difficultés pour les différentes parties prenantes pour la préparation des informations nécessaires aux travaux de rapprochement. En effet, la réconciliation a été réalisée en 2012 alors que les informations demandées remontent jusqu'en 2007 ;
- Limitation des travaux de rapprochement et d'investigation en raison du retard accusé dans la transmission des données ce qui a engendré l'existence de plusieurs écarts non justifiés »<sup>96</sup>.

Les quatre rapports ITIE ont néanmoins été remis au Comité de Pilotage et présentés officiellement lors d'une cérémonie publique le 6 juillet 2012, soient trois mois après le lancement des travaux.

La version des rapports ITIE au 6 juillet 2012 est qualifiée de "Version Pré-finale". Cependant, selon le représentant du conciliateur, cette version est très proche de la version finale car aucun travail supplémentaire significatif n'est prévu avant la signature du document (attestant de la version définitive des rapports).

	<table border="1"> <tr> <td>RESUME DES CONSTATATIONS .....</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Limitations aux travaux de réconciliation .....</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Principales constatations des travaux de réconciliation .....</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>1. INTRODUCTION .....</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) .....</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>1.2 ITIE en Guinée .....</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>1.3 Le contexte national du secteur extractif en Guinée .....</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>2. OBJECTIFS ET CHAMP COUVERT PAR LA MISSION .....</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>2.1 Objectifs de la mission .....</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>2.2 Les secteurs miniers retenus dans le Référentiel ITIE .....</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>2.3 Les sociétés minières faisant l'objet de la réconciliation .....</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>2.4 Les centres de perception des paiements dus par les sociétés extractives .....</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>2.5 Les flux et taxes soumis aux travaux de réconciliation .....</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>2.6 Schéma de circulation des flux de paiement financiers .....</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>2.7 Matérialité .....</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>3. APPROCHE ET METHODOLOGIE .....</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>3.1 Approche .....</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>3.2 Méthodologie adoptée .....</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>4. RESULTATS DES TRAVAUX .....</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>4.1 Tableaux de réconciliation par société extractive .....</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>4.2 Tableaux de réconciliation par nature de flux de paiement .....</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>4.3 Les ajustements .....</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>5. ECARTS DEFINITIFS NON RECONCILIES .....</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT .....</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>6.1 Contribution des flux .....</td> <td>32</td> </tr> <tr> <td>6.2 Contribution du secteur extractif par activité .....</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>6.3 Contribution du secteur extractif par société .....</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>6.4 Revenu déclaré dans le présent rapport ITIE au prorata des revenus du Gouvernement et du PNS .....</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS .....</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td>8. CONCLUSIONS .....</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>ANNEXES .....</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives .....</td> <td>41</td> </tr> <tr> <td>Annexe 2 : Répartition des titres miniers par société extractive<sup>(1)</sup> .....</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>Annexe 3 : Fiche signalétique des sociétés incluses dans référentiel ITIE .....</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td>Annexe 4 : Tableaux de réconciliation par société .....</td> <td>44</td> </tr> <tr> <td>Annexe 5 : Formulaire de déclaration ITIE Guinée .....</td> <td>53</td> </tr> <tr> <td>Annexe 6 : Personnes contactées ou concernées par la réconciliation .....</td> <td>55</td> </tr> </table>	RESUME DES CONSTATATIONS .....	4	Limitations aux travaux de réconciliation .....	4	Principales constatations des travaux de réconciliation .....	5	1. INTRODUCTION .....	7	1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) .....	7	1.2 ITIE en Guinée .....	9	1.3 Le contexte national du secteur extractif en Guinée .....	10	2. OBJECTIFS ET CHAMP COUVERT PAR LA MISSION .....	12	2.1 Objectifs de la mission .....	12	2.2 Les secteurs miniers retenus dans le Référentiel ITIE .....	12	2.3 Les sociétés minières faisant l'objet de la réconciliation .....	12	2.4 Les centres de perception des paiements dus par les sociétés extractives .....	14	2.5 Les flux et taxes soumis aux travaux de réconciliation .....	14	2.6 Schéma de circulation des flux de paiement financiers .....	18	2.7 Matérialité .....	19	3. APPROCHE ET METHODOLOGIE .....	20	3.1 Approche .....	20	3.2 Méthodologie adoptée .....	21	4. RESULTATS DES TRAVAUX .....	24	4.1 Tableaux de réconciliation par société extractive .....	24	4.2 Tableaux de réconciliation par nature de flux de paiement .....	26	4.3 Les ajustements .....	28	5. ECARTS DEFINITIFS NON RECONCILIES .....	30	6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT .....	32	6.1 Contribution des flux .....	32	6.2 Contribution du secteur extractif par activité .....	33	6.3 Contribution du secteur extractif par société .....	34	6.4 Revenu déclaré dans le présent rapport ITIE au prorata des revenus du Gouvernement et du PNS .....	35	7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS .....	36	8. CONCLUSIONS .....	39	ANNEXES .....	40	Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives .....	41	Annexe 2 : Répartition des titres miniers par société extractive <sup>(1)</sup> .....	42	Annexe 3 : Fiche signalétique des sociétés incluses dans référentiel ITIE .....	43	Annexe 4 : Tableaux de réconciliation par société .....	44	Annexe 5 : Formulaire de déclaration ITIE Guinée .....	53	Annexe 6 : Personnes contactées ou concernées par la réconciliation .....	55
RESUME DES CONSTATATIONS .....	4																																																																										
Limitations aux travaux de réconciliation .....	4																																																																										
Principales constatations des travaux de réconciliation .....	5																																																																										
1. INTRODUCTION .....	7																																																																										
1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) .....	7																																																																										
1.2 ITIE en Guinée .....	9																																																																										
1.3 Le contexte national du secteur extractif en Guinée .....	10																																																																										
2. OBJECTIFS ET CHAMP COUVERT PAR LA MISSION .....	12																																																																										
2.1 Objectifs de la mission .....	12																																																																										
2.2 Les secteurs miniers retenus dans le Référentiel ITIE .....	12																																																																										
2.3 Les sociétés minières faisant l'objet de la réconciliation .....	12																																																																										
2.4 Les centres de perception des paiements dus par les sociétés extractives .....	14																																																																										
2.5 Les flux et taxes soumis aux travaux de réconciliation .....	14																																																																										
2.6 Schéma de circulation des flux de paiement financiers .....	18																																																																										
2.7 Matérialité .....	19																																																																										
3. APPROCHE ET METHODOLOGIE .....	20																																																																										
3.1 Approche .....	20																																																																										
3.2 Méthodologie adoptée .....	21																																																																										
4. RESULTATS DES TRAVAUX .....	24																																																																										
4.1 Tableaux de réconciliation par société extractive .....	24																																																																										
4.2 Tableaux de réconciliation par nature de flux de paiement .....	26																																																																										
4.3 Les ajustements .....	28																																																																										
5. ECARTS DEFINITIFS NON RECONCILIES .....	30																																																																										
6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT .....	32																																																																										
6.1 Contribution des flux .....	32																																																																										
6.2 Contribution du secteur extractif par activité .....	33																																																																										
6.3 Contribution du secteur extractif par société .....	34																																																																										
6.4 Revenu déclaré dans le présent rapport ITIE au prorata des revenus du Gouvernement et du PNS .....	35																																																																										
7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS .....	36																																																																										
8. CONCLUSIONS .....	39																																																																										
ANNEXES .....	40																																																																										
Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives .....	41																																																																										
Annexe 2 : Répartition des titres miniers par société extractive <sup>(1)</sup> .....	42																																																																										
Annexe 3 : Fiche signalétique des sociétés incluses dans référentiel ITIE .....	43																																																																										
Annexe 4 : Tableaux de réconciliation par société .....	44																																																																										
Annexe 5 : Formulaire de déclaration ITIE Guinée .....	53																																																																										
Annexe 6 : Personnes contactées ou concernées par la réconciliation .....	55																																																																										

#### Rapport ITIE 2010

<sup>95</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 36 point 1

<sup>96</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 36 point 1

Ils présentent le périmètre (entreprises, administrations et flux), l'approche méthodologique, les tableaux de rapprochement des paiements déclarés par les entreprises et des revenus déclarés par les administrations sur la base de données désagrégées et des écarts résiduels.

*Références n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410*

### Commentaires du Comité de Pilotage non pris en compte dans la version actuelle (Pré-finale) des rapports

La Commission audit et statistique a procédé à l'examen des rapports et a présenté ses conclusions au Comité de Pilotage en juin 2012<sup>97</sup>. Certaines recommandations n'ont finalement pas été prises en compte par le conciliateur.

- Ne pas compenser les écarts positifs avec les écarts négatifs

« La Commission a demandé une consolidation séparée des écarts positifs et négatifs »<sup>98</sup>.

5. A la fin des travaux de réconciliation, la somme des écarts définitifs des flux de paiement s'élève à **338 829 760 GNF**. Ces écarts se détaillent comme suit :

	Total déclaré par les sociétés extractives (GNF)	Montant perçu par l'Etat (GNF)	Ecart constaté (GNF)	%
Total des paiements déclarés	1 262 152 554 513	1 261 813 724 753	338 829 760	0,03%

#### *Ecart global*

*Rapport ITIE 2010, page 6 note 5*

En effet, il n'est pas raisonnable d'indiquer que l'écart global s'élève à 0,03%, au risque de faire croire au lecteur que les déclarations des entreprises et celles de l'Etat sont parfaitement identiques, alors qu'en réalité, comme l'indique le tableau ci-dessous, les écarts positifs s'élèvent à GNF 27.016.715.935 (soient environ USD 4.700.000) et les écarts négatifs à GNF 26.677.886.175 (soient environ USD 4.600.000). Ils ne peuvent en aucun cas se compenser, car ils correspondent à des sociétés et des flux différents.

Société	Chiffres après ajustements (GNF)		Différence		Différence
	Sociétés	Etat	Différence positive	Différence négative	
CBG	551 006 768 937	552 992 422 353	431 967 431	(2 417 620 847)	(19856534 16)
CBK	28 777 693 338	27 941 637 866	981 048 597	(144 993 125)	836 055 472
Rusal Friguia	25 874 463 980	28 001 058 012	3 431 997 117	(5 558 591 149)	(2 126 594 032)
SAG	510 084 905 459	511 816 849 713	4 687 978 424	(6 419 922 678)	(1 731 944 254)
SMD	99 553 332 989	102 673 547 796	611 635 350	(3 731 850 157)	(3 120 214 807)
SEMAFO	24 371 233 728	16 239 513 066	8 484 558 693	(352 838 031)	8 131 720 662
Rio Tinto	22 484 156 082	14 096 625 759	8 387 530 323	-	8 387 530 323
BNE	-	3 458 544 775	-	(3 458 544 775)	(3 458 544 775)
BCRG	-	4 593 525 413	-	(4 593 525 413)	(4 593 525 413)
<b>Total</b>	<b>1 262 152 554 513</b>	<b>1 261 813 724 753</b>	<b>27 016 715 935</b>	<b>(26 677 886 175)</b>	<b>338 829 760</b>

#### *Ecart positifs et négatifs*

*Rapport ITIE 2010, page 6 note 5*

<sup>97</sup> Procès Verbal de la Commission Audit et Statistique du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (20 juin 2012)

<sup>98</sup> Procès Verbal de la Commission Audit et Statistique du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (20 juin 2012), page 2



- Présenter les données en devise et pas uniquement en francs guinéens

« L'un des constats de la Commission est que toutes les données des rapports sont exprimées en GNF. A ce titre, elle demande l'évaluation de ces montants en devise [également] »<sup>99</sup>. Les rapports finaux ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 présentent uniquement des tableaux renseignés en francs guinéens.

*Références n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410, 3-143*

## ■ Références

*n° 2012*

- 1-110** *Rapport ITIE 2010 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010
- 1-210** *Rapport ITIE 2009 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009
- 1-310** *Rapport ITIE 2008 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410** *Rapport ITIE 2007 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007
- 3-143** Procès Verbal de la Commission Audit et Statistique du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (20 juin 2012)

## ■ Opinion des parties prenantes

Certains membres du groupe multipartite regrettent un texte parfois peu clair, sans doute lié au délais réduit consacré à la rédaction des rapports ITIE 2007-2010, altérant cependant la qualité globale des rapports.

Si la version finale des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 n'a pas été formellement approuvée dans un procès verbal du Comité de Pilotage, et si les écarts résiduels (et la manière d'agréger les écarts) ne sont pas jugés acceptables par de nombreux membres, le groupe multipartite se prononce globalement satisfait par le travail du conciliateur.

## ■ Commentaires et recommandations du validateur

### Des normes de travail imprécises

Le conciliateur précise : « Notre mission de réconciliation a été effectuée en adhérant aux normes ISRS (*International Standard on Related Services*) et plus précisément la norme n°4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues »<sup>100</sup>. Il conviendrait aussi de se placer plus précisément dans le cadre de la norme ISRS n°4410, dédiée aux travaux de compilation<sup>101</sup> afin d'éviter les confusions présentées pour la consolidation des écarts positifs et négatifs.

<sup>99</sup> Procès Verbal de la Commission Audit et Statistique du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (20 juin 2012), page 2

<sup>100</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 20

<sup>101</sup> Compilation Engagements, ISRS 4410 (revised)

### Responsabilité du conciliateur dans la justification du périmètre et des seuils de matérialité

L'imprécision dans la justification du périmètre et des seuils de matérialité relevée ci-avant à l'Exigence n°9 conduit à des limitations sur la qualité des données des rapports 2007, 2008, 2009 et 2010. Or, selon la norme ISRS n°4410, il est de la responsabilité du conciliateur ITIE de s'assurer de la qualité de ces notions et de procéder aux analyses complémentaires lorsque cela est nécessaire.

En effet, l'article 29<sup>102</sup> précise que le conciliateur doit « *définir la notion de matérialité de ses travaux* », et l'article 32<sup>103</sup> indique que lorsque le conciliateur « *découvre que les données fournies par le client sont incomplètes, inappropriées ou non satisfaisantes, il doit le porter à l'attention de son client pour que cela soit corrigé* ».

Il était ainsi, nous semble-t-il, de la responsabilité du conciliateur des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 de prévenir le Comité de Pilotage des imprécisions du périmètre et du seuil de matérialité proposés.

**R17 - Veiller à ne pas compenser les écarts positifs et les écarts négatifs des données déclarées**

**R18 - Veiller à demander au conciliateur de vérifier la justesse du périmètre et du seuil de matérialité définis par le groupe multipartite**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que : si certains points de faiblesse soulevés par le groupe multipartite ne sont pas pris en compte dans l'actuelle version (Pré-finale) des rapports ITIE 2007-2010, la grande majorité des parties prenantes considère que la mission confiée au conciliateur de rapprocher les données de quatre années dans des délais réduits était compliquée et se déclare ainsi satisfait<sup>104</sup> du travail réalisé par celui-ci.

L'Exigence n°16 est satisfaite



<sup>102</sup> ISRS 4410 - 29. The practitioner shall compile the financial information using the records, documents, explanations and other information, including significant judgments, provided by management

<sup>103</sup> ISRS 4410 - 32. If, in the course of the compilation engagement, the practitioner becomes aware that the records, documents, explanations or other information, including significant judgments, provided by management for the compilation engagement are incomplete, inaccurate or otherwise unsatisfactory, the practitioner shall bring that to the attention of management and request the additional or corrected information

<sup>104</sup> Le groupe multipartite n'a pas procédé à l'approbation formelle des rapports ITIE 2007-2010 à fin juillet 2012



## Exigence n°17

*Le réconciliateur doit s'assurer que le rapport ITIE est complet, identifie tous les écarts, les explique si possible et formule, dans les cas où cela est nécessaire, des recommandations en matière d'actions à prendre pour y remédier*

### ■ Constats

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 sont présentés et analysés aux Exigences n°14, 15 et 16.

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 au regard de la Note du Secrétariat International « Bonnes pratiques de l'ITIE n°1 : rédaction des rapports ITIE »

- Bonne pratique n°1 : « *Etablir un rapport de synthèse* »

Une synthèse résume en dix-neuf pages les quatre rapports dédiés aux années 2007 à 2010.

- Bonne pratique n°2 : « *Présenter des données désagrégées société par société* »

Les rapports 2007, 2008, 2009 et 2010 sont établis sur la base de données désagrégées société par société.

- Bonne pratique n°3 : « *Présenter la liste des entreprises du secteur extractif* »

Les rapports 2007, 2008, 2009 et 2010 présentent les six entreprises extractives du périmètre. Il n'y a pas d'information sur d'autres entreprises présentes dans le pays.

- Bonne pratique n°4 : « *Faire des comparaisons par type de paiements* »

Les rapports 2007, 2008, 2009 et 2010 comparent le contributif de chacun des flux du périmètre.

- Bonne pratique n°6 : « *Faire des comparaisons avec d'autres sources de données* »

Les rapports 2007, 2008, 2009 et 2010 comparent les données avec les revenus du gouvernement.

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 identifient les écarts

Les écarts résiduels sont détaillés selon six principales catégories<sup>105</sup> :

- « *Absence de base de réconciliation* »
- « *Flux de paiement reportés par l'Etat non confirmés par les sociétés extractives* »
- « *Formulaire de déclaration non envoyés par l'Etat* »
- « *Taxes reportées par les sociétés extractives non confirmés par des pièces justificatives* »
- « *Formulaire de déclaration non envoyés par la société* »
- « *Écarts non significatifs* »

Références n°1-110, 1-210, 1-310, 1-410

<sup>105</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), page 30

Le tableau se présente comme suit :

Sociétés	Ecartés résiduels	Origine des Ecartés résiduels (GNF)					Ecartés non significatifs
		Absence de base de réconciliation (a)	Flux de paiements reportés par l'Etat non confirmés par les sociétés extractives (b)	Formulaire de déclaration non envoyé par l'Etat (c)	Taxes reportées par les sociétés extractives non confirmées par des pièces justificatives (d)	Formulaire de déclaration non envoyé par la société (e)	
RIO TINTO	8 387 530 323	8 087 841 962	0	299 688 361			
SEMAFO	8 131 720 662	46 538 009	(352 838 031)	84 130 440	8 353 890 244		
Exploitation Artisanale du Diamant (BNE)	(3 458 544 775)	0	0		(3 458 544 775)		
SMD	(3 120 214 807)	0	(3 731 850 157)	611 635 340			10
Exploitation Artisanale d'Or (BCRG)	(4 593 525 413)	0	0		(4 593 525 413)		
Rusál Friguia	(2 126 594 032)	(3 479 281 585)	0	1 352 687 553			
CBG	(1 985 653 416)	(2 417 620 847)	0	431 952 950			14 481
SAG	(1 731 944 254)	0	(6 335 445 464)	4 687 978 424			(84 477 214)
CBK	836 055 472	885 355 723	(144 993 125)	95 690 134			2 740
<b>Total</b>	<b>338 829 760</b>	<b>3 122 833 262</b>	<b>(10 565 126 777)</b>	<b>7 563 763 202</b>	<b>8 353 890 244</b>	<b>(8 052 070 188)</b>	<b>(84 459 983)</b>

Rapport ITIE 2010 page 30

Les rapports ITIE 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 proposent des recommandations, dont certaines ont été prises en compte

- Rapport ITIE 2005

Le rapport ITIE 2005 propose dix-huit recommandations, parmi lesquelles certaines ont été prises en compte :

- Amélioration des formulaires
- Déclarations des contributions volontaires
- Revue du code minier
- Etablissement de documents de vulgarisation

D'autres recommandations n'ont, en revanche, pas été mises en œuvre :

- Suppression du Conseil de Supervision et du Comité de Pilotage au profit d'une autorité unique
- Attestation systématique des formulaires de déclaration des entreprises et des administrations par un auditeur externe
- Publication régulière des données
- Constitution d'une base de données

- Rapport ITIE 2006

Le rapport ITIE 2006 proposait :

- L'amélioration des formulaires de déclaration
- Le renforcement du processus de collecte des données
- La meilleure traçabilité et justification des données
- La déclaration systématique des données dans deux devises

Nous pouvons considérer que, au regard du niveau actuel du processus ITIEG, les trois premières recommandations ont été suivies par l'Initiative nationale.

- Rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 présentent neuf recommandations suivantes<sup>106</sup> :

- « Retard dans la réalisation de la réconciliation des flux de paiements »
- « Elargissement du Référentiel ITIE »
- « Problème des paiements à la DGD »
- « Insuffisance au niveau du suivi des données par les administrations publiques »
- « Non soumission des déclarations certifiées »

<sup>106</sup> Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012), pages 36 à 39

- « Retard dans la soumission des déclarations de paiements »
- « Absence de justificatifs des paiements »
- « Absence d'une base de données des entreprises opérant dans le secteur minier »
- « Traitement des opérations financières avec les sociétés extractives »

Références n° 1-110, 1-210, 1-310, 1-410, 1-500, 1-610

## ■ Références

n° [2012](#)

**1-110** *Rapport ITIE 2010 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010

**1-210** *Rapport ITIE 2009 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009

**1-310** *Rapport ITIE 2008 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008

**1-410** *Rapport ITIE 2007 (pré-final)*, Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007

[2009](#)

**1-500** *Rapport ITIE 2006*, Deloitte (27 mars 2009) : Rapport sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2006

[2007](#)

**1-610** *Rapport ITIE 2005 (recommandations)*, KPMG (31 juillet 2007) : Recommandations sur le processus ITIE, les procédures de reporting et réconciliation, la communication des informations ITIE

## ■ Opinion des parties prenantes

La grande majorité des parties prenantes considère que les rapports ITIE 2007-2010 sont complets, identifient les écarts et formulent des recommandations pour réduire les écarts et améliorer les futurs exercices de réconciliation. Ils considèrent que si certains écarts présentés demeurent très significatifs, cela résultent en grande partie du peu de temps accordé au processus.

Le Comité de Pilotage confirme sa volonté de se réunir prochainement afin de statuer sur la mise en œuvre les recommandations proposées lors des prochains exercices de réconciliation.

## ■ Recommandation du validateur

### **R16 - Veiller à prévoir le temps nécessaires aux processus de réconciliation**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec le groupe multipartite, nous constatons que la grande majorité des parties prenantes considère que les rapports ITIE 2007-2010 sont complets, identifient les écarts et formulent des recommandations pour réduire les écarts et améliorer les futurs exercices de réconciliation.

L'Exigence n°17 est satisfaite



## Exigence n°18

*Le gouvernement et le groupe multipartite doivent s'assurer que le rapport ITIE est compréhensible, et qu'il est rendu accessible au public d'une façon qui favorise les débats autour de ses conclusions*

### ■ Constats

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 sont présentés et analysés aux Exigences n°14, 15, 16 et 17.

#### Analyse comparée des six rapports ITIE établis par l'ITIEG

Selon les critères ITIE, édition 2011, de l'Exigence n°18, l'analyse des six rapports est la suivante :

	Rapports ITIE					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
a) Publication d'exemplaires papier du rapport ITIE et distribution aux parties prenantes au sens large	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
b) La publication du rapport sur le site internet de l'Initiative nationale	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
c) La vérification que le rapport est complet	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
d) Le rapport comprend des recommandations	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
e) Le rapport est rédigé dans un style clair, accessible et dans les langues appropriées	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
f) Des événements de sensibilisation ont été menés sur les conclusions du rapport	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
g) Tenue de réunions d'information à l'intention de représentants du gouvernement et de parlementaires sur les conclusions du rapport	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
h) Tenue de réunions d'information au niveau des communautés locales sur les conclusions du rapport	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
i) Une sensibilisation des journalistes et des universitaires sur les conclusions du rapport	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

*Grille d'analyse des six rapports ITIE*

Depuis l'adhésion à l'Initiative, le Comité de Pilotage a commandité six rapports ITIE. A ce jour, seul celui de 2005 a fait l'objet d'une large diffusion :

- Présentation officielle le 14 avril 2008
- Ateliers de dissémination par le Secrétariat Exécutif et les parties prenantes à Conakry
- Ateliers de dissémination par la coalition PCQVP dans 8 sites miniers d'avril à juin 2008
- Mise en ligne sur le site de l'ITIEG

Le rapport ITIE 2006 a été présenté officiellement le 1<sup>er</sup> avril 2010 et est disponible sur le site internet de l'Initiative nationale. Il n'a en revanche pas fait l'objet d'une large diffusion.

Les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 ont été présentés officiellement le 6 juillet 2012. Ils ne sont pas encore disponibles sur le site internet de l'Initiative nationale et n'ont pas, à ce jour, fait l'objet d'une large diffusion.



*site internet de l'ITIEG*

## ■ Références

- n°*      *2012*
- 1-110**      Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010
- 1-210**      Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009
- 1-310**      Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008
- 1-410**      Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007
- 1-600**      Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012)  
*2010 et antérieur*
- 1-500**      Rapport ITIE 2006, Deloitte (27 mars 2009) : Rapport sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2006
- 1-620**      *Rapport ITIE 2005*, KPMG (31 juillet 2007) : Rapport sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières, et les revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2005
- 3-330**      Synthèse de l'atelier de Validation des formulaires de déclaration et de présentation du rapport de Conciliation 2006 du Cabinet Deloitte, (non sourcé) (1<sup>er</sup> avril 2010)

## ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment l'analyse présentée ci-avant et regrettent le retard encouru sur l'élaboration et la dissémination des rapports ITIE. Elles rappellent que ce retard est la conséquence d'une situation sociopolitique compliquée qui a conduit la suspension volontaire à l'ITIE de décembre 2009 à mars 2011.

## ■ Recommandations du validateur

**R19 - Finaliser la dissémination des rapports ITIE 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010**

**R20 - Elaborer une base de données ITIE**

**R21 - Elaborer une base de données pour le secteur minier**

## ■ Conclusion

Sur la base des documents obtenus et des discussions menées avec les parties prenantes, nous constatons que seul le rapport ITIE 2005 a fait l'objet d'une large dissémination, sans pour autant alimenter un débat public. Les rapports ITIE 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 n'ont pas fait l'objet d'une dissémination à fin juillet 2012.

L'Exigence n°18 n'est pas satisfaite



## Exigence n°19

*Les entreprises pétrolières, gazières et minières doivent soutenir la mise en œuvre de l'ITIE*

### ■ Constats

*La participation des entreprises minières au processus de l'ITIEG a été décrit dans les Exigences n°2 et 7.*

#### Participation de cinq entreprises du périmètre à l'exercice d'auto-évaluation

Conformément aux règles de l'ITIE, nous avons conduit auprès des entreprises du périmètre des rapports ITIE 2007-2010 un exercice d'auto-évaluation permettant de compléter l'appréciation de la conformité.

Nos formulaires d'auto-évaluation ont été établis sur la base des recommandations du Livre source. Ils comprennent quinze questions clés et sont disponibles en français et en anglais. Ils ont été transmis directement par e-mail aux sept entreprises du périmètre des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010.

Sur les sept entreprises sollicitées, deux entreprises (Rusal Friguia et Rio Tinto) ne nous ont pas renvoyé de formulaire. Les questions posées et les réponses reçues par les entreprises sont présentées ci-après.

#### Des entreprises globalement satisfaites, même si le processus mériterait d'être consolidé

L'analyse repose sur le contenu des formulaires d'auto-évaluation renseignés, ainsi que sur des entretiens menés à Conakry.

Nous retenons dans l'ensemble une satisfaction globale du processus, qui mériterait certains ajustements afin de consolider l'Initiative nationale.

Ainsi, plusieurs entreprises soulignent la nécessité de multiplier les actions de communication et de sensibilisation à l'ITIE, que ce soit au niveau de la diffusion des plans de travail qu'au niveau de la publication des rapports ITIE, qui se doit d'être plus régulière. La communication au bénéfice des parties prenantes semble aussi nécessaire : alors que le recours à une « *plus grande fermeté de l'Etat vis-à-vis des administrations* »<sup>107</sup>, voire des « *sociétés minières du périmètre qui sont en retard* »<sup>108</sup> dans l'exercice de collecte est évoqué, nous remarquons aussi que les entreprises du périmètre gagneraient à être mieux informées de la conduite de l'ITIEG. Certaines déplorent ainsi le manque d'informations sur le processus de collecte (« *nous n'avons pas eu de seuil de matérialité* »<sup>109</sup>, « *la taxe Retenue sur les revenus non salariaux ne nous semble pas être clairement identifiée* »<sup>110</sup>) quand d'autres souhaiteraient « *une meilleure diffusion et explication des plans d'actions et stratégies* »<sup>111</sup> ou avoir accès à un « *chronogramme complet des activités* »<sup>112</sup> de l'ITIEG afin de « *travailler avec le groupe multipartite* »<sup>113</sup>.

<sup>107</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBG, question n°2

<sup>108</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBG, question n°2

<sup>109</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, question n°11

<sup>110</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, question n°11

<sup>111</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, question n°2

<sup>112</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SAG, question n°5

<sup>113</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SAG, question n°5



En outre, si les entreprises estiment dans l'ensemble avoir fait face à peu d'obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE, certaines ont tout de même rappelé que le manque de financement avait retardé le processus. D'autres ont évoqué des difficultés d'ordre logistique, en soulignant un format inadapté des formulaires ITIE, peu propices à une déclaration paiements par paiements (« *le tableau des détails de paiements directs n'est pas adapté pour renseigner les paiements de plusieurs impôts et taxes en fonction des 12 mois* »<sup>114</sup>) ou des difficultés à participer à des rencontres « *le 5 du mois N alors que les responsables financiers et comptables sont occupés pendant la première semaine du mois N aux clôtures des comptes du mois N-1* »<sup>115</sup>.

En ce qui concerne la qualité du processus ITIE, toutes les sociétés sollicitées confirment avoir basé leurs déclarations ITIE sur des comptes audités aux normes internationales par leur commissaire aux comptes, respectivement par :

- KPMG/CK
- SAIC
- Fidu Inter Audit Guinée
- FFA Ernst & Young
- PWC Guinée

Elles confirment par ailleurs, à l'exception de CBK, ne pas avoir fait attester leurs déclarations par leur commissaire aux comptes. Les entreprises laissent entendre qu'elles pourront, dès le prochain exercice et sous réserve d'avoir les délais suffisants, faire attester leurs formulaires de déclarations ITIE.

Enfin, une majorité d'entreprise juge les écarts constatés au terme de l'exercice de réconciliation trop importants, qu'ils « *ne sont pas clarifiés* » ou encore qu'ils sont « *incohérents avec les libellés ou description inscrits devant les montants* »<sup>116</sup>. Les entreprises estiment que l'existence d'écarts résiduels nuit à la qualité du processus ITIE dans son ensemble.

### Questions posées dans les formulaires d'auto-évaluation et les réponses obtenues

Nom de l'entreprise	Question numéro														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
CBG	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	N/A
CBK	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
SAG	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	N/A
SMD	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A
SEMAFO	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	N/A

N/A : non applicable

#### Résultats du dépouillement des formulaires d'auto-évaluation reçus

Les questions posées dans les formulaires d'auto-évaluation sont les suivantes :

1. *Votre entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?*
2. *Les échanges autour de l'Initiative nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?*
3. *Avez-vous dû faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ?  
Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?*
4. *Etes-vous satisfait des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite) ?*

<sup>114</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, question n°12

<sup>115</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, question n°14

<sup>116</sup> Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, question n°13



5. *Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?*
6. *Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclaration à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit indépendant selon les normes internationales ?*
7. *Ces mêmes formulaires de déclaration, fournies à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'une attestation par vos auditeurs indépendants selon les normes internationales ?*
8. *Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs en Guinée et au niveau du groupe ?*
9. *Tous les paiements significatifs ont-ils été divulgués à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE et dans les délais convenus ?*
10. *Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE ?*
11. *Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?*
12. *Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclaration présentés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?*
13. *Les écarts identifiés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?*
14. *Votre entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?*
15. *Comment votre entreprise a-t-elle soutenu la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée ?*

## ■ Références

n°	2012
7-010	Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBG, CBG (juillet 2012)
7-020	Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBK, CBK (juillet 2012)
7-030	Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SAG, SAG (juillet 2012)
7-040	Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SMD, SMD (juillet 2012)
7-050	Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, SEMAFO (juillet 2012)

## ■ Commentaires du validateur

Trois principaux commentaires semblent se dégager de l'analyse de ces formulaires, qui de fait corroborent les recommandations proposées dans le cadre de l'analyse des Exigences de l'ITIE :

- Renforcer la communication de l'Initiative nationale, tant auprès des parties prenantes à l'ITIEG que d'un public élargi
- Soutenir le financement à l'ITIEG, qui doit être régulier et pérenne
- Assurer que les formulaires de déclarations de l'Etat et des entreprises minières soient attestés dans le cadre des prochains exercices de conciliation, afin de renforcer la qualité globale du processus

## Exigence n°20

*Le gouvernement et le groupe multipartite sont invités à prendre des mesures pour tenir compte des enseignements tirés, résoudre des écarts et s'assurer de la pérennité de la mise en œuvre de l'ITIE. Les pays mettant en œuvre l'ITIE devront soumettre des rapports de Validation en respectant les délais fixés par le Conseil d'administration*

### ■ Constats

#### Un Comité de Pilotage dont le dynamisme témoigne de l'appropriation de l'Initiative

La mobilisation de l'actuel Comité de Pilotage et de ses membres et leur implication dans l'accompagnement de l'élaboration des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 témoigne d'un engagement pour une mise en œuvre renforcée de l'Initiative.

La préparation, dans des délais réduits, des rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010, a permis de maintenir le processus de Validation avant l'échéance du 31 août 2012.

#### Une prise en compte pragmatique de recommandations, qui devra être consolidée pour pérenniser l'Initiative nationale

La prise en compte pragmatique, comme détaillé à l'Exigence n°17, de certaines recommandations des différents rapports ITIE remis au Comité de Pilotage, parmi lesquelles la révision du Code minier pour y intégrer deux articles sur l'ITIE.

En tout état de cause, la prise en compte sinon de toutes, du moins des recommandations les plus emblématiques des difficultés rencontrées dans la production des derniers rapports ITIE, à l'instar de la nécessité d'obtenir des déclarations attestées par un auditeur externe indépendant, déterminera la capacité de la Guinée à pérenniser un processus ITIE au niveau des meilleurs standards en la matière.

#### Une structure institutionnelle favorable, nécessaire mais pas suffisante à la viabilité de l'ITIEG

Le gouvernement guinéen s'est aujourd'hui donné tous les moyens institutionnels, comme évoqué aux Exigences n°2 et 4, pour que l'Initiative nationale se consolide et que les parties prenantes s'investissent pleinement dans la mise en œuvre de l'ITIE. C'est un cadrage nécessaire mais néanmoins pas suffisant à la viabilité de l'ITIEG.

La pleine viabilité de l'ITIEG ne sera en effet assurée qu'à la condition d'une régularité sur le long terme des rencontres des instances décisionnelles, tant du Conseil de Supervision que du Comité de Pilotage, d'un suivi étroit de la mise en œuvre du plan de travail ITIE et d'un financement régulier de l'Initiative nationale.

### ■ Références

Se référer aux Exigences n°2, 4, 9,16 et 17.

### ■ Opinion des parties prenantes

Les parties prenantes confirment leur volonté de se réunir prochainement pour envisager les actions correctrices nécessaires afin de renforcer l'Initiative nationale.

# 4 AUTRES CONSIDERATIONS

**4.1** L'impact de l'ITIE

**4.2** La viabilité du processus ITIE

**4.3** Au-delà de l'ITIE

## 4.1 L'impact de l'ITIE

La mise en œuvre de l'ITIE en Guinée, bien que perfectible, a indéniablement permis les acquis suivants :

### Un dialogue renforcé entre parties prenantes

L'ITIEG a permis de réunir autour d'une même table des acteurs qui n'avaient, auparavant, que peu dialogué ensemble. L'instauration d'un échange régulier entre des parties aux préoccupations variées, parfois contradictoires, autour d'une même thématique constitue une avancée dans le renforcement de la gouvernance du secteur minier, directement induite de la mise en œuvre de l'ITIE.

En corolaire, ce dialogue a permis de donner une place formelle aux organisations de la société civile guinéenne, qui disposent désormais d'une tribune légitime pour demander, aux côtés des acteurs privés, au gouvernement de rendre compte de l'utilisation qui est faite des revenus publics issus des activités minières.

### L'identification de certaines lacunes en matière de gestion des revenus publics

Nous comprenons que l'élaboration des six rapports ITIE a permis de mettre en lumière certaines lacunes de l'administration pour tracer tous les revenus fiscaux perçus des entreprises minières opérant en Guinée. Ces difficultés ont fait l'objet de recommandations afin d'être traitées par l'administration. L'ITIE, à cet égard, ne pourra avoir d'impact positif qu'à condition que ces recommandations soient effectivement mises en œuvre par les parties concernées.

### Une information sur la contribution du secteur minier de meilleure qualité et plus accessible

Les administrations guinéennes saluent le rôle qu'a pu jouer l'ITIE dans le renforcement de la qualité de l'information financière transmise par les entreprises minières. Cette information est désormais, en partie seulement, disponible et accessible. Elle a fait l'objet d'une vulgarisation en 2008, permettant aux citoyens de mieux comprendre la contribution du secteur minier au développement économique et social du pays.

Au regard de ce constat, il paraît donc nécessaire de procéder à la publication rapide des rapports 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, ainsi que de les rendre facilement accessibles. Les actions de dissémination, tant en amont qu'en aval de la publication des rapports, sont indissociables de la vocation même des rapports ITIE et contribueront à valoriser l'impact de l'Initiative à l'échelle nationale.

## 4.2 La viabilité du processus ITIE

Le gouvernement guinéen s'est aujourd'hui donné tous les moyens institutionnels pour que l'Initiative nationale se consolide et que les parties prenantes s'investissent pleinement dans la mise en œuvre de l'ITIE. Nous entendons par là :

- Un Conseil de Supervision et un Comité de Pilotage, dont l'existence et la composition sont inscrits dans la loi
- Un code minier qui soumet, par deux articles distincts, les entreprises extractives présentes sur le territoire à respecter les engagements pris par le gouvernement auprès de l'ITIE
- Un texte de loi qui impose aux entreprises minières de participer à l'élaboration des rapports ITIE

Une fois que toutes les institutions auront nommé leurs représentants au Comité de Pilotage, tous les ingrédients institutionnels seront réunis pour assurer la mise en œuvre régulière de

l'ITIE en Guinée d'autant que, la société civile et les entreprises minières sont activement impliquées dans ce processus.

La pleine viabilité de l'ITIEG ne pourra toutefois être assurée sans une véritable régularité, sur le long terme, des rencontres des instances décisionnelles, tant du Conseil de Supervision que du Comité de Pilotage. Cette régularité seule permettra un suivi rigoureux de la mise en œuvre du plan de travail ITIE, un financement certainement plus assidu des activités prévues et, en faisant de l'Initiative une habitude de travail chez toutes les parties prenantes, une production plus cadencée des rapports de conciliation.

En outre, la prise en compte des recommandations les plus emblématiques des difficultés rencontrées dans la production des derniers rapports ITIE, à l'instar de la nécessité d'obtenir des déclarations attestées par un auditeur indépendant, déterminera la capacité de la Guinée à pérenniser un processus ITIE au niveau des meilleurs standards en la matière.

### 4.3 Au-delà de l'ITIE

L'élaboration des rapports ITIE en Guinée s'est, pour l'heure du moins, cantonnée à un cadre relativement classique, en ceci que le Comité de Pilotage n'a pas entrepris d'élargir le périmètre des rapports en amont/aval de l'extraction ou à d'autres secteurs que les mines. Cette orthodoxie s'explique essentiellement par les caractéristiques économiques de la Guinée et la prédominance actuelle des recettes minières au budget annuel de l'Etat.

Nous constatons néanmoins un intérêt, voire l'ambition, d'intégrer de façon systématique la dimension locale dans le processus de réconciliation des données. Ainsi, les revenus perçus par les différents organismes collecteurs régionaux (par ex. les communes) apparaît légitime dès lors que ces derniers collectent une fiscalité auprès d'entreprises extractives.

Elargir le périmètre des rapports aux régions permettrait ainsi de renforcer la couverture des rapports ITIE de Guinée, tout en répondant à l'une des principales lacunes de l'Initiative nationale à ce jour, à savoir sa déconnexion encore trop marquée avec la dimension locale.

# 5 RECOMMANDATIONS

+
Difficulté
+
Coût
Court terme
Délai

**Recommandation n°1***Réaffirmer régulièrement le soutien des pouvoirs publics à l'ITIE*

Afin de matérialiser la volonté du gouvernement guinéen de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE, nous recommandons au Conseil de Supervision et au Comité de Pilotage de rappeler aux plus hautes instances de l'Etat leur soutien régulier à l'Initiative.

A titre d'exemple, une déclaration du Président de la République ou du Premier Ministre affirmant son soutien à l'ITIEG pourrait être utilement publiée sur la première page du site de l'Initiative nationale [www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)

+
Difficulté
+
Coût
Court terme
Délai

**Recommandation n°2***Veiller à ce que chaque organisation nomme son représentant au Comité de Pilotage*

Certaines institutions n'ont pas encore transmis le nom de leurs représentants au Comité de Pilotage, notamment :

- L'organisation de promotion des jeunes
- L'Association nationale des élus locaux

Nous recommandons de contacter ces institutions pour qu'elles nomment dans les meilleurs délais leur représentant au Comité de Pilotage.

+
+
Difficulté
+
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°3***Garantir une tenue régulière du Conseil de Supervision*

Le Conseil de Supervision s'est tenu deux fois en six ans (2006 et 2012) alors que les textes prévoient une séance annuelle.

Nous recommandons donc de veiller à une tenue régulière du Conseil de Supervision.

+
+
Difficulté
+
+
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°4***Renforcer les moyens humains, matériel et financiers du Secrétariat Exécutif*

Les moyens humains, matériels et financiers du Secrétariat Exécutif sont limités et ne lui permettent pas de réaliser pleinement les missions qui lui sont confiées. Depuis plusieurs mois, le Secrétariat Exécutif est installé sur deux sites distants de plusieurs kilomètres, aux moyens matériels et humains limités.

Nous recommandons de regrouper, sans attendre, l'ensemble de l'équipe sur un même site, de recruter des moyens humains et matériels supplémentaires et d'allouer les ressources financières nécessaires aux activités du Secrétariat Exécutif.

+ Difficulté
+ Coût
Court terme Délai

**Recommandation n°5**

*Veiller à approuver formellement les décisions importantes du Comité de Pilotage*

L'analyse des procès verbaux des réunions du Comité de Pilotage montrent que de nombreuses décisions importantes pour l'ITIEG ne sont pas formellement documentées, telles que l'approbation du plan de travail ITIE (par ex. plan de travail ITIE 2008 à 2009), l'approbation des termes de référence et du choix du conciliateur (par ex. rapport ITIE 2005, rapport ITIE 2006, rapports ITIE 2007 à 2010), l'approbation des formulaires de déclarations (par ex. rapport ITIE 2005, rapport ITIE 2006), l'approbation de la version finale des rapports ITIE (par ex. rapport ITIE 2005, rapports ITIE 2007 à 2010), etc.

Nous recommandons donc de veiller à ce que les procès verbaux des réunions du Comité de Pilotage reprennent formellement les décisions importantes du groupe multipartite.

++ Difficulté
++ Coût
Moyen terme Délai

**Recommandation n°6**

*Veiller à assurer une large communication des documents constitutifs de l'Initiative*

Contrairement aux règles ITIE, seul le rapport ITIE 2005, la stratégie de communication et, dans une moindre mesure, le plan de travail ITIE 2007-2008 semblent avoir fait l'objet d'une large diffusion (entreprises, administrations, populations, presse, radio, universitaires, élus, etc.).

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage de s'assurer que les documents constitutifs de l'Initiative, tels que les rapports ITIE (2006 à 2010), les plans de travail ainsi que les formulaires de déclaration, bénéficient d'une large communication, à commencer par la mise en ligne de ces documents sur le site de l'Initiative nationale.

+++ Difficulté
+++ Coût
Moyen terme Délai

**Recommandation n°7**

*Assurer et pérenniser le financement de l'Initiative nationale*

Depuis l'adhésion à l'ITIE, les moyens financiers mis à la disposition de l'Initiative nationale sont limités et ne permettent qu'une mise en œuvre partielle des plans d'actions. Seul le quart des ressources prévues aux budgets ont finalement été obtenus.

Nous recommandons en conséquence au Conseil de Supervision et au Comité de Pilotage de s'assurer que les financements nécessaires à l'accomplissement des plans de travail ITIE soient obtenus en totalité et sans retard.

++ Difficulté
+++ Coût
Court terme Délai

**Recommandation n°8**

*Achever la mise en œuvre complète des actions prévues au plan de travail ITIE*

De nombreuses actions prévues aux plans de travail ITIE n'ont pas été mises en œuvre, parmi lesquelles l'évaluation des contraintes de capacités, la publication du plan de travail ITIE 2011 à 2013, la dissémination des rapports ITIE 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, des actions de sensibilisation, de renforcement de capacités et de communication.

Nous recommandons au Comité de Pilotage de s'assurer que les actions prévues au plan de travail ITIE soient toutes pleinement mises en œuvre et achevées.



+
Difficulté
+
Coût
Court terme
Délai

**Recommandation n°9***Enrichir les procès verbaux du Comité de Pilotage du contenu des débats*

Les procès verbaux du Comité de Pilotage ne présentent pas le contenu des débats. Cela ne permet pas de prendre connaissance du point de vue de chaque partie prenante.

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage d'établir des procès verbaux plus détaillés, afin notamment de relater le contenu des débats.

+
Difficulté
++
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°10***Réaliser une étude pour justifier du (des) seuil(s) de matérialité des futures réconciliations*

Le seuil de matérialité est défini dans les termes de référence comme « *la marge d'erreur acceptable recommandée* ». Il a été fixé à « *USD 100.000 pour les paiements réalisés en dollars et de MFG 100<sup>117</sup> pour les paiements faits en francs guinéens* ».

Aucun document ne permet de comprendre comment ce seuil a été défini, ni de justifier les montants choisis.

Nous recommandons au Comité de Pilotage de procéder à la réalisation d'une étude spécifique pour définir et justifier le seuil de matérialité arrêté pour les flux de revenus (notamment au regard du TOFE) ainsi que le seuil de matérialité choisi pour l'analyse des écarts résiduels.

+
Difficulté
++
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°11***Réaliser une étude pour justifier du périmètre des entreprises et des flux*

L'exhaustivité du périmètre des entreprises et des flux utilisés pour les rapports ITIE 2007, 2008, 2009 et 2010 n'est pas démontrée.

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage de faire réaliser une étude pour définir et justifier le périmètre des entreprises et des flux, qui pourra être réajusté en amont de chaque nouvel exercice de réconciliation. Une telle étude permettrait ainsi de démontrer utilement :

- L'exhaustivité de la liste des entreprises en production retenue, au regard du cadastre minier<sup>43</sup>
- L'absence de versement de bonus de signature<sup>118</sup> par les entreprises en phase d'exploration ou de développement
- L'exhaustivité de la liste des flux retenus, par une mise en perspective plus claire avec le code minier et le code général des impôts

En outre, le recensement des opérations dites de « contrats de troc » pourrait sans doute être systématisé dans les futurs formulaires de déclarations, afin de clarifier le débat.

<sup>117</sup> MFG 100 équivalent à environ USD 15.000

<sup>118</sup> Ou équivalent

+
Difficulté
+
Coût
Court terme
Délai

**Recommandation n°12**

*Ajouter une ligne "Autres paiements significatifs" aux formulaires de déclaration des futurs rapports de réconciliation*

Comme le montre l'analyse présentée aux Exigences n°9 et 16, il est toujours très complexe de garantir un recensement exhaustif des déclarations des paiements et des revenus qui contribuent de manière significative au budget de l'Etat.

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage d'ajouter une ligne "Autres paiements significatifs" aux formulaires de déclaration des entreprises et des administrations lors des futurs exercices de réconciliation afin de couvrir au mieux cette recherche d'exhaustivité.

+
Difficulté
++
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°13**

*Continuer à sensibiliser les entreprises et les administrations*

Si les entreprises et les administrations inscrites dans le périmètre participent activement à chaque exercice de réconciliation, leur appropriation des formulaires de déclaration, du plan de travail ITIE et des règles de l'ITIE peut être renforcée.

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage de continuer à sensibiliser les entreprises et les administrations aux formulaires de déclarations, au plan de travail ITIE et plus largement aux règles de l'ITIE par la tenue régulière d'ateliers de sensibilisation ainsi que par la diffusion d'information via courriers et emails.

+
Difficulté
+
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°14**

*Veiller à obtenir des formulaires de déclarations des entreprises attestés par les auditeurs externes lors des futures réconciliations*

Nous constatons que les entreprises du périmètre font auditer leurs états financiers par un auditeur externe indépendant. Cependant, seules deux entreprises sur sept ont transmis des formulaires de déclarations attestés par leur auditeur externe.

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage de veiller à obtenir de toutes les entreprises du périmètre des formulaires de déclarations attestés par les auditeurs externes lors des futures réconciliations, conformément à l'action recommandée n°18 du Livre Source.

Nous comprenons que les représentants des entreprises rencontrés n'y sont pas opposés.

+
Difficulté
++
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°15**

*Veiller à obtenir des formulaires de déclarations des administrations attestées par les auditeurs indépendants lors des futures réconciliations*

Nous comprenons que la Chambre des comptes, auditeur réglementaire des administrations publiques, n'est pas en mesure pour le moment d'attester la qualité des données fournies par les administrations.

Nous recommandons au Comité de Pilotage de veiller à obtenir des formulaires de déclarations attestées par les auditeurs indépendants ou, à défaut, une lettre d'affirmation du ministère de tutelle (Ministère de l'Economie ou Ministère du Budget).

+
Difficulté
+
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°16***Veiller à prévoir le temps nécessaire aux processus de réconciliation*

En raison des contraintes de délais liées à la Validation, le processus de réconciliation n'est pas pleinement satisfaisant (modification du périmètre, déclarations partielles, analyse des écarts non aboutie).

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage de s'assurer que les délais prévus pour l'élaboration des rapports ITIE permettront la conduite d'un exercice de réconciliation de qualité.

+
Difficulté
+
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°17***Veiller à ne pas compenser les écarts positifs et les écarts négatifs des données déclarées*

Les rapports ITIE 2007 à 2010 présentent des écarts résiduels très faibles car ils compensent les écarts positifs constatés pour certains impôts avec les écarts négatifs d'autres impôts, déclarés par d'autres entreprises.

Ces écarts correspondant à des sociétés et à des flux différents, nous recommandons au Comité de Pilotage de veiller à s'assurer que les rapports ITIE ne présentent pas des tableaux agrégés où les écarts positifs sont compensés par les écarts négatifs des données déclarées.

+
Difficulté
+
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°18***Veiller à demander au conciliateur de vérifier la justesse du périmètre et du seuil de matérialité définis par le groupe multipartite*

La réconciliation des données des années 2007 à 2010 a été conduite sur la base d'une justification partielle du périmètre des entreprises et du seuil de matérialité, limitant ainsi la qualité des rapports produits.

Nous recommandons donc au Comité de Pilotage de veiller à demander au conciliateur de s'assurer de la justesse du périmètre et du seuil de matérialité tels que définis par le groupe multipartite.

+
Difficulté
++
Coût
Moyen terme
Délai

**Recommandation n°19***Finaliser la dissémination des rapports ITIE 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010*

La version complète des rapports 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 n'a pas, à ce jour, encore été mise à disposition du public.

Nous recommandons au Comité de Pilotage de rendre ces rapports ITIE disponibles sur le site internet de l'Initiative nationale et de procéder aux actions de disséminations des telles qu'elles sont prévues dans la stratégie de communication.

++ Difficulté
+ Coût
Moyen terme Délai

## Recommandation n°20

### *Elaborer une base de données sur l'ITIE*

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée depuis 2005. L'absence d'un suivi systématique ne permet toutefois pas de les promouvoir, de les comparer voire de les renouveler si cela s'avère nécessaire.

Nous recommandons donc au Secrétariat Exécutif d'élaborer une base de données pour centraliser l'exhaustivité des documents qui sous-tendent l'Initiative nationale depuis son origine (adhésion, décrets, arrêtés, procès verbaux du Comité de Pilotage, réunion de travail, présentations aux séminaires nationaux et internationaux, etc.).

Cette base de données pourrait être complétée de documents analogues en provenance d'autres pays adhérents à l'ITIE, afin de servir de benchmark (rapports de réconciliation et de Validation notamment). Il s'agirait également de permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

++ Difficulté
+ Coût
Moyen terme Délai

## Recommandation n°21

### *Elaborer une base de données pour le secteur minier*

L'Initiative nationale ne dispose pas d'une base de données juridique, fiscale, sociale, économique et financière du secteur minier guinéen, à l'attention du public et des parties prenantes.

Même si des informations essentielles sont disponibles le site de l'Initiative nationale ([www.itie-guinee.org](http://www.itie-guinee.org)), ces informations sont incomplètes et ne permettent pas d'avoir une vision claire du secteur et de sa contribution au développement du pays.

Nous recommandons donc au Secrétariat Exécutif de centraliser, dans une base de données unique, les principales informations juridiques, fiscales, sociales, économiques et financières du secteur minier du pays. Cette base de données comprendrait :

- La législation juridique, fiscale et sociale en vigueur avec copie exhaustive des textes de lois
- Des informations économiques et financières sur les principales entreprises du périmètre (états financiers, site internet, coordonnées, contacts)

Cette base de données pourrait être complétée de documents similaires en provenance d'autres pays miniers et pétroliers. Il s'agirait ici aussi de permettre aux parties prenantes et au public d'y accéder librement.

# **A** ANNEXES

## ANNEXE I : LES REFERENCES

### 1. Rapports ITIE

#### 2012

- **1-105** - Présentation des rapports de réconciliation ITIE Guinée 2007, 2008, 2009 et 2010, Moore Stephens (juillet 2012).
- **1-110** - Rapport ITIE 2010 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2010.
- **1-120** - Instructions du conciliateur pour la préparation des formulaires de déclarations, Moore Stephens (5 avril 2012).
- **1-121** - Procès verbal de négociation du contrat pour la mission de conciliation 2007-2010, Comité de négociation (9 mars 2012)
- **1-122** - Formulaire IVA - Evaluation financière pour la mission de conciliation 2007-2010, Comité d'évaluation (non daté)
- **1-123** - Avis de non objection de la Banque mondiale sur l'évaluation des offres techniques pour la mission de conciliation 2007-2010, M. Boubacar Bocoum, Chargé de Projet (20 février 2012)
- **1-124** - E-mail, avis de non objection de la Banque mondiale de la liste restreinte pour la mission de conciliation 2007-2010, M. Boubacar Bocoum (2 décembre 2011)
- **1-125** - Procès verbal de sélection de la liste restreinte pour la mission de conciliation 2007-2010, Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté).
- **1-130** - TdR pour la collecte, la réconciliation et l'audit de l'ITIE Guinée (exercices 2007, 2008, 2009 et 2010), Comité de Pilotage de l'ITIEG (non daté).
- **1-210** - Rapport ITIE 2009 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2009.
- **1-310** - Rapport ITIE 2008 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008.
- **1-410** - Rapport ITIE 2007 (pré-final), Moore Stephens (juillet 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2007.
- **1-420** - Rapport ITIE 2007 (projet), Moore Stephens (mai 2012) : Rapport sur la collecte, la réconciliation et l'audit des flux de paiements et des recettes minières de République de Guinée, pour l'exercice 2008.

#### 2009

- **1-500** - Rapport ITIE 2006, Deloitte (27 mars 2009) : Rapport sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2006.

#### 2007

- **1-600** - Rapport ITIE 2005 (résumé), KMPG (31 juillet 2007) : Résumé exécutif sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières, et aux revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2005.

- **1-610** - Rapport ITIE 2005 (recommandations), KPMG (31 juillet 2007) : Recommandations sur le processus ITIE, les procédures de reporting et réconciliation, la communication des informations ITIE.
- **1-620** - Rapport ITIE 2005, KPMG (31 juillet 2007) : Rapport sur les procédures relatives aux flux de paiements effectués par les entreprises minières, et les revenus perçus par les administrations, en République de Guinée pour l'année 2005.

## 2. Arrêtés, décrets, lois

### 2012

- **2-150** - Arrêté A/2012/5154/MMG/SGG portant obligation à toutes les entreprises minières de déclarer les paiements effectués à l'Etat dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIEG), Ministère des Mines et de la Géologie (29 mai 2012).
- **2-160** - Arrêté N°/2012/3854/MMG/SGG/CAB portant composition du Comité de Pilotage de l'ITIE, Ministère des Mines et de la Géologie (24 avril 2012).
- **2-165** - Décret D/2012/014/PRG/SGG portant création, attributions et organisation de l'ITIE en République de Guinée, Présidence de la République (3 février 2012).

### 2011

- **2-240** - Code Minier de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (9 septembre 2011).
- **2-245** - Décret D/2011/254/PRG/SGG portant nomination de cadres au Ministère des Mines et de la Géologie, Présidence de la République (7 septembre 2011) : Nomination du Secrétaire Permanent de l'ITIEG, M. Mamadou DIABY.
- **2-247** - Levée de la suspension volontaire du statut de candidat à l'ITIE, Secrétariat International de l'ITIE (18 mars 2011).
- **2-250** - Courrier de confirmation de la demande de levée de la suspension volontaire de la Guinée à l'ITIE, Ministre des Mines et de la Géologie (3 février 2011).

### 2010

- **2-355** - Courrier de demande pour la levée de la suspension volontaire de la Guinée à l'ITIE, Premier Ministre (11 novembre 2010).
- **2-360** - Mail relatif aux démarches vers la levée de la suspension de l'ITIE Guinée, de M. Tim Bittiger à M. Mamadou Diaby (13 octobre 2010).

### 2009

- **2-455** - Confirmation de la suspension volontaire de la Guinée, Bureau du Président de l'ITIE (18 décembre 2009).
- **2-460** - Prise en compte de la demande de suspension volontaire de la Guinée à l'ITIE, Bureau du Président de l'ITIE (3 décembre 2009).

### 2007

- **2-650** - Décision n°047/ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (31 décembre 2007) : réorganisation des organes de l'ITIEG et nominations des membres des Commissions opérationnelles.
- **2-655** - Décision n°035/ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (18 octobre 2007) : autorisation de la publication du Rapport ITIE 2005 (KPMG).
- **2-660** - Convention Minière entre la République de Guinée et [Société Minière], République de Guinée (version corrigée du 20 août 2007).



- **2-665** - Décision n°0016/ITIE/CP/SE/2007 portant désignation des membres du Comité de Pilotage dans les comités opérationnels de l'ITIEG, Comité de pilotage de l'ITIEG (28 mars 2007).

#### 2006

- **2-720** - Arrêté A/2858/MMG/SGG/2005 du 20 juin 2005 portant création et nomination des membres du comité permanent de pilotage de l'ITIEG, Journal Officiel (février 2006).
- **2-750** - Décision n°064/ITIEG/CP/SE/06 portant nomination des membres du secrétariat exécutif de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (29 novembre 2006).

#### 2005

- **2-850** - Arrêté n° XXX/MMG/SGG portant nomination des membres du Comité de Pilotage permanent sur l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (30 décembre 2005).
- **2-855** - Arrêté n°2858/MMG/SGG/2005 portant création et nomination des membres du Comité permanent de Pilotage de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (20 juin 2005).
- **2-857** - Discours d'adhésion à l'ITIE par le Premier Ministre lors de l'ouverture d'un atelier sur l'ITIE, Premier Ministre (27 avril 2005).
- **2-860** - Décision n°0007XX/MMG/CAB/2005 portant création d'un Comité Provisoire de réflexion sur la mise en place de l'ITIEG, Ministère des Mines et de la Géologie (avril 2005) : mandat et composition de ce Comité.

#### Autres dates

- **2-950** - Projet de Loi anticorruption, Conseil National de la Transition (non daté).
- **2-955** - Termes de Références pour la revue des contrats miniers en République de Guinée (non sourcé, non daté).
- **2-960** - Code Minier/Mining Code de la République de Guinée 1995, République de Guinée (30 juin 1995) : Version traduite du Code minier de Guinée.

### 3. PV du Comité de Pilotage, commissions, études

#### 2012

- **3-140** - Le périmètre et le seuil de matérialité ITIE pour les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010, Commission de Travail (juin 2012).
- **3-142** - Procès Verbal de la réunion CP de l'ITIEG du 22 juin 2012, Comité de Pilotage de l'ITIEG (22 juin 2012).
- **3-143** - Procès Verbal de la Commission Audit et Statistique du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (20 juin 2012).
- **3-145** - TdR pour l'identification des obstacles potentiels dans la mise en œuvre de l'ITIEG, (non sourcé, non daté).
- **3-148** - Procès Verbal de la Commission Audit et Statistique du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 juin 2012).
- **3-150** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (5 juin 2012).
- **3-155** - Règlement intérieur des organes de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2012).
- **3-160** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (4 mai 2012).

- **3-165** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (3 mai 2012).
- **3-167** - Rapport de situation de l'ITIEG avant la Validation (Rapport dit EMMA), Emma Irwin au nom de la Banque mondiale (3 avril 2012) : analyse des obstacles.
- **3-168** - Procès Verbal de la réunion du Conseil de Supervision du 21 mars 2012, Conseil de Supervision (21 mars 2012)
- **3-170** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 février 2012) : Ordre du jour : (i) Approbation du Cahier des Charges du validateur ; (ii) Examen et approbation du plan d'action 2011, 2012 et 2013 ; (iii) Organisation de la cérémonie de publication du Rapport ITIEG 2006 ; (iv) Procédure de recrutement du Consultant chargé de la Collecte (2007, 2008, 2009 et 2010) (v) Mise en place de la commission d'évaluation pour la Validation et (vi) Divers.
- **3-171** - Résumé des appuis de la Coopération allemande à la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie (15 février 2012).

## 2011

- **3-220** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (10 novembre 2011) : Ordre du jour : (i) Validation de la stratégie de Communication de l'ITIE-Guinée ; (ii) Etat actuel du processus ITIE et (iii) Divers.
- **3-225** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 juillet 2011) : Ordre du jour : (i) Examen du Projet de Décret sur l'ITIE Guinée ; (ii) Composition du Comité de Pilotage, du Cahier des Charges du validateur et du Projet de Règlement Intérieur.
- **3-227** - Etat des lieux de la Validation du processus ITIE en Guinée (Rapport d'atelier), Boubacar Barry pour la GIZ (mai 2011) : présentation d'une feuille de route pour la Validation de l'ITIE en Guinée.
- **3-230** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (19 avril 2011) : Ordre du jour : (i) Validation du Cahier des Charges du validateur ; (ii) Examen du projet de décret sur l'ITIE ; (iii) Divers.
- **3-235** - Compte rendu de la réunion entre la GIZ et le Secrétariat Exécutif de l'ITIEG, Secrétariat Exécutif de l'ITIEG (4 avril 2011).
- **3-237** - Les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée, Mamadou Chérif Diallo, Ahmédou Tall, Lancei Traoré pour la Coopération Guinée Allemagne (mars 2011).
- **3-240** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (17 février 2011).

## 2010

- **3-320** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (16 décembre 2010).
- **3-325** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (4 novembre 2010).
- **3-330** - Synthèse de l'atelier de Validation des formulaires de déclaration et de présentation du rapport de Conciliation 2006 du Cabinet Deloitte, (non sourcé) (1<sup>er</sup> avril 2010).
- **3-335** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (4 février 2010).
- **3-340** - Procès Verbal de la commission statistique et audit, Comité de Pilotage de l'ITIEG (28 janvier 2010).

## 2009

- **3-420** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (26 novembre 2009).
- **3-425** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (5 novembre 2009).
- **3-430** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (29 octobre 2009).
- **3-435** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (30 juillet 2009).
- **3-440** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (7 mai 2009).

## 2008

- **3-520** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (22 décembre 2008) : établissement de la liste restreinte de cabinets sélectionnés pour élaborer le rapport ITIE 2006.
- **3-525** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (12 novembre 2008).
- **3-550** - Rapport de la commission, Commission pour un meilleur fonctionnement de l'ITIEG (2008).

## 2007

- **3-620** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (21 novembre 2007).
- **3-625** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 novembre 2007).
- **3-630** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (17 octobre 2007).
- **3-635** - Conclusions de la réunion du Comité Statistiques, Comité Statistiques (25 avril 2007) : Manifestation d'intérêt, échéancier pour la réconciliation en Guinée pour l'exercice 2006, modalités de paiement.

## 2006

- **3-750** - Mission de présentation de l'ITIE aux DG des entreprises minières (10-18 avril 2006), Gilles Duruflé (avril 2006) : Sensibilisation et enjeux de communication pour l'ITIEG auprès des entreprises minières.
- **3-760** - Procès Verbal de la réunion du Conseil de Supervision du 22 mars 2006, Conseil de Supervision (22 mars 2006)

## 2005

- **3-850** - Procès Verbal de la réunion du CP de l'ITIEG, Comité de Pilotage de l'ITIEG (14 juillet 2005).
- **3-855** - Recommandation du Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG, Comité Provisoire de Pilotage de l'ITIEG (5 mai 2005) : Recommandations sur le mandat, les profils et la composition du futur Comité de Pilotage de l'ITIEG.

## 4. Plan de travail et données financières

2012

- **4-80** - Tableau de financement par bailleur, par année et par nature de dépenses, Secrétariat Exécutif (juillet 2012) : Synthèse des ressources financières de l'ITIEG.
- **4-150** - Plan d'actions 2011, 2012 et 2013 de l'ITIE Guinée, Comité de Pilotage (mars 2012).
- **4-250** - Plan d'actions actualisé 2008-2009-2010, Comité de Pilotage de l'ITIEG (31 juillet 2009).
- **4-350** - Plan d'actions 2007-2008 actualisé, Comité de Pilotage de l'ITIEG (15 novembre 2007)

## 5. Ateliers, communications, renforcements de capacités

2012

- **5-150** - *ITIE Guinée – Qui sommes nous ?*, Site web de l'ITIE Guinée [www.itieg.org](http://www.itieg.org) : présentation ITIEG.

2011

- **5-220** - *Rapport de Mission de la Caravane « Communiquer ITIE » (5-11 décembre 2011)*, Abdoulaye Soumah, Ibrahima Ahmed Barry, Aboubacar Akoumba Diallo, Jean Edouard Sagnon (décembre 2005) : Ateliers sur les sites miniers de Boké, Fria et Kindia pour sensibiliser aux paiements effectués par les industries extractives.
- **5-225** - Discours du Président du Comité de Pilotage de l'ITIEG pour le lancement de la stratégie de communication de l'ITIEG à travers une caravane, Président du CP de l'ITIEG (5 décembre 2011).
- **5-230** - Stratégie de communication de l'ITIE en Guinée, GIZ (octobre 2011).
- **5-235** - *Atelier de présentation du projet transitoire « SFF Gouvernance Minière, Guinée »*, Boubacar Barry pour la Coopération Guinée-Allemagne, (29 juillet 2011) : Atelier de présentation de la feuille de route pour la Validation.
- **5-240** - *Planning Symposium Mines Guinée*, (non sourcé) (9 au 11 mai 2011) : Descriptif des conférences et des intervenants invités.
- **5-245** - *ITIE – Créer la confiance et rendre compte*, Tim Bittiger, Directeur Régional pour l'Afrique Francophone (10 mai 2011) : Rappels sur le processus ITIE.
- **5-250** - *Aperçu des modifications apportées aux règles de l'ITIE*, Tim Bittiger, Directeur Régional pour l'Afrique Francophone (10 mai 2011).
- **5-255** - *Better resource governance to benefit all (speech of Peter Eigen at the Guinea Mining Symposium 2011)*, Pr. Peter Eigen (6 mai 2011) : une meilleure gouvernance des ressources au bénéfice de tous.
- **6-100** - *Synthèse des activités réalisées par PCQVP Guinée*, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Participation des membres PCQVPG à la 5<sup>ème</sup> Conférence Internationale de l'ITIE à Paris, France (mars 2011).

## 2010

- **5-330** - L'ITIE en Guinée, (non sourcé) (octobre 2010) : Présentation du cadre de l'ITIE en Guinée, principes, dispositif institutionnel, les réalisations, les résultats, les recommandations

## 2009

- **6-100** - Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Participation des membres de PCQVPG à la 4<sup>ème</sup> Conférence Internationale de l'ITIE à Doha, Qatar (2009).

## 2008

- **5-520** - Rapport synthèse des ateliers sur l'ITIE dans les régions minières, Abdoulaye Soumah (26 mai 2008) : vulgarisation du processus ITIE et divulgation du rapport ITIE 2005 (322 participants au total).
- **6-100** - Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Participation des membres de PCQVPG à un atelier de renforcement des capacités à Berlin, Allemagne (décembre 2008).
- **6-100** - Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Atelier de dissémination des rapports ITIE 2005 à Conakry et sur 8 sites miniers d'avril à juin 2008.

## 2007

- **6-100** - Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Participation des membres de PCQVPG à un atelier de renforcement des capacités à Libreville, Gabon (juin 2007).
- **6-100** - Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Rencontre des membres de PCQVPG avec le Ministre des Mines (mai 2007).
- **6-100** - Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Participation des membres de PCQVPG à un atelier de renforcement des capacités à Limbé, Cameroun (mars 2007).

## 6. Société civile

## 2012

- **6-100** - Synthèse des activités réalisée par PCQVP Guinée, Publiez Ce Que Vous Payez Guinée (7 juillet 2012) : Ateliers dissémination à Conakry + 8 sites miniers en avril, mai et juin 2008.
- **6-110** - Déclaration de la coalition PCQVPG, PCQVPG (5 juillet 2012) : expression des doutes, interrogations et inquiétudes sur la transparence en Guinée.
- **6-120** - Contribution des sociétés minières au développement communautaire, Dr. Sid Mohamed Nabe, Abdoulaye Soumah (non daté).

## 2010

- **6-130** - Mémoire sur les effets des opérations de la société minière de Dinguiraye, CECIDE (12 octobre 2010).
- **6-140** - Dégradation de la situation des droits de l'Homme en République de Guinée, Rapport conjoint des organisations de la société civile à l'examen périodique universel du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, CODDH et CECIDE (mai 2010)

## 7. Secteur et entreprises

### 2012

- **7-010** - Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBG, CBG (juillet 2012)
- **7-020** - Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise CBK, CBK (juillet 2012)
- **7-030** - Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SAG, SAG (juillet 2012)
- **7-040** - Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SMD, SMD (juillet 2012)
- **7-050** - Formulaire d'auto-évaluation de l'entreprise SEMAFO, SEMAFO (juillet 2012)

### 2011

- **7-100** - The Mineral Industry of Guinea, 2010 Minerals Yearbook, Guinea, Yadira Soto-Viruet (September 2011).
- **7-102** - Extraits du site Symposium Mines Guinée (localisation des gisements de minerais), Symposium Mines Guinée (mai 2011).
- **7-103** - Le projet Simandou, Rio Tinto (non daté, estimé à 2011), [www.riotinto.com](http://www.riotinto.com)
- **7-104** - Press release : Rio Tinto and Government of Guinea sign enw agreement for Simandou iron ore project, Rio Tinto (22 April 2011), [www.riotinto.com](http://www.riotinto.com)

### 2010 et antérieur

- **7-105** - Carte d'implantation des sociétés minières, (non sourcé, non daté).
- **7-106** – Bellzone – Kalia Iron Project, Bellzone (mai 2010), [www.bellzone.com.au](http://www.bellzone.com.au)
- **7-107** - Liste des entreprises actives dans le domaine des industries extractives (2005-2006),(non sourcé, non daté) : Entreprises du périmètre du rapport ITIE 2007.
- **7-108** - Statistiques minières 2001-2010, Ministère des Mines et de la Géologie (non daté) : Production par société et par minerais.
- **7-110** - Présentation de la République de Guinée, Ministère des Mines et de la Géologie, (non daté) : Présentation du secteur minier avec carte.
- **7-205** - Carte des titres miniers en activité au 15/06/2003, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement (15 juin 2003).
- **7-210** - Guinea : diamond deposits and occurrences, Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement (non daté) : Carte minière – Diamants.
- **7-300** - Revue de la Chambre des Mines de Guinée, Chambre des Mines de Guinée (2009) : Liste des entreprises minières.

## **ANNEXE II : LE PLAN DE TRAVAIL ITIE 2011, 2012, 2013**



OBJECTIFS	Réf	ACTIONS A MENER	ECHEANCE	RESULTATS ATTENDUS/ INDICATEURS	RESPONSABLE	FINANCEMENT				BUDGET USD
						IDA	BAD	GIZ	BND	
Passer avec succès l'étape de la validation	<b>1</b>	<b>Validation du Processus ITIE</b>	Août 2012			-	-	-	125.000	125.000
	1.1	Recrutement du validateur	Mai 2012	Validateur recruté	CP/SE/Validateur				125.000	125.000
	1.2	Début de la mission du validateur	Mai 2012	Mission lancée	CP/SE/Validateur					
	1.3	Production du rapport provisoire de validation	Juin 2012	Transmission du rapport aux parties prenantes	CP/SE/Validateur					
	1.4	Production du rapport final de validation	Juillet 2012	Publication du rapport final	CP/SE					
Elaborer et publier les rapports de réconciliation	<b>2</b>	<b>Production et publication des rapports de réconciliation</b>				223.800	120.000	-	33.300	377.100
	2.1	Production du rapport final 2006	Juin 2011	Rapport final disponible	CP/SE/Conciliateur	3.800			28.200	32.000
	2.2	Publication du rapport 2006	Mars 2012	Rapport publié/Cérémonie de publication	CP/SE				5.100	5.100
	2.3	Elaboration des Rapports 2007, 2008, 2009 et 2010				220.000				220.000

2.3.1	• Recrutement du conciliateur	Mars 2012	Conciliateur recruté	CP/SE/Conciliateur					
2.3.2	• Début de la mission du conciliateur	Avril 2012	Mission lancée	CP/SE/Conciliateur					
2.3.3	• Production du rapport provisoire du conciliateur	Mai 2012	Rapport disponible et transmis aux parties prenantes	CP/SE/Conciliateur					
2.3.4	• Production et publication du rapport final du conciliateur	Juin 2012	Rapport final publié/Cérémonie de publication	CP/SE/Conciliateur					
2.4	Elaboration des rapports 2011, 2012					120.000			120.000
2.4.1	• Recrutement du conciliateur	Octobre 2012	Conciliateur recruté	CP/SE/Conciliateur					
2.4.2	• Début de la mission du conciliateur ...	Novembre 2012	Mission lancée	CP/SE/Conciliateur					
2.4.3	• Production du rapport provisoire du conciliateur	Décembre 2012, Juillet 2013	Rapport disponible et transmis aux parties prenantes	CP/SE/Conciliateur					
2.4.4	• Production du rapport final du conciliateur	Février 2013 Oct . 2013	Rapport final publié/ Cérémonie de	CP/SE/Conciliateur					

				publication						
Elaborer et poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de Communication	3	Communication et diffusion des rapports				40.000	50.000	85.000	44.000	219.000
	3.1	Confection des supports publicitaires ITIE	Février 2011	Supports disponibles	CP/SE/GIZ			5.000		5.000
	3.2	Elaboration de la stratégie de communication	Octobre 2011	Etude disponible	CP/SE/GIZ			30.000		30.000
	3.3	Campagne sensibilisation Processus ITIE dans les zones minières	Décembre 2011	Campagne réalisée	CP/SE/GIZ			25.000		25.000
	3.4	Création et hébergement site WEB	Octobre 2011	Site créé, accessible et fonctionnel	CP/SE/GIZ			25.000		25.000
	3.5	Diffusion du rapport 2006 à un large public	A partir de Mars 2012	Rapport diffusé à un large public	CP/SE	30.000			22.000	52.000
	3.5.1	• Organisation de six (6) émissions radio/TV	Mars à Mai 2012	Emissions réalisées/supports disponibles	CP/SE					
	3.5.2	• Insertions publicitaires dans les journaux, sites WEB	Mars 2012	Publicité réalisée dans au moins 3 journaux et 2 sites WEB	CP/SE					
	3.5.3	• Confection supports de communication	Mars 2012	Supports disponibles pour la	CP/SE					

		(dépliants, sacs, affiches, T-shirts+casquettes, Kakemono, etc...)		communication à Conakry et dans les régions minières						
3.5.4	•	Campagne de diffusion et de communication dans les 8 régions minières (Boké, Fria, Télimélé, Kindia, Siguiri, Dinguiraye, Kouroussa, Kérouané)	Mars à Mai 2012	Missions réalisées dans les zones minières spécifiées	CP/SE					
3.6		Diffusion des rapports 2007, 2008, 2009 et 2010	A partir de juin 2012	Rapport diffusé à un large public	CP/SE	10.000	25.000		12.000	47.000
3.6.1	•	Organisation émissions radio/TV	Juillet 2012	Emissions réalisées/supports disponibles	CP/SE					
3.6.2	•	Insertions publicitaires dans les journaux et sites WEB	Juillet 2012	Publicité réalisée dans au moins 3 journaux et 2 sites WEB	CP/SE					
3.6.3	•	Campagne de diffusion et de communication dans les régions minières (Boké, Fria, Kindia, Siguiri, Dinguiraye, Kouroussa)	A partir de Juillet 2012	Missions réalisées dans les zones minières spécifiées	CP/SE					
3.7		Diffusion des rapports	A partir de	Rapport diffusé à un	CP/SE		25.000		10.000	35.000

		2011 et 2012	Mars 2013	large public						
	3.7.1	• Organisation émissions radio/TV	Mars 2013	Emissions réalisées/supports disponibles	CP/SE					
	3.7.2	• Insertions publicitaires dans les journaux et sites WEB	Mars 2013	Publicité réalisée dans au moins 3 journaux et 2 sites WEB	CP/SE					
	3.7.3	• Confection supports de communication (dépliants, sacs, affiches, T-shirts+casquettes, Kakemono, etc...)	Mars 2012	Supports disponibles pour la communication à Conakry et dans les régions minières	CP/SE					
	3.7.4	• Campagne de diffusion et de communication dans les régions minières (Boké, Fria, Kindia, Siguiri, Dinguiraye, Kouroussa)	Avril 2013	Missions réalisées dans les zones minières spécifiées	CP/SE					
<b>Assurer aux parties prenantes la maîtrise du processus ITIE</b>	<b>4</b>	<b>Renforcement des capacités</b>				<b>17.000</b>	<b>198.200</b>		<b>10.000</b>	<b>225.200</b>
	4.1	Organisation ateliers Processus ITIE en faveur des membres du CP	Mars 2012	Tenue effective de l'atelier avec fiches d'évaluation	CP/SE		5.000		5.000	10.000
	4.2	Sociétés minières/Administrations,	Avril 2012	Tenue effective de l'atelier avec fiches d'évaluation	CP/SE		5.000		5.000	10.000

	4.3	société civile & syndicats	Avril 2012	Tenue effective de l'atelier avec fiches d'évaluation	CP/SE		5.000			5.000
	4.4	Institutions Républicaines	Mai 2012	Tenue effective de l'atelier avec fiches d'évaluation	CP/SE		5.000			5.000
	4.5	Gouvernement et G8	Mai 2012	Tenue effective de l'atelier avec fiches d'évaluation	CP/SE	5.000				5.000
	4.6	Organisation ateliers sur la fiscalité minière et le développement communautaire	Juin 2012	Tenue effective de l'atelier avec fiches d'évaluation	CP/SE		15.000			15.000
	4.7	Amélioration des capacités du CP et du SE	A partir de juillet 2012	Voyages d'études (3) Missions (4) et formations à l'étranger (4) réalisées	CP/SE	12.000	119.200			131.200
	4.8	Analyse des capacités des CRD des zones minières	A partir de Février 2013	Etude disponible avec des recommandations pour l'ITIEG	CP/SE/Consultant		44.000			44.000
<b>Améliorer le fonctionnement du SE et du CP</b>	<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>				<b>53.350</b>	<b>137.910</b>	<b>-</b>	<b>260.820</b>	<b>452.080</b>
	5.1	Mobilisation du Budget de l'ETAT	Au début de chaque année	Budget disponible / Inscription dans la loi des Finances	CP/SE	-	-	-	-	-
	5.2	Assurer la tenue régulière des réunions des organes de l'ITIE	Tenue régulière des réunions	PV des réunions disponibles	CP/SE	1.600	-	-	53.320	54.920

			des organes de l'ITIE							
	5.3	Assurer le fonctionnement normal du Secrétariat	Quotidienn e	Rapports d'activités trimestriels disponibles	SE	33.250	71.910	-	163.500	268.660
	5.4	Actualisation du manuel de procédures	Juin 2012	SE/Consultant		-	7.000	-		7.000
	5.5	Elaboration des états financiers 2010, 2011, 2012	Mai 2011, 2012, 2013	Etats financiers transmis à l'auditeur	SE		44.000		32.000	76.000
	5.6	Audit des états financiers 2010, 2011, 2012	Juin 2011, 2012, 2013	Audit transmis au Gvmt, IDA ou BAD selon le cas	SE/Auditeur	18.500	15.000	-	12.000	45.500
		<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>334.150</b>	<b>506.110</b>	<b>85.000</b>	<b>473.120</b>	<b>1.398.380</b>



## ANNEXE III : LES FORMULAIRES D'AUTO-EVALUATION DES ENTREPRISES

Pièces jointes

## **ANNEXE IV : LE CERTIFICAT DE PAIEMENT**

A compléter



Cabinet d'audit et de conseil

41, rue Guérin  
77300 Fontainebleau – France  
Tél : +33 (0)1 64 22 22 70  
Fax : +33 (0)1 64 22 49 20

[contact@cac75.fr](mailto:contact@cac75.fr)



## **APPENDIX III: COMPANY SELF-EVALUATION FORMS**



# Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE

NOM DE VOTRE ENTREPRISE :

SOCIETE MINIERE DE DINGIRAYE  
SMD - SA

PAYS :

Guinée

Insérer une coche pour chaque question ci-dessous

1. Votre entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?

Oui  Non  N/A

De quelle manière ?

2. Les échanges autour de l'initiative nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?

Oui  Non  N/A

Si oui, par quels moyens ? *Supports documentaires*  
*Echanges Téléphoniques, présence physique.*

3. Avez-vous dû faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ?  
Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

4. Etes-vous satisfait des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite) ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

5. Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?

Oui  Non  N/A



Signature



6. Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclaration à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit indépendant selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

7. Ces mêmes formulaires de déclaration, fournies à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'une attestation par vos auditeurs indépendants selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

8. Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs en Guinée et au niveau du groupe ?

Oui  Non  N/A

En Guinée **FPA ERNST AND YOUNG BP 5762 TEL: 30 41 21 82**  
Au niveau Groupe **KPMG INC 1226 schoeman st TEL: 27 12 431 1300**  
**HATFIELD 0083 south AFRICA**

9. Tous les paiements significatifs ont-ils été divulgués à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE et dans les délais convenus ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

10. Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

11. Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?

Oui  Non  N/A

Commentaires



A large, stylized handwritten signature in black ink.



12. Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclaration présentés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

13. Les écarts identifiés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

14. Votre entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

15. Comment votre entreprise a-t-elle soutenu la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée ?

Commentaires *Par la mise à disposition des documents demandés et tous les renseignements disponibles.*

Autres commentaires

Le cas échéant, merci de bien vouloir fournir d'autres commentaires dans le cadre ci-après :

Nom :

NASRU LAEV Ramazan

Fonction :

Directeur Général

Signature :

—

Tampon :

—

Ce questionnaire est à retourner directement à CAC 75 à l'adresse e-mail suivante : [itie@cac75.fr](mailto:itie@cac75.fr)



*[Handwritten signature]*



## Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE

NOM DE VOTRE ENTREPRISE :

Société Anglogold Ashanti de Guinée (SAG)

PAYS :

Guinée

Insérer une coche pour chaque question ci-dessous

1. Votre entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?

Oui  Non  N/A

De quelle manière ? Fourniture d'informations (2005,2006,..... 2010); assistance financière pour le fonctionnement ITIEG, participation aux diverses activités organisée par ITIEG.

2. Les échanges autour de l'Initiative nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?

Oui  Non  N/A

Si oui, par quels moyens ? plus de vulgarisation autour de l'importance de l'ITIE

3. Avez-vous dû faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ?

Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: La collecte des informations, l'adoption d'un format standard, le remplissage semestriel des formulaires

4. Etes-vous satisfait des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite) ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

5. Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?

Oui  Non  N/A

Commentaires Nous sommes disposés à coopérer et à travailler avec le groupe multipartite,seulement nous sollicitons si possible que l'ITIEG nous fournisse à l'avance le programme de rencontres annuel et un chronogramme complet des activités.

6. Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclaration à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit indépendant selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Nous pouvons fournir nos états financiers certifiés par les commissaires aux comptes pour les années concernées.

7. Ces mêmes formulaires de déclaration, fournies à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'une attestation par vos auditeurs indépendants selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: le délai de soumission nous a pas permis de faire valider les formulaires par nos auditeurs.

8. Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs en Guinée et au niveau du groupe ?

Oui  Non  N/A

En Guinée : Fidu Inter Audit Guinée ( Seydiuba CONTE) Au niveau Groupe : Ernst &

9. Tous les paiements significatifs ont-ils été divulgués à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE et dans les délais convenus ?

Oui  Non  N/A

Commentaires Nous avons respecté les délais de soumission des formulaires.

10. Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: cependant, la capacité de la boîte email du conciliateur ne pouvait plus contenir les documents demandés à cause du volume des fichiers.

11. Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?

Oui  Non  N/A

Commentaires RAS



12. Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclaration présentés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui     Non     N/A

Commentaires: nous apprécions réellement le fichier

13. Les écarts identifiés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?

Oui     Non     N/A

Commentaires: ils n'ont pas reçu toutes le justifications

14. Votre entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui     Non     N/A

Commentaires

15. Comment votre entreprise a-t-elle soutenu la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée ?

Commentaires par une contribution, materielle, financière et technique.

#### Autres commentaires

Le cas échéant, merci de bien vouloir fournir d'autres commentaires dans le cadre ci-après :

[Empty box for additional comments]

Nom : DIANE HASSANE COMPTABLE SENIOR MANAGEMENT SAG.  
Fonction :  
Signature :   
Tampon : 

Ce questionnaire est à retourner directement à CAC 75 à l'adresse e-mail suivante : [itie@cac75.fr](mailto:itie@cac75.fr)



NOM DE VOTRE ENTREPRISE :

COMPAGNIE DES BAUXITES DE GUINEE

PAYS :

Guinée

Insérer une coche pour chaque question ci-dessous

1. Votre entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?

Oui  Non  N/A

De quelle manière ? LA CBG EST REPRESENTEE AU COMITE DE PILOTAGE DE L'ITIE ET APPORTE DES CONTRIBUTIONS MATERIELLES AU PROCESSUS.

2. Les échanges autour de l'Initiative nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?

Oui  Non  N/A

Si oui, par quels moyens ? UNE + GRANDE FERMETE DE L'ETAT VIS A VIS DES ADMINISTRATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE A JOUR DANS LA COLLECTE ET LA JUSTIFICATION DES REVENUS. LE MMG DOIT OBLIGE LES SOCIETES MINIERES DU PERIMETRE QUI SONT EN RETARD

3. Avez-vous dû faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ?  
Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?

Oui  Non  N/A

Commentaires LE MANQUE DE FINANCEMENT DU PROCESSUS A OCCASIONNE UN RETARD DANS LE LANCEMENT EN 2011

4. Etes-vous satisfait des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite) ?

Oui  Non  N/A

Commentaires ILS PEUVENT AVANCER + RAPIDEMENT SI LES MOYENS SONT DISPONIBLES.

5. Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?

Oui  Non  N/A

Commentaires LA CBG PARTICIPE AUX REUNIONS (COMITE DE PILOTAGE, DE TRAVAIL, ETC)



6. Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclaration à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit indépendant selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires LES DONNES FOURNIES PROVIENNENT DES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE QUI SONT AUDITES ET CERTIFIES PAR LE CABINET PWC (PRICE WATERHOUS COOPERS) JUSQU'EN 2009 ET KPMG DEPUIS 2010.

7. Ces mêmes formulaires de déclaration, fournies à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'une attestation par vos auditeurs indépendants selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires LES FORMULAIRES NE SONT PAS ENCORE CERTIFIES PAR UN AUDITEUR INDEPENDANT.

8. Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs en Guinée et au niveau du groupe ?

Oui  Non  N/A

En Guinée REPRESENTATION DE KPMG/CK.  
Au niveau Groupe LE CABINET D'AUDIT KPMG

9. Tous les paiements significatifs ont-ils été divulgués à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE et dans les délais convenus ?

Oui  Non  N/A

Commentaires LES FORMULAIRES DE DECLARATION ONT ETE SOUMIS POUR 2006,2007, 2008, 2009 ET 2010 AU CABINET D'AUDIT MOORE STEPHENS EN CHARGE DE LA RECONCILIATION.

10. Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires D'UNE MANIERE GENERALE, TOUTES LES QUESTIONS ONT ETE REPONDUES. RESTE LA CERTIFICATION DES DONNEES FOURNIES DANS LES FORMULAIRES DE DECLARATION.

11. Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?

Oui  Non  N/A

Commentaires MAIS, IL Y'A DES SOCIETES IMPORTANTES TELLES QUE RTA (RIO TINTO) QUI ONT ETE EXCLUES DU PERIMETRE CERTAINES ANNEES AFIN DE PERMETTRE UN SEUIL DE MATERIALITE + ACCEPTABLE.

12. Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclaration présentés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires IL Y'A DES ECARTS IMPORTANTS QUI NE SONT PAS CLARIFIES.

13. Les écarts identifiés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

14. Votre entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

15. Comment votre entreprise a-t-elle soutenu la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée ?

Commentaires NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU CP; PARTICIPATION ACTIVE AUX REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE ET DE TRAVAIL; CONTRIBUTION FINANCIERE; RECEPTION DE CARAVANE DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION; ETC.

#### Autres commentaires

Le cas échéant, merci de bien vouloir fournir d'autres commentaires dans le cadre ci-après :

Nom : Thierno Aliou BALDE; DIRECTEUR DE LA FLOTTE CBG;

Fonction :

Signature :

Tampon :



Ce questionnaire est à retourner directement à CAC 75 à l'adresse e-mail suivante : [itie@cac75.fr](mailto:itie@cac75.fr)

## Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE

NOM DE VOTRE ENTREPRISE :

SEMAFO

PAYS :

Guinée

### Insérer une coche pour chaque question ci-dessous

1. Votre entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?

Oui  Non  N/A

De quelle manière ? Nous avons adhéré dès le départ au projet ITIE Guinée et réaffirmé à chaque fois que cela était nécessaire notre soutien à l'initiative.

2. Les échanges autour de l'Initiative nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?

Oui  Non  N/A

Si oui, par quels moyens ? Meilleure communication, débats publics mieux fournis, élargir la diffusion des rapports, meilleures diffusion et explication des plans d'actions et stratégies.

3. Avez-vous dû faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ?  
Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?

Oui  Non  N/A

Commentaires : les tableaux de détails étant moins adaptés, il fallait faire nos propres tableaux afin de répondre aux objectifs de centralisation par devise, par impôts/taxes et par mois.

4. Etes-vous satisfait des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite) ?

Oui  Non  N/A

Commentaires : Nous n'avons pas participé à ces plans de travail nationaux sur l'ITIE et donc nous ne pouvons pas noter notre sentiment de satisfaction.

5. Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?

Oui  Non  N/A

Commentaires Nous n'avons pas participé à ces plans de travail nationaux sur l'ITIE et donc nous ne pensons pas pouvoir exprimer un quelconque soutien et coopération de notre entreprise à ces plans nationaux ITIE.



6. Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclaration à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit indépendant selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

7. Ces mêmes formulaires de déclaration, fournies à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'une attestation par vos auditeurs indépendants selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires : Pas encore

8. Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs en Guinée et au niveau du groupe ?

Oui  Non  N/A

En Guinée : PWC Guinée 5e Etage Immeuble Eti Bull ckry  
Au niveau Groupe: PWC

9. Tous les paiements significatifs ont-ils été divulgués à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE et dans les délais convenus ?

Oui  Non  N/A

Commentaires : Oui pour les chiffres et non pour delai car suite a la suspension de nos opérations,les employés avaient été mis en chômage technique momentané et donc nous étions privés de nos collaborateurs qui permettaient de faire ces travaux.

10. Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

11. Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?

Oui  Non  N/A

Commentaires : Vu que nous n'avons pas eu de seuil de matérialité, nous ne pouvons pas juger de cette matérialité. la taxe Retenue sur les revenus non salariaux ne nous semble pas etre clairement dientifié dans le détail joint.

12. Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclaration présentés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Le tableau des détails de paiement directs n'est pas adapté pour renseigner les paiements de plusieurs impôts et taxes en fonction des 12 mois.

13. Les écarts identifiés par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: les écarts dégagés sont incohérents avec les libellés ou description inscrits devant les montants objet des écarts.

14. Votre entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires : Sur le plan travail, on ne peut pas fixer la date de l'atelier le 5 du mois N alors que les responsables financiers et comptables sont occupés pendant la première semaine du mois N aux clôtures des comptes du mois N-1.

15. Comment votre entreprise a-t-elle soutenu la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée ?

Commentaires: notre société s'est impliquée dans toute les étapes du processus de l'ITIE Guinée à chaque fois que notre contribution était sollicitée. Nous avons fournis documents, justificatifs et tout renseignement demandés.

### Autres commentaires

Le cas échéant, merci de bien vouloir fournir d'autres commentaires dans le cadre ci-après :

Nom : BORÉ Daniel et BASS Boubacar respectivement Contrôleur Financier et Comptable au bureau de Conakry.

Fonction :

Signature :

Tampon :

Ce questionnaire est à retourner directement à CAC 75 à l'adresse e-mail suivante : [itie@cac75.fr](mailto:itie@cac75.fr)

Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises de l'ITIE

NOM DE VOTRE ENTREPRISE :

Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK.SA)

PAYS :

Guinée

Insérer une coche pour chaque question ci-dessous

1. Votre entreprise a-t-elle publiquement déclaré son soutien au processus ITIE dans ce pays ?

Oui  Non  N/A

De quelle manière ? En communiquant les informations régulières sur tous les impôts et taxes payés à l'Etat et aux collectivités locales.

2. Les échanges autour de l'Initiative nationale ont-ils été constructifs et peuvent-ils être améliorés ?

Oui  Non  N/A

Si oui, par quels moyens ? En publiant régulièrement (une fois par an), si possible le rapport de l'ITIE pour une grande transparence sur les contributions des miniers aux charges de l'Etat.

3. Avez-vous dû faire face à des obstacles dans la mise en œuvre de l'ITIE ?  
Si oui, quels sont les éléments d'amélioration du processus que vous pourriez suggérer ?

Oui  Non  N/A

Commentaires

4. Etes-vous satisfait des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite) ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Avec la seule réserve que le retard de publication des rapports pose problème. Si le rapport de 2007 est rendu public en 2012, quelle correction peut on apporter.

5. Votre entreprise s'est-elle engagée à soutenir et coopérer dans la mise en œuvre des plans de travail nationaux de l'ITIE (tel que définis par le Groupe multipartite), y compris le respect des directives prises par le gouvernement en rapport avec l'ITIE (par exemple, lois et protocoles d'accord) et, le cas échéant, à se réunir avec les parties prenantes ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Cela se prouve par l'engagement de la CBK dans la communication à temps opportun de toutes données sollicitées par votre cabinet.

61

6. Les données utilisées pour renseigner les formulaires de déclaration à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE proviennent-elles de comptes ayant fait l'objet d'un audit indépendant selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Les données communiquées par notre société proviennent toujours des Etats Financiers certifiés par notre Commissaire aux comptes

7. Ces mêmes formulaires de déclaration, fournis à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE, ont-ils fait l'objet d'une attestation par vos auditeurs indépendants selon les normes internationales ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Les tableaux sur les données de 2007 à 2010 ont été attestés par la Société d'Audit International et de Conseil (SAIC)

8. Quels sont les noms et adresses de vos auditeurs en Guinée et au niveau du groupe ?

Oui  Non  N/A

En Guinée: SAIC Immeuble GUINNEE PRESSING Email: saic2006@yahoo.fr Conakry  
Au niveau Groupe: KPMG - Abidjan -

9. Tous les paiements significatifs ont-ils été divulgués à(aux) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE et dans les délais convenus ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Jusqu'au dernier passage pour les exercices 2007-2008-2009 et 2010

10. Votre entreprise a-t-elle répondu aux questions de(s) l'organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE afin d'aider le rapprochement des paiements de l'entreprise et des recettes du gouvernement, conformément aux formulaires de déclaration de l'ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Confère lettres de transmission N° 0123/CBK/DEX/12 du 23 Avril 2012 et N° 0139/CBK/DEX/12 du 30 Avril 2012

11. Le périmètre des entreprises et des paiements retenus pour les Rapports ITIE vous paraissent-ils convenir aux objectifs de l'ITIE, et notamment en termes de matérialité ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Si déjà ce qui est demandé par ITIEG est régulièrement publié, des améliorations pourront intervenir après.

12. Votre entreprise est-elle satisfaite des formulaires de déclaration présentés par l'/(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Nous n'avons pas encore rencontré de difficultés pour les remplir.

13. Les écarts identifiés par l'/(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE vous paraissent-ils acceptables ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Ils sont acceptables s'ils existent, mais sont directement rapprochés avec le validateur pour les corriger réciproquement. cas des données de 2007 à 2010 rapprochées dans nos locaux avec le validateur.

14. Votre entreprise est-elle satisfaite du choix et du travail réalisé par l'/(les) organisation(s) chargée(s) de rapprocher les chiffres et de préparer les Rapports ITIE ?

Oui  Non  N/A

Commentaires: Pour la méthode de travail mise en place en désignant un cadre comme point focal dans l'entreprise qui est permanentement en contact avec ITIEG chaque fois que le besoin se présente.

15. Comment votre entreprise a-t-elle soutenu la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée ?

Commentaires: Depuis la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée la CBK a toujours satisfait avec promptitude les demandes de données formulées.

#### Autres commentaires

Le cas échéant, merci de bien vouloir fournir d'autres commentaires dans le cadre ci-après :

PAS

Nom : FEDORENKOV Stanislav

Fonction : DIRECTEUR FINANCIER

Signature : 

Tampon : 

Ce questionnaire est à retourner directement à CAC 75 à l'adresse e-mail suivante : [itie@cac75.fr](mailto:itie@cac75.fr)